

A group of four rock climbers in blue helmets and gear are ascending a dark, craggy rock face. The background shows a vast, green valley with rolling hills under a blue sky with light clouds. The text is overlaid on the right side of the image.

**FAIRE  
DÉCOUVRIR  
LA NATURE  
DU QUÉBEC**

RAPPORT ANNUEL  
2012-2013

# TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration . . . . .	2
Message du président-directeur général . . . . .	3
Structure . . . . .	5
La Sépaq, le plus grand réseau de plein air au Québec . . . . .	6
Localisation des établissements . . . . .	8
Activités et services . . . . .	10
La Sépaq en chiffres . . . . .	12
Le Plan stratégique 2012-2017 de la Société : un premier bilan . . . . .	15
Assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel . . . . .	16
Contribuer au développement durable du tourisme de nature . . . . .	22
Garantir une expérience client de qualité . . . . .	26
Générer de nouveaux revenus . . . . .	32
Accroître l'agilité et la souplesse de l'organisation . . . . .	34
Des marques de reconnaissance . . . . .	37
Résultats de l'année 2012-2013 du Plan stratégique 2012-2017 . . . . .	38
Revue financière . . . . .	40
Rapport de la direction . . . . .	42
Rapport de l'auditeur indépendant . . . . .	42
États financiers . . . . .	44
Conseil d'administration et gouvernance . . . . .	62
Les dirigeants de la Société . . . . .	70
Accès aux documents et protection des renseignements personnels . . . . .	74
Emploi et qualité de la langue française dans l'administration . . . . .	75
Politique de financement des services publics . . . . .	75
Politique de réduction et de contrôle des dépenses . . . . .	75
Développement durable . . . . .	76
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs . . . . .	82
Coordonnées des établissements . . . . .	86

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôts légaux – 2013  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013  
ISBN-978-2-550-68508-1  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN-0833-028X



PARC NATIONAL DU BIC



Monsieur Yves-François Blanchet  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est  
30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier 2012-2013.

En plus de présenter les états financiers audités, ce rapport fait aussi état des points marquants de l'année et souligne les défis que doit relever la Société dans le cadre de ses opérations.

Finalement, celui-ci est rédigé conformément aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le président du conseil d'administration,

Daniel Deslauriers

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'année 2012-2013 aura été un tournant marquant pour la Société des établissements de plein air du Québec. En effet, après avoir participé activement au processus de réflexion entourant son élaboration, le conseil d'administration a adopté à l'unanimité, en septembre 2012, le Plan stratégique 2012-2017 de la Société, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Ainsi, les membres du conseil ont pu remarquer que les nouvelles orientations stratégiques mises de l'avant contribuent déjà à la réalisation de la vision de la Société, soit de faire vivre des expériences distinctives et mémorables à ses clientèles, en matière de tourisme de nature. De ce fait, la Société peut contribuer activement à l'essor économique du Québec, notamment avec la mise en valeur de ses richesses naturelles et culturelles et la participation active de la Société au positionnement du Québec à titre de destination touristique internationale incontournable.

Je tiens à souligner l'implication et le dynamisme de la direction de la Société, qui a su créer cette vision et communiquer son énergie à tout le personnel afin de mettre en branle ce nouveau virage.

Le conseil d'administration suivra avec attention et un grand intérêt le déploiement du Plan stratégique 2012-2017 dans l'ensemble du réseau de la Société. Il s'assurera de son adéquation avec le plan d'entreprise et ses nombreuses actions de développement qui permettront à la Société de croître dans le respect du patrimoine qui lui a été confié.

Je remercie également mes collègues du conseil d'administration pour leur engagement et leur contribution au service de la Société.

Finalement, je ne peux passer sous silence le dévouement des employés dont l'importance est capitale à la réalisation de la mission et de la vision renouvelées de la Société.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Deslauriers', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Daniel Deslauriers

# MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Depuis un an déjà, la Société a amorcé la mise en chantier des nombreuses actions visant le déploiement de son Plan stratégique 2012-2017, lequel a été dûment adopté par le conseil d'administration de la Société et approuvé par le gouvernement. Ce plan permettra notamment à la Société de répondre aux attentes renouvelées de sa clientèle et d'offrir à chacun de ses visiteurs une expérience client qui saura le satisfaire et même le surprendre.

À cet effet, la Société a implanté, au cours de l'année 2012-2013, plusieurs nouveautés que l'on pourrait même qualifier d'innovations notamment en matière d'hébergement en nature et dans son approche d'aménagement des centres de découverte et de services dans les parcs nationaux. Quatre centres de découverte et de services se sont ajoutés au cours de l'exercice financier 2012-2013, tout comme le déploiement de l'Explorateur Parc Parcours s'est poursuivi, sans oublier l'implantation de sites de prêt-à-camper et d'une nouvelle génération de chalets. Non seulement la Société entend innover dans l'offre de services et d'activités, mais elle souhaite aussi simplifier ses processus d'affaires. Une refonte majeure des diverses modalités de réservation a été faite dans ce sens.

Plus que jamais, la Société désire se positionner comme une organisation agile, qui met en valeur et développe le patrimoine collectif qui lui a été confié, dans le respect de sa conservation et dans un contexte de développement durable. Par exemple, la Société s'est dotée d'outils de gestion adaptés afin de conserver et protéger les territoires sous sa responsabilité ainsi que les ressources. Notons, entre autres, l'implantation d'un système informatisé uniformisé de suivi et d'analyse des pêcheries au sein des réserves fauniques et la mise en œuvre du Guide de caractérisation des sites d'implantation lors de tout développement d'infrastructures au sein d'un parc national.

La Société tient de plus à maintenir une forte présence dans les régions du Québec et ainsi participer activement à la création de richesse collective. Cette année, près de 39 M\$ ont été investis dans le patrimoine collectif des Québécois.

Finalement, il faut rappeler que la Société déploie tous les efforts à l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés et qu'elle entend jouer son rôle de pierre angulaire du développement du tourisme de nature au Québec, rôle qui lui a été confié par le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020.

En terminant, je désire remercier l'ensemble des employés de la Société, qui a déjà démontré son adhésion aux nouveaux défis que s'est donnée la Société et qui s'investit quotidiennement afin d'œuvrer au succès de la Société, avec passion et savoir-faire.

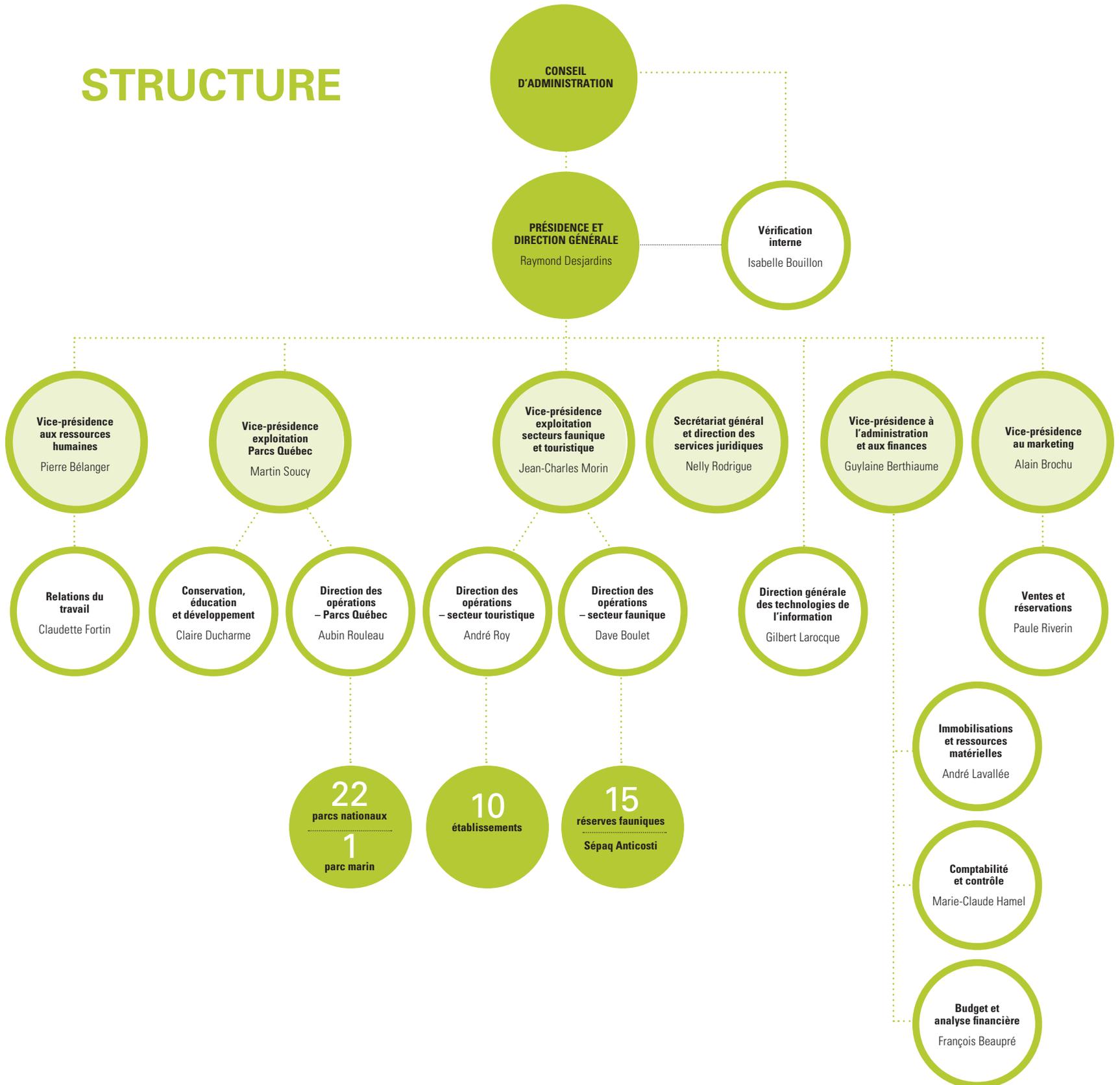
Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raymond Desjardins'. The signature is fluid and cursive.

Raymond Desjardins



# STRUCTURE



# LA SÉPAQ, LE PLUS GRAND RÉSEAU DE NATURE ET DE PLEIN AIR AU QUÉBEC

Les Québécois et les Québécoises sont animés d'une fierté toute légitime à l'endroit de la nature généreuse qui leur procure une multitude de lieux propices à l'émerveillement, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. La Société est fière d'assumer la gestion et la mise en valeur des territoires et des établissements que lui confie le gouvernement du Québec. Par le biais de ses 49 établissements, la Société offre une panoplie d'activités et de services sachant répondre à l'ensemble des attentes de sa clientèle diversifiée puisque chaque établissement possède ses traits particuliers. Par ailleurs, une autre des caractéristiques de la Société est qu'elle réinvestit la totalité de ses liquidités dans le maintien et le développement du patrimoine naturel et culturel ainsi que dans ses infrastructures et activités.

## PARCS NATIONAUX

Les 22 parcs nationaux québécois exploités par la Société ainsi que le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, exploité conjointement avec le gouvernement fédéral, constituent des espaces témoins où la nature évolue sans autres interventions que celles nécessaires à leur conservation ainsi qu'à leur mise en valeur éducative et récréative. Par la beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels, de même que par leurs caractéristiques culturelles et historiques, les parcs nationaux représentent une vitrine exceptionnelle pour le Québec, très appréciée non seulement des Québécois, mais également des touristes étrangers.

Créés en vertu de la Loi sur les parcs, les parcs nationaux ont pour objectif prioritaire d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation intensive. Bien que tout le territoire compris à l'intérieur d'un parc soit sous l'autorité du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, la Société s'est vue confier l'exploitation des parcs situés au sud du 50<sup>e</sup> parallèle. Sauf exception, toute personne qui accède à un parc, y circule ou y pratique une activité doit acquitter un droit d'accès dont le montant est déterminé par règlement. Toute forme de chasse ou de piégeage y est interdite. D'ailleurs, seules les activités autorisées par le directeur du parc y sont permises.

## SECTEUR FAUNIQUE

Le réseau des 15 réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti s'étalent en de vastes contrées forestières et sauvages où les expériences vécues, reliées à la faune et au plein air, facilitent le contact avec la nature dans des décors sublimes. Les réserves fauniques et Sépaq Anticosti offrent des activités et des services favorisant le maintien de nos traditions associées à la nature, notamment la chasse et la pêche et ouvrent aussi leurs portes à la villégiature et autres activités de plein air.

Créées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, les réserves fauniques sont des territoires structurés voués à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives. La responsabilité des réserves fauniques relève, depuis le 20 septembre 2012, du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, tout comme le plan de gestion de la pêche et les conditions de chasse. Sous réserve des droits et autorisations accordés à des tiers par le ministre, la Société y organise des activités, y fournit des services sur une base lucrative et y exploite un commerce, à des fins de mise en valeur ou d'utilisation de la faune ou à des fins de pratiques récréatives. La chasse et la pêche y sont notamment pratiquées. Les principes d'équité et d'accessibilité pour les résidents du Québec guident les interventions. Le résident québécois qui désire chasser dans un secteur à accès contingenté doit avoir été sélectionné par tirage au sort. Contrairement aux parcs nationaux, la Société n'a pas l'exclusivité du territoire; des exploitants de la forêt, des mines ou autres activités similaires y sont également présents.

## SECTEUR TOURISTIQUE

Finalement, le secteur touristique est composé de 10 établissements qui accueillent une clientèle variée. La Station touristique Duchesnay se distingue par ses nombreuses activités, son auberge 4 étoiles et ses chalets en bordure du magnifique lac Saint-Joseph. Le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec sont des attraits touristiques majeurs de la ville de Québec tandis que le Gîte du Mont-Albert, situé en montagne au cœur du parc national de la Gaspésie, est une auberge classée 4 étoiles des plus accueillantes. Le Centre touristique du Lac-Simon, le Camping des Voltigeurs, le Centre touristique du Lac-Kénogami et le Camping de la Baie-de-Percé invitent à des vacances familiales fort intéressantes. En Gaspésie, l'Auberge et Golf Fort-Prével offre une des meilleures tables de la région et sait plaire aux amateurs de golf. Enfin, à l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, située à 640 mètres d'altitude, l'expérience est plus grande que nature!





# QUÉBEC

Fleuve Saint-Laurent

Golfe du Saint-Laurent

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

NOUVEAU-BRUNSWICK

NOUVELLE-ÉCOSSE

ONTARIO

MAINE

North Bay

1

Rouyn-Noranda

2

Val-d'Or

5

Mont-Laurier

6

Mont-Tremblant

3

4

Ottawa

10

Montréal

12

13

17

Sherbrooke

16

Trois-Rivières

20

La Tuque

18

19

26

Québec

24

21

22

23

27

28

25

29

31

14

15

33

32

31

27

28

23

21

22

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

# LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS

## ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

	km de Qc	km de Mtl
1 Parc national d'Aigüebelle	919	675
2 Réserve faunique La Vérendrye - secteur Abitibi	600	470

## OUTAOUAIS

3 Centre touristique du Lac-Simon	425	195
4 Parc national de Plaisance	383	160
5 Réserve faunique La Vérendrye - secteur Outaouais	405	275
6 Réserve faunique de Papineau-Labelle	420	190

## BAIE-JAMES

7 Réserve faunique Assinica	570	756
8 Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi	570	756

## LAURENTIDES - LANAUDIÈRE

9 Parc national du Mont-Tremblant	390	145
10 Parc national d'Oka	292	46
11 Réserve faunique Rouge-Matawin	290	180

## MONTÉRÉGIE

12 Parc national des Îles-de-Boucherville	243	10
13 Parc national du Mont-Saint-Bruno	253	20

## CANTONS-DE-L'EST

14 Parc national de Frontenac	150	260
15 Parc national du Mont-Mégantic	240	225
16 Parc national du Mont-Orford	285	150
17 Parc national de la Yamaska	253	100

## MAURICIE

18 Réserve faunique Mastigouche	260	145
19 Réserve faunique du Saint-Maurice	200	250

## CENTRE-DU-QUÉBEC

20 Camping des Voltigeurs	150	110
---------------------------	-----	-----

## QUÉBEC

21 Aquarium du Québec	10	240
22 Parc de la Chute-Montmorency	13	265
23 Parc national de la Jacques-Cartier	40	293
24 Station touristique Duchesnay	45	265
25 Réserve faunique des Laurentides	80	310
26 Réserve faunique de Portneuf	90	240

## CHARLEVOIX

27 Parc national des Grands-Jardins	135	435
28 Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie	170	470

## SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

29 Centre touristique du Lac-Kénogami	230	475
30 Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent	161	476
31 Parc national du Fjord-du-Saguenay	269	522
32 Parc national des Monts-Valin	253	500
33 Parc national de la Pointe-Taillon	250	500
34 Réserve faunique Ashuapmushuan	325	470

## BAS-SAINT-LAURENT

35 Parc national du Bic	285	527
36 Parc national du Lac-Témiscouata	294	516
37 Réserve faunique de Rimouski	335	560

## GASPÉSIE

38 Auberge et Golf Fort-Prével	718	945
39 Auberge de montagne des Chic-Chocs	480	700
40 Camping de la Baie-de-Percé	758	985
41 Gîte du Mont-Albert	500	720
42 Parc national de la Gaspésie	520	770
43 Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé	758	985
44 Parc national de Miguasha	541	779
45 Réserve faunique des Chic-Chocs	482	772
46 Réserve faunique de Matane	440	665
47 Réserve faunique de Port-Daniel	675	900

## DUPLESSIS

48 Parc national d'Anticosti	679 ✈	914 ✈
49 Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles	587	835
50 Sépaq Anticosti	679 ✈	914 ✈

## PARCS QUÉBEC

## RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

## CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

## SÉPAQ ANTICOSTI

# ACTIVITÉS ET SERVICES

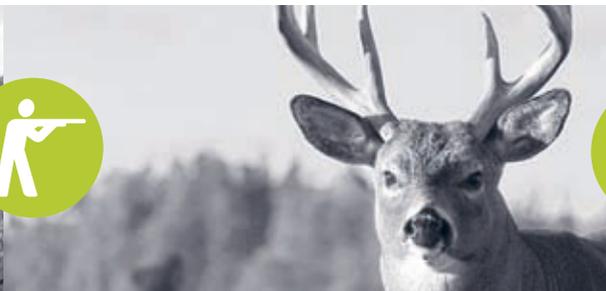
La Société offre à travers ses 49 établissements un éventail d'activités et de services invitant les visiteurs à vivre des expériences diversifiées dans des environnements naturels enchanteurs.

## ACTIVITÉS



### PLEIN AIR

- **ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE**  
Observation et découverte de la flore, de la faune et du patrimoine
- **ACTIVITÉS CULTURELLES**  
Visite d'expositions, dégustation de produits du terroir
- **ACTIVITÉS SPORTIVES AQUATIQUES ESTIVALES**  
Baignade, rabaska, canot, kayak, croisière, rafting
- **ACTIVITÉS SPORTIVES TERRESTRES ESTIVALES**  
Randonnée pédestre, randonnée en montagne, via ferrata, quad, vélo, golf, gyropode Segway
- **ACTIVITÉS HIVERNALES**  
Randonnée (courte et longue), traîneau à chiens, trottinette des neiges, ski de fond, ski Méta, ski de haute randonnée, motoneige (sauf parcs nationaux), raquette, patin, glissade, pêche blanche



### CHASSE

- ORIGINAL
- CERF DE VIRGINIE
- PETIT GIBIER
- OURS NOIR
- AVEC HÉBERGEMENT  
Chalet  
Auberge  
Camp rustique  
Camping



### PÊCHE

- QUOTIDIENNE  
Embarcation de la Sépaq  
Embarcation personnelle  
À gué  
Aventure
- AVEC HÉBERGEMENT  
Chalet  
Auberge  
Camp rustique  
Camping

## SERVICES



### HÉBERGEMENT

- HÔTELLERIE
- YOURTE
- ABRI TROIS MURS
- CAMP RUSTIQUE
- REFUGE
- IGLOO
- CAMPING
- PRÊT-À-CAMPER  
Tente Huttopia  
Tente Hékipia  
Tente-roulotte  
Tente Huttopia nordique
- CAMP DE PROSPECTEUR
- CHALET EXP.  
Nature  
Modik  
Compact  
Traditionnel



## ATTRACTIONS TOURISTIQUES

- AQUARIUM DU QUÉBEC
- PARC DE LA CHUTE-MONTMORENCY
- ASTROLAB  
(parc national du Mont-Mégantic)
- MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE  
(parc national de Miguasha)

## SCOLAIRE

- ACCUEIL DE GROUPES SCOLAIRES

## CORPORATIF ET ÉVÉNEMENTIEL

- SALLES DE RÉUNION, DE RÉCEPTION ET DE BANQUET



## RESTAURATION

- RESTAURANT
- CAFÉTÉRIA
- CASSE-CROÛTE

## AUTRES SERVICES

- LOCATION D'ÉQUIPEMENTS (canot, kayak, vélo)
- BOUTIQUE NATURE ET BOUTIQUE FAUNE
- DÉPANNEUR

# LA SÉPAQ EN CHIFFRES

22

PARCS NATIONAUX

PARC MARIN DU  
SAGUENAY-  
SAINT-LAURENT

6 733 KM<sup>2</sup>  
DE TERRITOIRE

15

RÉSERVES FAUNIQUES

66 048 KM<sup>2</sup>  
DE TERRITOIRE

SÉPAQ ANTICOSTI

4 177 KM<sup>2</sup>  
DE TERRITOIRE

10

ÉTABLISSEMENTS

2 ATTRAITS MAJEURS DE LA  
RÉGION DE QUÉBEC

4 HÔTELS | 4 CAMPINGS

356 350  
PERSONNES AYANT  
PARTICIPÉ AUX  
ACTIVITÉS DE  
DÉCOUVERTE

141  
CAMPS RUSTIQUES,  
TENTES DE  
PROSPECTEUR ET  
REFUGES

13 000  
KILOMÈTRES  
DE ROUTE

96  
HÉKIPIA

309  
HUTTOPIA

475  
HÉBERGEMENTS EN  
PRÊT-À-CAMPER

191  
SENTIERS DE  
COURTE  
RANDONNÉE

10  
SENTIERS DE  
LONGUE  
RANDONNÉE

6,2  
MILLIONS DE  
JOURS DE VISITE

20  
CENTRES DE  
DÉCOUVERTE ET  
DE SERVICES

PLUS DE  
13 000  
LACS

3 113  
EMPLOYÉS

7 164  
SITES DE CAMPING

PROVENANCE DE  
LA CLIENTÈLE  
95%  
DU QUÉBEC

212  
UNITÉS  
D'HÔTELLERIE

TAUX DE  
SUCCÈS  
66,6%  
CHASSE À  
L'ORIGINAL

24  
NATURE

704  
CHALETS

16  
COMPACT

PLUS DE  
200  
ENTENTES DE  
PARTENARIAT

12  
MODIK

10  
EXP.



# LE PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017 DE LA SOCIÉTÉ : **UN PREMIER BILAN**

Pour la Société, cette année est sans aucun doute principalement marquée par la première année de la mise en œuvre de son Plan stratégique 2012-2017. Tous les efforts ont été consacrés à la réalisation des objectifs qui en découlent.

Ce plan a été élaboré en vue de favoriser l'essor de la Sépaq afin qu'elle continue de remplir pleinement sa mission de rendre accessibles, de développer et d'assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

Avec le thème « Faire découvrir la nature du Québec », la Sépaq s'est également défini une vision, s'engageant à faire vivre des expériences distinctives et mémorables à ses clientèles en matière de tourisme de nature, et cela, en s'appuyant sur un savoir-faire en gestion et en développement du patrimoine naturel et culturel et sur l'engagement d'une équipe d'employés passionnés. Les pratiques de gestion et les actions de la Sépaq s'articulent autour de six grandes valeurs : la créativité, le plaisir, la performance, le respect, la concertation et l'intégrité.

De plus, cinq enjeux majeurs ont été ciblés pour lesquels cinq grandes orientations ont été déterminées. Des axes d'intervention ont également été fixés pour chaque orientation, auxquels se rattachent des objectifs à atteindre ainsi que des indicateurs et des cibles permettant de mesurer la mise en œuvre du plan.

Il est possible de consulter le Plan stratégique 2012-2017 de la Sépaq sur son site Web à [sepaq.com](http://sepaq.com) sous l'onglet *Organisation – Documentation corporative*.

Un bilan des principales activités, regroupées sous les cinq orientations, est présenté ci-après, ainsi qu'un tableau énonçant les résultats 2012-2013 pour chacun des indicateurs.

ORIENTATION

01

# ASSURER LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL



RÉSERVE FAUNIQUE DES LACS-ALBANEL-MISTASSINI-ET-WACONICHI

## PROTECTION DES RÉSERVES FAUNIQUES

Un des premiers axes d'intervention visant la conservation du patrimoine confié à la Société est l'amélioration de la protection des réserves fauniques et de leur biodiversité. À cette fin, la Société a maintenu ses actions aux niveaux national et régional en vue de valider le concept d'aire protégée polyvalente conjointement avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et le ministère des Ressources naturelles (MRN). Ainsi, des projets pilotes d'expérimentation de ce concept se sont poursuivis dans les réserves fauniques Mastigouche et de Matane.

Également, la Société a maintenu ses activités de collaboration auprès des autorités décisionnelles afin de promouvoir l'adoption d'une politique visant notamment à accroître la protection des réserves fauniques. La Société a participé à plusieurs rencontres avec des représentants de Faune Québec et du MRN en vue d'amorcer le travail associé à l'élaboration d'un nouveau cadre de gestion pour les réserves fauniques. Plusieurs étapes restent à accomplir à ce niveau avant son adoption.

De plus, la Société a adapté son approche en matière de gestion intégrée des ressources afin de l'harmoniser avec les assises du nouveau régime forestier que l'on retrouve dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui préconise une planification de l'aménagement forestier dans une approche écosystémique, intégrée, participative et régionalisée. Pour ce faire, la Société a identifié des sites stratégiques pour la faune aquatique et terrestre dans les réserves fauniques, ainsi que pour les paysages. Elle a aussi identifié les meilleures interventions d'aménagement forestier à réaliser sur ces territoires afin de les préserver adéquatement.

Elle a également constaté l'état des écosystèmes forestiers dans les réserves fauniques, identifié les mesures les plus propices pour les améliorer, le cas échéant, et localisé des zones à haute valeur de conservation et récréative pour lesquelles une restauration écosystémique devrait être prioritaire.

Mentionnons que l'expertise de la Société en matière de gestion intégrée des ressources est de plus en plus reconnue. C'est ainsi qu'elle a été invitée à présenter son expertise lors d'un colloque organisé conjointement par la Fondation de la faune du Québec et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

Elle a aussi analysé et commenté la première génération de plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFI-T) et plusieurs plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) qui concernent les réserves fauniques. Finalement, la Société a poursuivi sa participation aux travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) et des différents comités techniques mis en place qui concernent chacune des réserves fauniques.



PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

## INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES PARCS NATIONAUX

L'année 2012-2013 fut florissante en matière de conservation dans les parcs nationaux, pierre angulaire de la mission de protection de ces territoires. Si le défi principal de la gestion de ces territoires consiste à maintenir un équilibre entre la conservation et l'accessibilité, il faut rappeler qu'en cas de doute, il y a préséance de la conservation. La Société s'est maintenant dotée d'outils de gestion actualisés afin de conserver et protéger, dans les meilleures conditions possibles et au meilleur des plus récentes connaissances, les parcs nationaux dont elle a la responsabilité. Ainsi, une nouvelle stratégie de conservation a été élaborée et mise en œuvre. Jouant un rôle fondamental, cette stratégie oriente les actions et précise le concept de « faire de la conservation » dans les parcs nationaux. Découlant de cette nouvelle stratégie, un plan de conservation est en production dans chaque parc national; il sera l'outil de planification de l'ensemble des actions rattachées à chaque parc en cette matière et, de ce fait, le principal outil de travail des comités de gestion.

### Guide de caractérisation des sites d'implantation

Tout développement d'une infrastructure au sein d'un parc national exige habituellement d'aménager au cœur de milieux naturels et, à cet égard, il importe de minimiser les impacts des interventions requises. Toujours dans un but de protection accru des parcs nationaux, la Société s'est également dotée, en 2011, d'un nouvel outil visant à évaluer un projet sur le plan de la conservation, soit le Guide de caractérisation des sites d'implantation. La mise en place de cet outil fait en sorte qu'une étude structurée de caractérisation écologique doit être préalablement réalisée pour tout projet d'implantation d'infrastructures. Ceci assure que les aménagements dans les parcs nationaux du Québec auront un impact minimal sur l'environnement. Ce document d'orientation, mis en œuvre concrètement en 2012-2013, permet également de mieux structurer les analyses d'impacts écologiques lorsque sont aménagées ou développées les infrastructures dans les parcs. Au cours de cette première année d'application, environ 40 rapports d'étude de caractérisation ont été produits dans 14 parcs nationaux. Ces études ont permis de s'assurer que les interventions avaient un impact écologique aussi minimal que possible sur le milieu, tant par le choix du site lui-même que par les mesures de mitigation temporaires ou permanentes mises en place.

## UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE CONSERVATION A ÉTÉ ÉLABORÉE ET MISE EN ŒUVRE



PARC NATIONAL DU LAC-TÉMISCOUATA



PYGARGUE

### Fonds Parcs Québec

Pour conserver et faire découvrir les parcs, il faut d'abord les connaître. Et, pour bien les connaître, il faut y mettre du temps et des ressources. La Sépaq a multiplié les efforts afin que tous les parcs puissent disposer des ressources adéquates pour assumer leur rôle en matière de conservation et d'éducation. Au cours des dernières années, il s'est fait un travail colossal, mais beaucoup reste à accomplir. La Société a donc créé en 2011-2012 un fonds spécial, le Fonds Parcs Québec, dédié exclusivement au soutien de projets servant à la protection et à la conservation des parcs nationaux. Celui-ci a poursuivi sa lancée et a augmenté les dons récoltés par rapport à l'exercice financier précédent. Cinq des six projets appuyés par le Fonds sont réalisés en partenariat avec les communautés scientifiques et locales. Cette année, les projets soutenus portent sur les mesures de protection pour le Grand lac Saint-François au parc national de Frontenac, la surveillance des migrations et le baguage des nyctales au parc national du Fjord-du-Saguenay, le suivi des populations de pygargues au parc national du Lac-Témiscouata, le suivi du ravage de cerf de Virginie du lac Témiscouata au parc national du Lac-Témiscouata et la caractérisation de la population de perchaudes du réservoir Choinière afin de formuler des recommandations pour un niveau d'exploitation soutenable au parc national de la Yamaska.



PARC NATIONAL DU MONT-MÉGANTIC

### Participation aux initiatives locales et régionales en matière environnementale et en développement durable

Avec la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2017, la Société entend également sensibiliser et informer davantage les acteurs qui interviennent dans les zones périphériques des parcs nationaux, afin que l'ensemble des intervenants locaux et régionaux se mobilise pour assurer la protection de ces territoires. Ainsi, le parc national du Mont-Mégantic a participé activement à la présentation du Symposium sur les problématiques et les solutions relatives à l'éclairage au DEL blanc, organisé conjointement par la corporation de l'ASTROLab et le Cégep de Sherbrooke, dans le contexte des enjeux liés à la pérennité de la réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic. En effet, la technologie d'éclairage au DEL deviendra, d'ici quelques années, la principale technologie d'éclairage à travers le monde et, dans son état actuel, elle est susceptible d'engendrer des impacts majeurs sur le voilement des étoiles, les écosystèmes et la santé humaine. Ce symposium fut l'occasion de rencontres et d'échanges enrichissants entre des intervenants de tous les milieux.

Autre exemple marquant de participation aux initiatives locales, le parc national de Frontenac s'est associé, en 2005, à plusieurs organismes locaux et régionaux afin d'atteindre un objectif commun : améliorer la santé du Grand lac Saint-François. Sept ans plus tard, le 22 mars 2013, le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François est devenu le premier organisme à recevoir le prix Excellence en gestion de l'eau au Québec créé par le Conseil de la fédération. Ce conseil regroupe les premiers ministres des 13 provinces et territoires.



PARC NATIONAL DE PLAISANCE



RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE

## CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Comme déjà mentionné, la recherche est un outil incontournable pour l'amélioration de la connaissance du territoire, particulièrement dans les parcs nationaux. Pour l'exercice 2012-2013, on peut constater une progression au niveau des autorisations de recherche, avec l'émission de 97 autorisations de recherche comparativement à 75 en 2011-2012, soit une augmentation de 29 %. Ces projets sont menés en partenariat avec les milieux universitaire et gouvernemental. Au total, les projets d'acquisition de connaissances, incluant les suivis, les inventaires et les projets de gestion du milieu naturel, ont augmenté de 15 %, passant de 222 à 255. Ces chiffres témoignent d'un savoir de plus en plus grand que la Sépaq a des territoires sous sa gestion. Cette connaissance est indispensable à l'élaboration des plans de conservation qui, une fois bâtis, permettent d'identifier d'autres préoccupations incitant ainsi le développement de nouveaux projets de recherche.

Toujours dans l'objectif d'améliorer la compréhension du territoire sous sa gestion, en mettant l'accent cette fois sur la connaissance des réserves fauniques, la Société entend doter chaque réserve faunique d'un plan d'amélioration de ses pêcheries. De ce fait, en 2012-2013, des plans directeurs pour la protection et la mise en valeur des pêcheries ont été complétés pour les réserves fauniques des Chic-Chocs, de Matane, de Papineau-Labelle, de Port-Cartier–Sept-Îles, de Port-Daniel et de Rimouski, s'ajoutant ainsi aux six réserves déjà munies de tels plans. Ces plans directeurs contribuent à assurer un bon suivi de la gestion de l'exploitation de la pêche, une meilleure

protection des habitats clés des réserves fauniques, l'identification des lacs déficients les plus prometteurs aux fins de restauration d'habitat et ceux les plus propices à l'ensemencement. Ultiment, les mesures préconisées dans les plans directeurs visent à assurer la pérennité de la ressource halieutique pour les générations actuelles et futures ainsi qu'à offrir une qualité de pêche satisfaisante à la clientèle, actuelle et à venir.

La réalisation des plans directeurs pour la protection et la mise en valeur des pêcheries a permis de constater des disparités et variabilités importantes à l'échelle des réserves fauniques quant au système utilisé pour effectuer la gestion du suivi de l'exploitation de la pêche. Pour corriger cette situation, la Société a développé un système informatisé uniformisé de suivi et d'analyse des pêcheries pour l'ensemble des réserves fauniques, afin d'assurer une gestion plus efficace de l'exploitation durable de la ressource et un meilleur suivi du rendement et de la qualité de pêche des lacs mis en valeur.

Pour conclure sur l'aspect de la connaissance du territoire, il faut traiter de la diffusion de cette connaissance acquise. Cette diffusion est d'ailleurs intrinsèque au rôle des parcs nationaux, qui sont mis en valeur à des fins éducatives et de récréation extensive. Tous les moyens de diffusion de la connaissance qui sont présentés ci-après ont permis aux visiteurs de mieux comprendre les différents enjeux de conservation.

## Explorateur Parc Parcours

La Société a poursuivi l'implantation de l'Explorateur Parc Parcours, la nouvelle approche éducative mise de l'avant afin de contribuer à bonifier l'expérience de découverte autonome des parcs nationaux par le moyen, notamment, des technologies de l'information. Depuis le centre de découverte et de services jusqu'aux parcours aménagés d'interprétation du patrimoine, ce concept novateur permet de répondre à la nécessité de communiquer autrement avec les visiteurs, à une époque de transformation des comportements et des modes de communication. Durant la présente année, le parc national de la Yamaska a réalisé la mise en place du concept Parc Parcours, tant l'installation scénographique de l'espace de découverte dans son nouveau centre de découverte et de services que par la production des applications technologiques de l'Explorateur Parc Parcours, soit la borne interactive et le compagnon de visite, une application accessible via un téléphone intelligent. Quant à eux, les parcs nationaux du Bic, du Mont-Tremblant et des Grands-Jardins ont travaillé au développement du contenu éducatif qui permettra la réalisation de leur Parc Parcours.

De plus, afin de répondre aux besoins du plus grand nombre d'utilisateurs, une version « Android » de l'Explorateur Parc Parcours a été réalisée et s'ajoute à celle disponible pour les iPhone. Rappelons que cette application offre aux visiteurs la possibilité de choisir un parcours pédestre, cyclable ou navigable et d'acquérir des connaissances sur les richesses du milieu naturel ou culturel.

## Activités de découverte

Au cours des dernières années, la Société a développé, pour les parcs nationaux, près de 400 activités de découverte récréoéducatives qui sont un moyen privilégié, pour les visiteurs, de découvrir ces territoires de façon ludique. En 2012-2013, le programme d'activités de découverte a attiré 356 550 participants. Le volet « activités scolaires » du programme de découverte a vu sa fréquentation s'élever à 47 002 élèves dont 40 % ont visité le parc national du Mont-Mégantic. L'excellente performance de ce parc s'explique par l'existence d'un partenariat financier avec la Fondation Lucie et André Chagnon qui assure le transport des élèves.

## Le blogue de conservation Parcs Québec

Un autre outil de diffusion des connaissances a été mis en place par la Société cette année. En effet, le blogue Parcs Québec Conservation ([www.sepaq.com/parcs-quebec/blogue](http://www.sepaq.com/parcs-quebec/blogue)) a édité une cinquantaine de billets en 2012-2013, y traitant de la faune et de la flore, du milieu physique, du patrimoine culturel et de la gestion. Au total, les utilisateurs de médias sociaux y ont fait 26 150 visites. Il s'agit là d'une action concrète mettant en valeur le travail de conservation des équipes des parcs nationaux.

## Le Bulletin de conservation

Finally, la 11<sup>e</sup> édition du Bulletin de conservation de Parcs Québec, le plus volumineux à ce jour, a été éditée en 2012-2013. Rassemblant 16 articles qui exposent les résultats de recherches fondamentales, de suivis, de gestion et d'inventaires parmi les plus significatifs réalisés au cours de l'année, le bulletin est disponible sur le site Web de la Société à [sepaq.com](http://sepaq.com) sous l'onglet *Parcs Québec – Conserver et protéger – Bulletin de conservation*.

EN 2012-2013, LE PROGRAMME  
D'ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE  
- VOLET ACTIVITÉS SCOLAIRES -  
A ATTIRÉ **47 002** ÉLÈVES





# CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME DE NATURE





RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE



PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE

## RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN RÉGION

Afin d'affirmer son rôle clé dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature, la Société se doit de poursuivre et accentuer son rôle de partenaire de marque en région. Comme les parcs nationaux et les réserves fauniques sont des territoires publics gérés au bénéfice de la population, la Société favorise la participation des intervenants régionaux à la réalisation de ses mandats et s'assure que les actions prises sont en harmonie avec la vision régionale. Pour faciliter cette concertation, chaque parc national est doté d'une table d'harmonisation et chaque réserve faunique, d'un conseil d'administration local. Ces instances sont composées d'intervenants régionaux et de représentants de la Société et jouent un rôle-conseil très constructif sur différents sujets, tels que les orientations, l'offre de services, les plans d'action annuels, les budgets et les plans de mise en valeur des établissements. Ces tables et conseils se réunissent de deux à quatre fois par année, en plus d'une rencontre annuelle des présidents des tables d'harmonisation et des présidents de conseils d'administration locaux. En ce qui concerne les établissements du secteur touristique, la Station touristique Duchesnay bénéficie de la contribution d'un conseil d'administration local alors que le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec disposent plutôt d'un comité de mise en valeur.

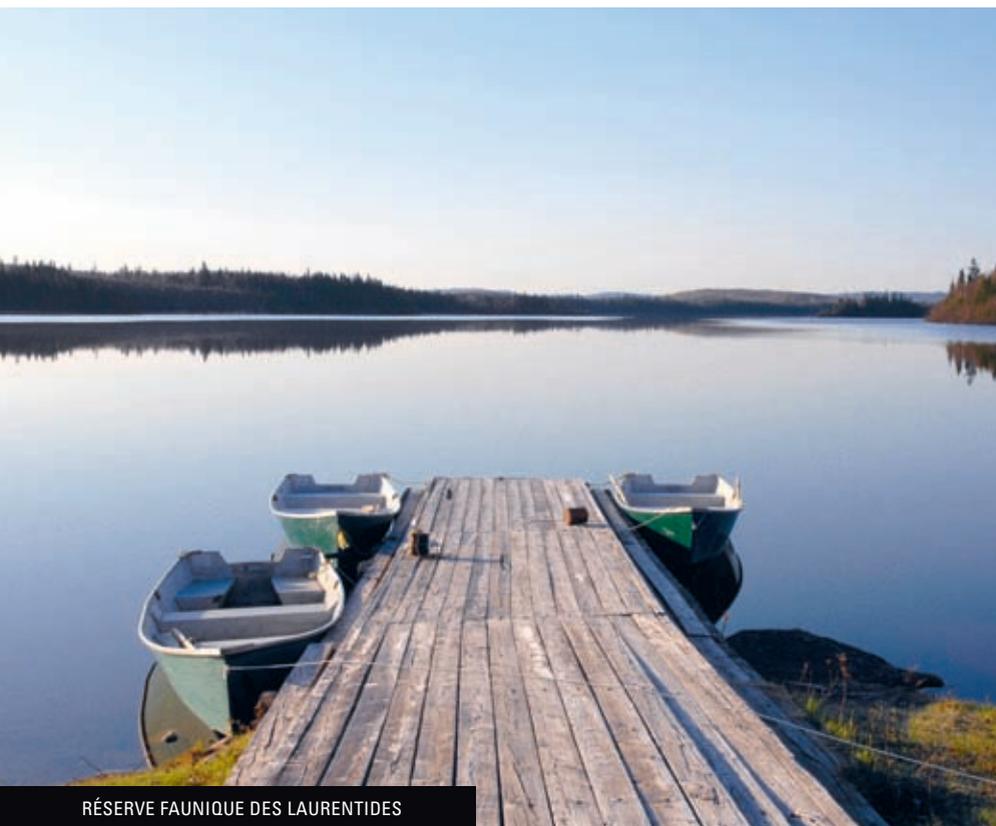
Par ailleurs, afin de stimuler la création de richesse collective, la Société favorise les partenariats d'affaires avec l'entreprise privée et d'autres organismes, et ce, dans le but de valoriser l'attrait des sites et consolider l'offre touristique. Au cours de la dernière année, la Société a conclu quelques ententes avec des partenaires afin de l'aider à progresser dans certains secteurs d'activités prioritaires. Certains de ces partenariats sont décrits ci-après.

## AEQ - pour le tourisme de nature

Le développement du tourisme de nature est un enjeu majeur pour le développement économique des régions du Québec. Reconnaisant l'implication et l'expertise développées par l'Association des professionnels d'aventure et d'écotourisme du Québec (AEQ), la Société a conclu, en 2012-2013, une entente de partenariat avec celle-ci. Reconnue par Tourisme Québec, l'AEQ est un organisme à but non lucratif qui regroupe, au sein de son réseau, des entreprises professionnelles qui offrent des activités d'écotourisme et de tourisme d'aventure partout au Québec. L'AEQ s'assure également de la qualité et de la sécurité des services offerts par les entreprises membres en les accréditant selon des critères rigoureux. C'est dans cette perspective que la Sépaq privilégie désormais les activités proposées par l'AEQ pour compléter celles déjà présentes en grand nombre dans ses territoires.

## Nature Québec

Dans le cadre de son Plan stratégique 2012-2017, la Société vise à mieux assurer l'intégrité écologique des parcs nationaux et à accroître la protection des réserves fauniques. Pour l'aider à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en la matière, la Société souhaite s'adjoindre des partenaires clés ayant une expertise dans ce domaine. Nature Québec est un organisme national à but non lucratif qui regroupe plus de 5 000 membres et sympathisants et 130 organismes affiliés œuvrant à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources. Une entente avec Nature Québec a donc été conclue pour identifier et mettre en œuvre les opportunités de partenariat entre les deux organisations.



RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES



PARC NATIONAL D'OKA

### Énergie de France

Parmi les actions mises en place par la Société afin d'atteindre l'objectif relatif à la protection des réserves fauniques, la Société a conclu une entente de principe avec Énergie de France (« EDF »), promoteur du futur parc éolien de la Rivière-du-Moulin dont 148 des 175 éoliennes seront implantées dans la réserve faunique des Laurentides. Cette entente de principe, une première du genre pour la Société, permettra de favoriser la meilleure cohabitation possible du parc éolien avec les activités de la réserve faunique y incluant la mise en place de mesures d'atténuation lors de la construction et durant l'exploitation. Ce parc éolien sera le troisième implanté dans une réserve faunique, mais le premier projet de ce type comportant une telle entente avec le promoteur. Dans cette perspective, cette entente revêt un caractère particulier pour la Sépaq.

### Kéroul

L'accroissement de la clientèle et de sa satisfaction étant un enjeu majeur pour les prochaines années, la Société poursuit ses relations avec Kéroul, organisme à but non lucratif qui informe, représente, développe et fait la promotion du tourisme et de la culture auprès des clientèles à capacité physique restreinte. À cet effet, la Société collabore avec Kéroul afin de s'assurer que certains de ses produits puissent répondre adéquatement à cette clientèle et que la disponibilité de ces produits soit mieux communiquée.

### Carnaval de Québec

Résolument tournée vers la clientèle familiale et consciente de l'importante présence de cette clientèle lors des activités du Carnaval de Québec, la Société a conclu une entente de partenariat avec cet organisme. En effet, lors de la 59<sup>e</sup> édition du Carnaval de Québec, le nom de la Sépaq était associé à la Tente de services, aire de détente par excellence pour les carnavaloux, que ce soit pour manger un morceau ou pour se procurer un item souvenir du Carnaval. Les visiteurs de la « Tente Sépaq » ont ainsi pu découvrir les activités et services offerts par le plus grand réseau de plein air au Québec et, à l'extérieur, il était possible de relaxer sur la terrasse chauffée et de visiter une tente Huttopia entièrement équipée, permettant à la Société de profiter d'une visibilité extraordinaire auprès des clientèles québécoise et internationale.

## PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE GÉRÉ PAR LA SOCIÉTÉ

L'un des objectifs du Plan stratégique 2012-2017 de la Société est de réinvestir de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Société et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel. À terme, le pourcentage d'investissement annuel dans le maintien des actifs et en matière de protection du territoire devra atteindre 2 % de la valeur des actifs.

Avec ses nombreux projets de mise en valeur des territoires, la Société investit, depuis plusieurs années, afin de développer divers équipements récréotouristiques tels que centres de découverte et de services, bâtiments sanitaires, unités d'hébergement, etc.

En 2012-2013, les investissements permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation et l'aménagement des milieux naturels et fauniques, la consolidation et le développement se chiffrent à près de 39 M\$. Afin de la supporter dans le maintien de ces actifs et de permettre un meilleur contrôle sur ses investissements, la Société s'est munie d'un registre informatisé d'immobilisations corporelles par bien. Ce registre regroupe un inventaire détaillé des immobilisations par type de bien, des projets d'investissement et des investissements en maintien d'actifs ainsi qu'une évaluation de l'état général des biens.

Dans le cadre du Discours sur le budget 2012-2013, le gouvernement du Québec annonçait des mesures permettant de poursuivre, dans une perspective de développement durable, la consolidation et le développement des territoires protégés et de leurs équipements. Des sommes annoncées, un investissement de 5 M\$ a été affecté à la mise en œuvre du Programme de gestion environnementale de la Société en vue de réduire son empreinte écologique.

Ainsi, afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, la Société a entrepris le remplacement de véhicules à essence par des véhicules électriques. L'acquisition de ces voitures électriques vient contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de l'empreinte écologique contenus dans le Programme de gestion environnementale de la Société.

Dans le même ordre d'idées, à l'automne 2012, la Société s'est jointe au Circuit électrique, un partenariat qui réunit l'Agence métropolitaine de transport, Hydro-Québec, Metro, RONA et les Rôtisseries St-Hubert et dont l'objectif est de déployer un réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques afin de soutenir l'arrivée de ce type de véhicules au Québec. Sept bornes de recharge ont été installées dans les établissements de la Société pour sa clientèle, soit deux au Parc de la Chute-Montmorency, une à l'Aquarium du Québec, une à la Station touristique Duchesnay, une au parc national du Mont-Saint-Bruno, une autre à celui des Îles-de-Boucherville et, finalement, une au parc national d'Oka. Par ailleurs, l'installation de

11 autres bornes sert aux besoins de la flotte de véhicules électriques de la Sépaq, une des plus importantes au Québec après celle d'Hydro-Québec.

De plus, la Société a effectué des investissements rattachés à des projets d'efficacité énergétique. En premier lieu, un important projet d'efficacité énergétique nécessitant près de 500 k\$ incluant une collaboration financière d'Hydro-Québec, a été réalisé à la Station touristique Duchesnay. Ce projet, visant la récupération de l'énergie sous forme de chaleur à partir des systèmes de chauffage, de ventilation et de réfrigération, fera économiser plus de 400 000 kWh par année à l'établissement, permettant à la station touristique de récupérer plus de 60 k\$ annuellement en coûts énergétiques. De plus, l'expertise issue de cette réalisation pourra éventuellement servir aux établissements hôteliers de la Société.

Également, un projet a retenu l'attention dans le secteur touristique, soit l'installation d'un chauffe-piscine thermopompe au Camping des Voltigeurs. Cette technologie permettra à l'établissement de réaliser une économie d'énergie de plus de 30 000 kWh par saison, soit 45 % de la consommation énergétique de la piscine et du bloc sanitaire adjacent, amenant une diminution significative des frais d'exploitation du camping.

D'autres investissements importants en matière d'efficacité énergétique sont encore dans la liste de projets de la Société et seront réalisés au cours des prochaines années.



STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY

ORIENTATION

03

**GARANTIR  
UNE EXPÉRIENCE  
CLIENT DE  
QUALITÉ**

## ÉVOLUTION DE L'OFFRE

Toujours à l'écoute de la clientèle, la Société a poursuivi, au cours de l'année, l'amélioration de ses procédures de réservations, tant pour la pêche avec hébergement que pour la villégiature. Ainsi, la Sépaq avait innové l'an dernier en abolissant la vénérable institution du tirage au sort pour la pêche et la villégiature dans les réserves fauniques et les parcs nationaux. Cette année, la Société a poursuivi ses efforts de simplification des modalités de réservations et les résultats de fréquentation en 2012-2013 ont confirmé la pertinence de ce plan d'amélioration amorcé l'an dernier. L'ensemble des mesures mises en place, tout en conservant l'équité d'accès aux territoires, a permis d'améliorer l'achalandage de 6,5 % et la durée moyenne des séjours tout en favorisant l'accès à une nouvelle clientèle.

La Société a continué son travail dans l'assouplissement de ses modalités d'affaires. Ainsi, au cours de l'année, le devancement des dates de tirage au sort pour les produits de chasse a permis aux clients de réserver leurs séjours lors des différents salons aux consommateurs du printemps 2013. La loterie de pêche de la saison 2013 s'est tenue en avril 2012 et, pour la première fois, plus d'un an à l'avance. La Société a su mettre en place les outils de communication et de commercialisation nécessaires afin de sensibiliser tant les clients actuels que les futurs clients à ces nouvelles modalités, comme en fait foi l'augmentation de plus de 64 % des réservations lors des salons de consommateurs. Ces nouvelles modalités de réservations des séjours de chasse et de pêche sont accueillies très positivement par les consommateurs et permettent à la Société de s'adapter aux besoins de ses clients.

En ce qui a trait plus spécifiquement aux séjours de pêche, les nouvelles modalités de réservations comprenant un gel de tarification et un nouveau forfait pour la famille continuent d'avoir un effet positif sur les résultats de vente de la Société. L'implantation du nouveau forfait familial de pêche combinée à la formation « pêche en herbe » a connu un succès phénoménal et suscité une forte demande qui a généré une augmentation de l'achalandage pour ce produit. C'est grâce à un partenariat avec la Fondation de la faune du Québec que cette formation « pêche en herbe » a pu être jumelée au nouveau forfait familial de pêche offert dans toutes les réserves. Cette formation, dispensée par du personnel des réserves fauniques, inclut, pour les pêcheurs en herbe, une canne à pêche, un guide d'initiation et un certificat permettant de pêcher gratuitement jusqu'à l'âge de 18 ans. Au total, plus de 650 jeunes, âgés principalement de 9 à 12 ans, ont reçu cette formation.

Aussi, pour simplifier le processus de réservation des séjours de camping dans les parcs nationaux, la règle des quatre mois à l'avance a été retirée. À compter de janvier 2013, il était possible de réserver son séjour de camping pour l'été 2013.

Encore cette année, le mode de réservations par Internet continue de susciter beaucoup d'engouement chez la clientèle. Cependant, les appels téléphoniques occupent encore une place importante pour les habitués de l'accueil personnalisé du Service des ventes et réservations de la Société.

Toujours dans l'objectif d'adapter les activités et services, un plan pour la relève de pêche a été mis en œuvre en 2012-2013, lequel comprenait deux volets. Le premier volet s'est traduit par l'élaboration d'un programme scolaire d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année du niveau primaire. Ce programme a été développé en conformité avec les objectifs d'apprentissage du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en offrant différentes activités d'initiation en classe, des visites guidées à l'Aquarium du Québec et une sortie de pêche dans une réserve faunique.

Le deuxième volet visait la mise en place d'un programme d'initiation à la pêche sportive pour la clientèle des réserves fauniques peu familière avec cette activité. Un document a été élaboré sur l'a b c de la pêche à l'omble de fontaine afin de fournir l'information de base aux non-initiés pour les aider à pratiquer adéquatement cette activité. Une approche « réseau » a également été élaborée pour mieux organiser et structurer dans l'ensemble des réserves fauniques les actions d'initiation à la pêche à dispenser à la clientèle intéressée.

Finalement, en ce qui a trait à la chasse à l'orignal dans les réserves fauniques, celle-ci a maintenu un taux de succès élevé de 66,6 %. La plupart des établissements ont contribué positivement à ce succès par des aménagements bonifiant également l'expérience client, comme des miradors et des salines. Des cartes fournissant de l'information précieuse pour les chasseurs, dont, entre autres, les couverts et coupes forestières, l'accès au territoire et l'emplacement des marais, ont été élaborées pour chaque secteur de chasse à l'orignal de l'ensemble des réserves fauniques, permettant ainsi d'améliorer l'accessibilité au territoire, de favoriser une meilleure expérience de chasse et d'assurer une sécurité accrue pour la clientèle. Ces cartes, disponibles en version Web et papier, ont également été développées pour une utilisation avec un appareil GPS, afin de permettre aux chasseurs d'avoir sous la main toutes les informations utiles relatives à leur secteur de chasse. Cette dernière innovation a remporté un fort succès auprès des chasseurs à l'orignal en plus de confirmer la position de chef de file de la Sépaq dans le secteur de la chasse.

**650 JEUNES ONT  
REÇU LA FORMATION  
« PÊCHE EN HERBE »**



EXP.

## OFFRE D'HÉBERGEMENT

L'offre d'hébergement s'est accrue et s'est diversifiée au cours de l'année 2012-2013, dans le but de répondre à l'évolution des besoins de la clientèle en cette matière. Ainsi, plusieurs types novateurs d'hébergement ont été développés, construits ou acquis, et ce, dans chacun des trois réseaux de la Sépaq.

### Grande nouveauté en 2012: l'EXP.

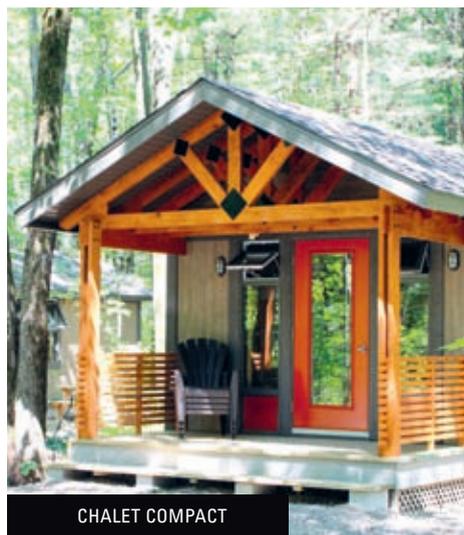
Sensible aux tendances du marché et aux nouveaux besoins de la clientèle, la Sépaq a développé un concept novateur d'hébergement pour deux personnes qui sera implanté progressivement à compter de 2013 dans les parcs nationaux. Développé sur une période de moins de 18 mois et issu d'un important travail de réflexion d'équipes multidisciplinaires à l'interne, l'EXP. s'inspire de l'approche de la microhabitation pour minimiser à la fois l'impact visuel dans le paysage et l'impact sur le milieu naturel lors de son implantation. Une première unité de démonstration a été construite et installée au parc national du Mont-Tremblant. La réaction de la presse fut très positive lors du lancement. Architecture originale, confort et contact intime avec la nature se conjuguent pour assurer une EXPérience inoubliable. De plus, l'EXP. aura cette particularité de refléter la personnalité de chacun des parcs où il sera implanté. De là, une expérience différente sera proposée, d'un parc à l'autre. Par exemple, le chalet « EXP. Calme du grand lac » s'installera au parc national du Mont-Tremblant pour apprécier le calme d'une presqu'île en bordure du grand lac Monroe; le chalet « EXP. Chant de la rivière » s'établira au parc national de la Jacques-Cartier pour apprécier le murmure de la rivière Jacques-Cartier de jour comme de nuit.

### Acquisition de chalets

Toujours dans le but d'augmenter l'offre dans le secteur de l'hébergement, la Société a procédé à l'acquisition des chalets du secteur Joncas dans la réserve faunique La Vérendrye, permettant ainsi de mettre en valeur et de rendre accessible un secteur sous-exploité de cette réserve faunique. La qualité exceptionnelle des installations, l'abondance de la ressource faunique et une mise en marché structurée ont contribué à l'excellente performance de ce secteur, tant au niveau de la satisfaction de la clientèle que de sa fréquentation.



CHALET NATURE



CHALET COMPACT



CHALET MODIK



TENTE HUTTOPIA

### Chalet Nature

L'offre d'hébergement s'est également enrichie dans certains parcs nationaux, alors que dix-huit (18) nouveaux chalets Nature ont été aménagés dans les parcs nationaux du Mont-Tremblant (5), du Mont-Orford (5), des Monts-Valin (3) et de la Yamaska (5). Cet autre concept d'hébergement novateur offre un aménagement compact qui inclut toutes les commodités et le confort d'un chalet. Construit en bois et entièrement équipé, quatre personnes peuvent y dormir, dans deux chambres: l'une fermée et l'autre à aire ouverte avec deux lits installés sur une mezzanine. Les chalets Nature, implantés au cœur des activités, constituent des camps de base idéaux pour les petites familles. De plus, leur petite taille implique que, du côté économique, ils sont offerts à prix abordable et, du côté écologique, ils tiennent moins de place dans l'environnement, diminuant ainsi l'empreinte laissée dans la nature. Il faut également noter que, pour la majorité, ces chalets ont été aménagés sur des emplacements de camping existants ou des sites qui avaient déjà été utilisés.

### Chalet Compact

Au Centre touristique du Lac-Simon, un nouveau type d'hébergement locatif à coût avantageux a été développé et huit unités de chalets Compact y ont été implantées au cours de la dernière année. Ces nouvelles constructions sont composées d'une seule pièce et peuvent accueillir quatre personnes (deux divans-lits style futon). Le taux de fréquentation ainsi que les commentaires de la clientèle à l'égard de ce nouveau produit ont été excellents.

### Chalet Modik

Conçu spécifiquement pour les réserves fauniques et basé sur les résultats des récentes études sur les besoins et les nouvelles attentes de la clientèle, un nouveau type d'hébergement à coût locatif avantageux, le chalet Modik, a été implanté dans les réserves fauniques de Portneuf (lac Main de Fer) et Mastigouche (lac Marcotte). Le chalet Modik, d'une capacité de quatre personnes, n'a rien à envier aux autres chalets. Il est doté d'une douche et d'une toilette intérieures et son équipement est tout à fait comparable. Il est tout en bois et, à l'exception du chauffe-eau et du poêle qui sont alimentés au propane, il tire son énergie du soleil. Les taux d'occupation démontrent un engouement certain pour ce nouveau produit.

### Prêt-à-camper en tentes Huttopia et Hékipia

Dix-huit nouvelles unités de tentes Huttopia se sont ajoutées à l'offre de prêt-à-camper du réseau Parcs Québec pour les amateurs d'hébergement simple et confortable. Quant aux tentes Hékipia, leur déploiement s'est poursuivi avec l'ajout de nouvelles tentes en 2012, portant le total à 65 tentes offertes dans les centres touristiques. Leur implantation s'est également poursuivie dans 5 réserves fauniques, au nombre de 10, s'ajoutant aux 21 déjà existantes. Au fil des ans, le succès de ce type d'hébergement en prêt-à-camper ne se dément pas avec un taux d'occupation de plus de 65 %.



PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

## DÉVELOPPEMENT DE TERRITOIRES ET DE SERVICES

### Parcs Québec

Chaque fois qu'un parc national réalise un projet de développement ou offre un nouveau service, il le fait pour favoriser la découverte et l'accessibilité tout en ayant un impact minimal acceptable sur le patrimoine. Certains développements peuvent même favoriser la conservation, par exemple les sentiers qui balisent le déplacement des visiteurs et les sites de camping qui délimitent l'espace d'occupation. En somme, tout geste posé doit maintenir l'intégrité écologique et contribuer à offrir une expérience de visite mémorable. Cette année en aura été une d'avancement pour plusieurs projets d'envergure s'inscrivant dans la 2<sup>e</sup> phase de mise en valeur des parcs nationaux.

Ainsi, le parc national de la Yamaska a inauguré son centre de découverte et de services en juillet 2012. Les travaux de construction de ce bâtiment, auxquels se sont ajoutées la rénovation des bâtiments de services existants et l'implantation de 11 nouveaux sites de camping, marquent la fin de la réalisation de toute une série de projets essentiels menés dans ce parc au cours des 3 dernières années.

Le plus grand parc national du réseau québécois au sud du 50<sup>e</sup> parallèle, celui du Mont-Tremblant, s'est engagé dans un plan de développement qui donnera un 2<sup>e</sup> souffle à ce territoire protégé aux 400 lacs. Un nouveau centre de découverte et de services a été construit aux abords du lac Monroe. Deux sentiers multifonctionnels ont vu le jour : la Boucle des Chutes-Croches, située dans le secteur de la Diable, qui propose 13,4 km sillonnant le tour du lac Monroe, et la Boucle du Lac-de-L'Assomption, offrant 7 km de sentiers entourant le lac et le secteur du même nom. Un nouveau camping de 85 sites a été aménagé en bordure du lac Chat, dans le secteur de la Diable où ont été érigés 5 chalets Nature.

Le parc national des Grands-Jardins s'est lancé, lui aussi, dans la réalisation de son plan de développement, le premier depuis sa création en 1981. Une première étape a été franchie avec la construction du centre de services du Mont-du-Lac-des-Cygnets et de la via ferrata, située dans le même secteur.

Pour une troisième année consécutive, le parc national du Lac-Témiscouata a poursuivi ses travaux de développement et de mise en valeur afin de pouvoir offrir une expérience de visite de qualité. Parmi les projets finalisés durant l'année, mentionnons l'aménagement du camping de l'Anse-à-William et la construction de la piste cyclable longeant le lac. Un entrepôt et un bureau administratif ont aussi été bâtis. La construction du centre de découverte et de services, débuté à l'automne 2012, doit se terminer en juin 2013, juste à temps pour le lancement de la saison estivale et, surtout, l'inauguration officielle, tant attendue par la communauté régionale.

Le parc national du Mont-Mégantic, a quant à lui, rendu accessible au public le bâtiment d'accueil et le terrain de camping du nouveau secteur de Franceville qui a remporté un vif succès auprès des amateurs de plein air.

Finalement, à l'instar de plusieurs parcs nationaux dans le monde, notamment en Amérique du Nord, la Société offre maintenant la possibilité aux visiteurs des parcs nationaux du Mont-Tremblant, de la Jacques-Cartier, de la Gaspésie et des Monts-Valin d'avoir accès à l'arrière-pays. En effet, un plan de gestion a été élaboré afin d'encadrer le processus d'autorisation permettant à une certaine catégorie d'adeptes de plein air de sortir des sentiers battus, dans le respect de la capacité d'accueil du milieu. L'arrière-pays désigne principalement les territoires à caractère éloigné, situés en périphérie des principaux secteurs d'activités du parc (centre de découverte et de services, zones de services, sentiers de courte randonnée et départs de sentiers de longue randonnée) et où les opportunités d'accès sont limitées.



### Parc de la Chute-Montmorency

Afin de développer le Parc de la Chute-Montmorency à titre de site touristique d'envergure internationale, un plan d'investissement majeur de 30 M\$ a été annoncé en avril 2012, dont 10,4 M\$ en projets structurants et mise à niveau des installations et infrastructures. Mentionnons entre autres, les travaux de la via ferrata qui sont parachevés depuis peu. D'autres projets sont à l'étude, tels que le passage derrière la chute, la tyrolienne traversant la rivière de haut en bas, face à la chute, et la mise en valeur des terrains au bas de la chute, projets qui devraient éventuellement s'intégrer à la phase IV de la promenade Samuel-De Champlain. Un appel d'offres pour l'implantation d'un hôtel financé, construit et opéré par le privé est également en cours de préparation.

### Aquarium du Québec

L'inauguration, en mai 2012, du nouveau pavillon des profondeurs a été le coup d'envoi d'une saison touristique exceptionnelle pour l'Aquarium du Québec avec une fréquentation de plus de 395 000 visiteurs, soit une hausse de plus de 20 % par rapport à la fréquentation de l'année précédente, déjà digne de mention. Le pavillon des profondeurs héberge des méduses, des hippocampes et des raies dans des aménagements d'ambiance propres à chaque espèce. Soulignons également divers projets comme la réfection du parc des Chênes, la rénovation et l'agrandissement d'estrades pour les spectateurs ainsi que la construction d'une pergola destinée aux groupes scolaires et pour laquelle la Société a obtenu un prix du Mérite d'architecture de la Ville de Québec. Le dynamisme de l'équipe en place et la programmation d'activités et d'événements festifs comme le Festi Lumière, l'Halloween et les rallyes ont contribué à ce succès.

### Développer un lien personnalisé avec la clientèle

Afin de développer un lien personnalisé avec la clientèle, le service de géomatique de la Société a été très actif, notamment en ce qui a trait aux produits cartographiques offerts à la clientèle. Plusieurs cartes topographiques des réserves fauniques et des parcs nationaux ont été refaites ou mises à jour en fonction des nouvelles normes cartographiques de la Société. Les cartes élaborées pour les secteurs de chasse à l'orignal et au cerf de Virginie ont été adaptées aux fins d'utilisation avec un GPS. De plus, la cartographie des secteurs de pêche avec séjour en chalet et la bathymétrie des lacs ont été poursuivies. Enfin, le service de géomatique a répondu à une multitude de demandes des établissements et services centraux de la Société afin de satisfaire des besoins particuliers liés aux opérations ou à la réalisation de projets spécifiques.

### QUALITÉ DE L'OFFRE

Afin d'améliorer l'expérience client et valider la qualité de l'offre, la Société a maintenu ses visites de clients-mystère au cours de la saison estivale 2012. Cette opération consiste à faire vivre l'expérience client à des clients-mystère, agissant et utilisant les services des établissements visités et, du même coup, effectuant des vérifications de plusieurs éléments de l'expérience client, notamment l'accueil reçu, la propreté des bâtiments et la qualité des équipements. Des formulaires avec notation sont ensuite remplis.

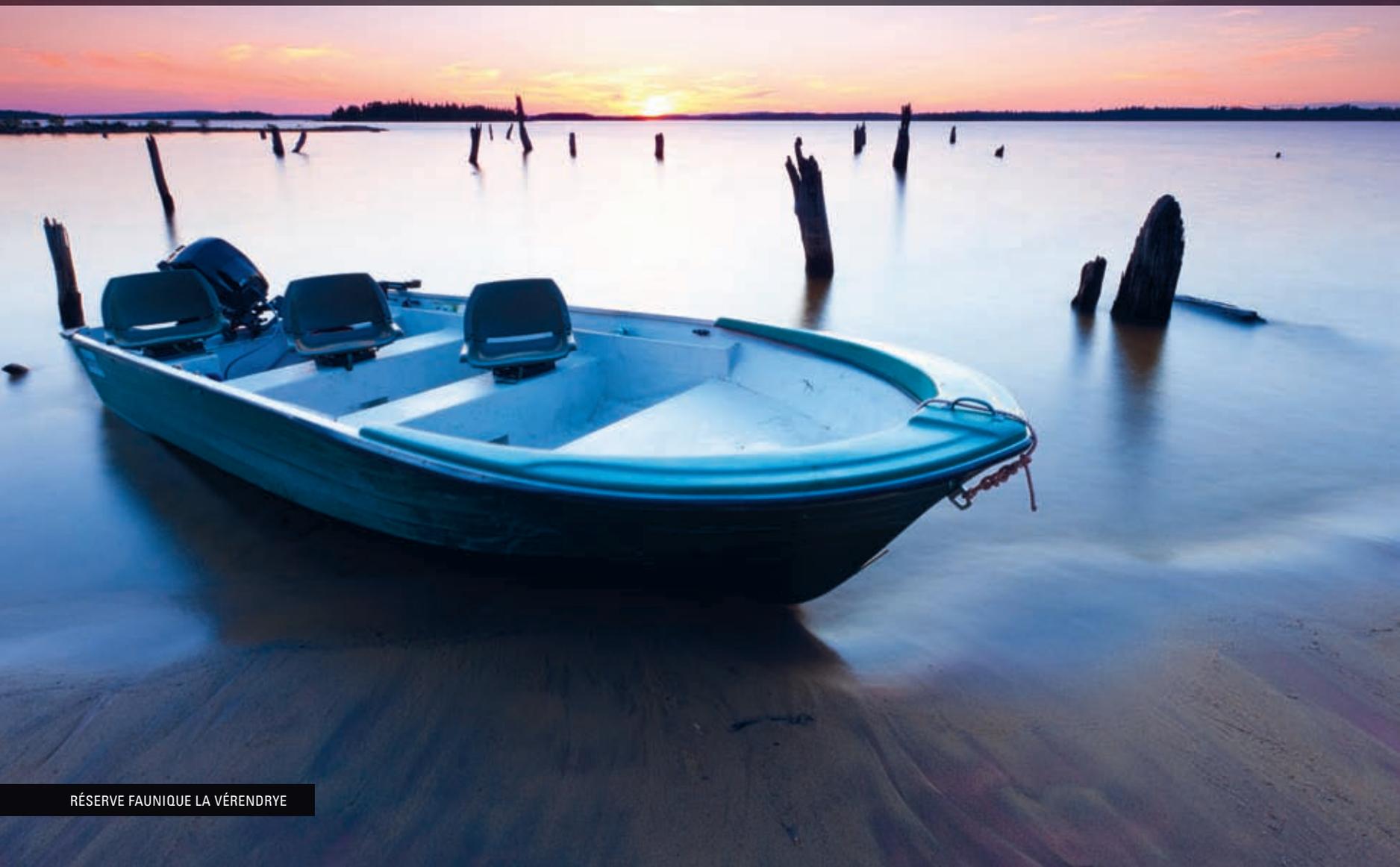
Par ailleurs, au cours de l'année 2012-2013, la Société a œuvré sur trois études de profil et de comportement de la clientèle des différents segments des marchés du plein air et de la pêche. Menées également auprès de non-clients, ces études ont permis d'identifier des pistes d'amélioration à considérer afin de s'adapter aux nouvelles tendances de l'industrie touristique, de la démographie et au profil de la relève.

Également, pour une troisième fois depuis 2001, les pêcheurs ayant effectué un séjour en chalet dans les établissements de la Sépaq ont été sondés en 2012 pour connaître leur degré de satisfaction. Les résultats de l'enquête ont démontré qu'en général, 92 % des clients sont très satisfaits de leur séjour de pêche, un record depuis que la satisfaction de ces pêcheurs est mesurée. Cette étude a également permis d'identifier plusieurs pistes afin de bonifier l'expérience client.

ORIENTATION

04

# GÉNÉRER DE NOUVEAUX REVENUS



## ACTIVITÉS ET SERVICES

L'offre des Boutiques Nature a été recentrée sur des produits ciblés, exclusifs au réseau Parcs Québec, conçus et produits au Québec. Pour la première fois, une collection a été élaborée au bénéfice du Fonds Parcs Québec. Les produits de cette collection incluaient notamment la tasse mousqueton, la bouteille d'eau pliable, le foulard tubulaire, la boule de Noël, le carnet de papier roche. Par ailleurs, l'étalage dans les boutiques a été revu afin d'offrir une présentation plus conviviale et plus aérée des produits. Le personnel a reçu une formation pour enrichir sa connaissance des produits afin d'offrir un service exemplaire à la clientèle.

## LA MISE EN MARCHÉ

Dans sa stratégie de mise en marché, la Société continue de s'inspirer du Rapport du Comité performance de l'industrie touristique déposé à la ministre du Tourisme en mai 2011. Le tourisme de nature étant présenté comme un élément important, la Société a tout mis en œuvre en 2012 afin de s'assurer de jouer son rôle de partenaire majeur et de produit d'appel tant sur le marché québécois qu'à l'international, et ce, pour la grande majorité des régions du Québec.

### Campagnes promotionnelles

Aussi, d'importantes campagnes promotionnelles ont été mises de l'avant par la Société au cours de la dernière année financière. Du côté des réserves fauniques, une campagne panquébécoise portant sur la pêche avec hébergement en chalet a été diffusée dans les journaux, à la radio et sur le Web. Avec pour objectifs ultimes d'augmenter les ventes de séjours de pêche et d'amener plus de Québécois à pratiquer la pêche dans les réserves fauniques, cette initiative visait en premier lieu à faire connaître aux pêcheurs les changements de modalités et les nouveautés (élimination des blocs de séjour, forfait familial, rabais de durée, etc.) apportées à cette activité. Une approche marketing beaucoup plus personnalisée avec des offres concrètes avantageuses a également été exploitée.

Quant au réseau Parcs Québec, une importante campagne a été déployée dans tout le Québec afin d'exposer un des produits vedettes du réseau : le camping. Cette campagne avait pour objectif de positionner Parcs Québec comme leader en matière de camping, mais aussi comme un joueur important dans l'offre variée d'activités de plein air.

Ainsi, dans l'esprit du camping et du plein air, des messages télévisuels ont été diffusés sur les chaînes spécialisées d'Astral ainsi que sur TVA. Du côté montréalais, un super panneau a fait lever bien des têtes sur le pont Jacques-Cartier et a offert un moment d'évasion aux automobilistes. Des actions visant les radios anglophones et des panneaux digitaux ont aussi permis de sensibiliser le marché métropolitain. Par ailleurs, plusieurs messages ont intégré les espaces publicitaires des magazines spécialisés en formats électronique et papier.

Commanditaire officiel de la zone camping du Festival plein air et voyage, Parcs Québec a fait une présence remarquée, tant à Montréal qu'à Québec. De plus, afin de positionner les parcs nationaux comme produit d'appel majeur pour le Québec, Parcs Québec a collaboré à la campagne de Tourisme Québec sur le marché de la France.

Le secteur hôtelier des centres touristiques a, quant à lui, porté une attention particulière à la modulation tarifaire. L'industrie hôtelière étant des plus compétitives, les établissements ont revu leur stratégie de diffusion et de tarification afin de demeurer des plus attrayants auprès des clientèles ciblées.

### Activités de vente et de promotion

Les activités de vente et de promotion sont encore très présentes dans la stratégie de la Société, car elles permettent d'interagir directement avec la clientèle cible et d'améliorer le rendement de ses réseaux de distribution. Le concept d'exposition mis en place pour les salons chasse et pêche de l'année 2011-2012 a été bonifié. Forte de l'expérience de l'année précédente, la Société a pu, grâce à ce nouveau concept, se rapprocher davantage de sa clientèle, et mieux cibler ses besoins, ce qui lui a valu des résultats encore plus significatifs pour tous les établissements faisant la promotion de leurs activités.

Aussi, les délégués commerciaux assurent toujours la présence des attraites et des établissements de la Société lors d'événements touristiques tenus pour les marchés de Montréal et de Québec, bien sûr, mais également pour le Canada anglais, les États-Unis et l'Europe. En réponse à ces efforts de représentation, plusieurs tournées de familiarisation ont été effectuées pour les médias, intermédiaires en voyage et organisateurs de groupes.

### La Société et les médias sociaux

En plus des comptes Facebook de la Sépaq et de Parcs Québec, 14 parcs nationaux, 3 réserves fauniques et 6 centres touristiques s'activent régulièrement sur les médias sociaux. De tous les réseaux sociaux de la Sépaq, la page Facebook de Parcs Québec rassemble la plus grande communauté et apparaît comme un des meilleurs comptes à suivre en matière de plein air au Québec. L'équipe de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs est également active sur sa page Facebook, qui représente un bon exemple d'un lieu de contact et d'échange entre le personnel, les partenaires, les anciens visiteurs et ceux qui y planifient un séjour. La chaîne Réseau Sépaq sur YouTube ainsi que le blogue Parcs Québec Conservation sont également des plateformes de diffusion de contenus uniques pour lesquels les autres réseaux sociaux agissent comme des courroies de transmission en leur offrant une plus grande visibilité. Une netiquette a également été rédigée afin d'encadrer adéquatement les discussions ou commentaires sur les principales plateformes de médias sociaux de la Société.

ORIENTATION

05

ACCROÎTRE  
L'AGILITÉ ET LA  
SOUPLESSE DE  
L'ORGANISATION

## RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, de nombreuses rencontres patronales syndicales ont eu lieu aux fins des négociations visant à renouveler huit des neuf conventions collectives qui régissent les conditions de travail du personnel syndiqué de la Sépaq; ces rencontres se sont déroulées dans un climat serein et se poursuivront jusqu'à la conclusion d'ententes de renouvellement. L'entreprise s'est également dotée de quatre répertoires dans lesquels ont été précisées et regroupées les conditions de travail qui régissent le personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué.

Ayant pour principaux objectifs de permettre au personnel de mieux connaître les activités, les produits et les services de l'ensemble des établissements de la Sépaq et d'en faire la promotion auprès de la clientèle, un nouveau programme intitulé « Programme employé Sépaq » a été mis en place, de même que trois modules « Programme Découverte » adaptés au personnel de chacun des réseaux que forment Parcs Québec, le secteur faunique et le secteur touristique. Ces programmes aideront le personnel à mieux conseiller la clientèle dans ses choix d'activités ou d'établissements, en plus d'augmenter le sentiment d'appartenance à l'entreprise.

La formation demeure toujours primordiale pour maintenir et améliorer la performance de l'organisation. Ainsi, au cours de la dernière année, la Société a continué à dispenser à plus de 400 employés, l'atelier de formation « La norme d'accueil Sépaq, une application terrain de client Plus ». Des formations adaptées spécifiquement aux réalités de la Société ont aussi été développées et dispensées. Enfin, des formations portant sur les nouveaux outils de planification mis en place ont été dispensées à certaines équipes de gestionnaires.

De plus, un nouveau programme d'accueil s'adressant uniquement aux gestionnaires a été introduit au cours de l'année 2012-2013. Ainsi, 25 % des gestionnaires embauchés au cours de la dernière année l'ont suivi. Pour le reste du personnel, le nouveau programme d'accueil sera mis en place au cours de la prochaine année.

Finalement, la Sépaq continue de favoriser le dialogue entre son personnel et ses gestionnaires, à la fois dans la gestion quotidienne de ses opérations et au sein des comités paritaires de relations de travail et de santé et sécurité au travail. De plus, chaque année, en début de la saison d'exploitation, des rencontres sont tenues avec l'ensemble du personnel; ces rencontres ont comme objectif de partager l'information sur le bilan des réalisations de la dernière année et de présenter et discuter des projets de développement à venir au cours de la nouvelle saison.

## EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN 2012-2013

SECTEUR	TEMPS PLEIN	SAISONNIER, OCCASIONNEL, CONTRACTUEL	ÉTUDIANT
Administration et finances	13	0	0
Marketing	21	7	0
Exploitation – Parcs Québec	116	851	415
Exploitation – secteur faunique	56	620	17
Exploitation – secteur touristique	53	518	265
Immobilisations et ressources matérielles	25	12	0
Technologies de l'information	18	0	0
Présidence	2	0	0
Ressources humaines	13	1	0
Secrétariat général et services juridiques	7	0	3
Ventes et réservations incluant le centre d'appels	23	21	34
Vérification interne	2	0	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>349</b>	<b>2 030</b>	<b>734</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>3 113</b>



## PROCESSUS D'AFFAIRES

### **Nouvelle Direction générale des technologies de l'information**

L'année 2012-2013 fut une année déterminante au niveau des technologies de l'information pour la Société. Une nouvelle Direction générale des technologies de l'information (DGTI) a été créée, laquelle relève directement du président-directeur général. Un nouveau directeur général des technologies de l'information est entré en fonction le 15 octobre 2012. Ses principales responsabilités sont de planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités relatives aux technologies de la Société. S'appuyant sur une saine gestion des technologies, la DGTI adopte les plus hauts standards en matière de gouvernance. Dans son périmètre de responsabilité, on retrouve notamment la programmation des projets informatiques et technologiques, la gestion du parc technologique, les technologies mobiles et l'intranet. La sécurité, l'intégrité des données et la disponibilité des systèmes sont une constante priorité.

La valorisation des investissements en technologie est un enjeu majeur pour l'avenir de la Société. La croissance de cette dernière doit être soutenue par des décisions d'investissement éclairées, démontrées par l'analyse des bénéfices, des risques et de la valeur qu'elles apportent aux affaires.

L'un des mandats prioritaires de cette nouvelle unité est d'élaborer un plan directeur quinquennal des technologies de l'information, qui permettra de mettre en place les solutions technologiques requises pour soutenir le développement de la Société, et ce, pour chacun de ses secteurs d'activités, le tout en lien avec le Plan stratégique 2012-2017. L'élaboration de ce plan directeur est déjà bien entamée et la Société prévoit son adoption au cours de l'année 2013-2014.

### **Actualiser les processus de travail et simplifier les règles administratives**

Afin d'actualiser les processus de travail et de simplifier les règles administratives, la révision du plan de classification et du calendrier de conservation de la Société a été entamée. Cette actualisation permettra de mieux répondre aux nouvelles réalités de la Société, laquelle comprend 49 établissements et un siège social. De plus, l'évolution des technologies de l'information fait en sorte que les documents électroniques sont désormais plus nombreux que les documents papier et qu'il faut aussi prévoir cet élément dans la révision.

Toujours dans le même objectif de simplification des règles administratives, la Société a procédé à un changement de référentiel comptable pour la présentation de ses états financiers au 31 mars 2013, passant des normes du « Secteur public » vers les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Le référentiel comptable IFRS tient compte du caractère commercial des activités de la Société, ce qui n'était plus le cas avec le référentiel « Secteur public ». Préalablement à la prise de cette décision, un mandat avait été octroyé à la firme comptable PwC afin de faire le diagnostic et analyser l'impact de l'adoption de l'application du référentiel comptable IFRS. Le rapport de la firme PwC est venu conforter la Société dans le choix de ce référentiel comptable au niveau des objectifs de présentation de ses états financiers et du traitement comptable d'éléments majeurs tels que les dépenses de transfert.

Dans le même ordre d'idées, la Société a développé un système informatisé de gestion des plaintes et commentaires dans un souci d'améliorer constamment la qualité de ses services, mais aussi dans le but d'alléger leur traitement. Le système permet ainsi un meilleur suivi et un traitement plus rapide afin que les mesures correctrices puissent être apportées rapidement, s'il y a lieu.



## DES MARQUES DE RECONNAISSANCE

PARC NATIONAL D'AIGUEBELLE

### Mention Kéroul 2012

Lors de la cérémonie des Grands Prix du tourisme québécois 2012 qui a eu lieu le 28 mai 2012, le parc national d'Oka s'est vu décerner la Mention Kéroul. Instaurée en 1991 et décernée chaque année depuis, la Mention Kéroul souligne le travail des gestionnaires des industries touristique et culturelle qui offrent des services adaptés aux personnes à capacité physique restreinte.

### Prix d'excellence en géomatique

Esri Canada, fournisseur et chef de file mondial des logiciels SIG, a décerné, le 26 septembre 2012, un prix d'excellence à la Sépaq. Cette reconnaissance vient couronner les efforts de la Société en matière de géomatique en vue d'améliorer l'expérience client. Le prix d'excellence en système d'information géographique (SIG) a été remis à la Sépaq en raison des travaux exceptionnels menés par l'équipe de la géomatique notamment avec l'Explorateur Parc Parcours.

### Prix d'excellence en interprétation du patrimoine

Le 12 octobre 2012, l'Association québécoise des interprètes du patrimoine (AQIP) a remis à Parcs Québec (Sépaq), et aux maîtres d'œuvre de l'Explorateur Parc Parcours, un prix d'excellence pour avoir su renouveler de façon exemplaire l'expérience de visite dans les parcs nationaux. Chaque année, l'AQIP souligne l'excellence du travail d'interprétation du patrimoine québécois en décernant des prix aux plus méritants dans le domaine.

### Prix du Public pour le Manoir Montmorency

Le Manoir Montmorency a reçu, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, le Prix du Public dans la catégorie déjeuner-dîner-brunch, lors du 24<sup>e</sup> Gala de la restauration de Québec, qui a eu lieu le 5 novembre 2012. Il s'agit de la plus haute distinction accordée à un établissement de restauration dans cette catégorie. Ce prix, attribué au Manoir Montmorency, est une source de fierté pour la Sépaq, dont plusieurs établissements proposent une expérience de restauration distinctive.

### Prix hommage à Raymond Desjardins, président-directeur général de la Sépaq

À l'occasion du 9<sup>e</sup> Gala des Grands prix de la relève en restauration, tourisme et hôtellerie, qui s'est tenu le 13 mars 2013, la Fondation québécoise de la relève en tourisme a décerné son prix hommage au président-directeur général de la Société, M. Raymond Desjardins. Ce prix hommage est décerné annuellement à un membre de l'industrie qui s'est démarqué par ses accomplissements et aussi par ses initiatives, afin de favoriser l'émergence d'une relève essentielle dans l'industrie touristique.

### Prix de l'excellence touristique à François Boulanger, directeur du parc national de la Gaspésie

À l'occasion du Gala des 27<sup>e</sup> Grands prix du tourisme gaspésien, qui s'est tenu le 4 avril 2013, l'Association touristique de la Gaspésie a décerné le prix de l'excellence touristique au directeur du parc national de la Gaspésie, M. François Boulanger. Ce prix hommage est décerné annuellement à un membre de l'industrie qui s'est démarqué par ses accomplissements. Sous sa gouverne, le parc national, l'une des icônes touristiques de la péninsule de la Gaspésie, a vu son achalandage tripler au cours des 10 dernières années.

# RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2012-2013 DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS
<b>01</b> ASSURER LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	Protection des réserves fauniques	Contribuer à accroître la protection des réserves fauniques en collaborant avec les autorités dans le but d'améliorer leur encadrement légal  Gérer les réserves fauniques selon les principes de gestion intégrée des ressources
	Intégrité écologique des parcs nationaux	Mettre en œuvre la stratégie de conservation du réseau des parcs nationaux  Mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux
	Connaissance du territoire	Augmenter la connaissance du territoire, notamment, sous ses aspects naturel et culturel afin d'en améliorer la gestion
<b>02</b> CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME DE NATURE	Retombées économiques en région	Stimuler la création de richesse collective  Affirmer le rôle clé de la Société dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature
	Pérennité du patrimoine géré par la Société	Réinvestir de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Société et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel  Réduire l'empreinte environnementale de la Société
<b>03</b> GARANTIR UNE EXPÉRIENCE CLIENT DE QUALITÉ	Évolution de l'offre	Adapter les activités et services en fonction de l'expérience client recherchée  Innover dans l'offre d'activités et de services  Développer un lien personnalisé avec la clientèle
	Qualité de l'offre	Implanter une démarche qualité
<b>04</b> GÉNÉRER DE NOUVEAUX REVENUS	Activités et services	Optimiser l'offre actuelle d'activités et de services  Augmenter l'offre d'activités et de services
	Mise en marché	Définir et déployer une stratégie marketing pour l'ensemble de la Société
	Diversification des revenus	Diversifier les sources de revenus
<b>05</b> ACCROÎTRE L'AGILITÉ ET LA SOUPLESSE DE L'ORGANISATION	Ressources humaines	Mettre en place une stratégie et des processus de gestion des ressources humaines basés sur l' « expérience employé »
	Processus d'affaires	Augmenter la marge de manœuvre financière afin de soutenir les opérations et la croissance  Faire reconnaître les rôles distincts de la Société – mandataire de l'État et entreprise commerciale  Optimiser les technologies de l'information  Renforcer la capacité d'analyse de l'organisation  Actualiser les processus de travail et simplifier les règles administratives

INDICATEURS	CIBLES 2017	RÉSULTATS 2012-2013
Nombre de réserves fauniques s'étant fait reconnaître un statut d'aire protégée	4	0
Nombre d'activités de collaboration menées par la Société auprès des autorités décisionnelles afin de promouvoir l'adoption d'une politique visant notamment l'amélioration de la protection des réserves fauniques	15	2
Adoption par la Société d'une stratégie de gestion intégrée des ressources	D'ici la fin 2013-2014	s. o.
Nombre de parcs nationaux ayant débuté la mise en œuvre du nouveau plan de conservation	22 d'ici 2014	22 en production
Nombre de parcs nationaux ayant mis en place une structure de concertation dédiée à la zone périphérique	22	0
Nombre de nouveaux partenariats de recherche	15	37
Nombre de réserves fauniques ayant un plan d'amélioration de leurs pêcheries	15	12
Valeur des retombées économiques du Plan stratégique 2012-2017	100 % des retombées économiques visées*	En évaluation
Nombre de nouveaux partenariats d'affaires	20	4
Valeur des retombées économiques du Plan stratégique 2012-2017	100 % des retombées économiques visées*	En évaluation
Pourcentage d'investissement par année dans le maintien des actifs et en matière de protection du territoire	2 % de la valeur des actifs	1,3 %
Pourcentage de diminution des émissions de gaz à effet de serre	12 %	0 %
Pourcentage de diminution de la quantité d'électricité achetée au réseau de distribution d'Hydro-Québec pour les bâtiments	2 %	0 %
Taux annuel de satisfaction de ses clientèles ciblées	Au-delà de 90 %	92 % pour la pêche
Nombre de nouvelles activités offertes à la clientèle	10	5
Nombre de clients actifs pouvant être ciblés par le marketing relationnel	75 000	60 324
Implantation d'une démarche qualité	100 % de la mise en œuvre de la démarche qualité	-
Nombre annuel de sondages éclair automatisés développés	4 000	Reporté en 2013-2014
Taux annuel de satisfaction de ses clientèles ciblées	Au-delà de 90 %	92 % pour la pêche
Pourcentage d'augmentation des revenus commerciaux	5 % par année	4,6 %
Augmentation de la durée du séjour	Moyenne de 3,1 jours par séjour	2,6 jours
Pourcentage d'augmentation du revenu moyen par jour de visite	4 %	1 %
Pourcentage d'augmentation du nombre de jours de visite	5 %	1,6 %
Revenus provenant d'un programme d'alliance stratégique	900 000 \$ par année	-
Évaluation de l'« expérience employé »	Implantation de l'évaluation en 2013-2014	s. o.
Pourcentage de diminution du taux de roulement du personnel	5 %	1,05 %
Pourcentage des nouveaux employés ayant suivi le nouveau programme d'accueil et d'intégration	100 %	Reporté en 2013-2014
Diminution du ratio des frais d'exploitation sur les revenus commerciaux	5 %	1 %
Adoption d'un nouveau modèle d'affaires	Déploiement du nouveau modèle d'affaires d'ici la fin 2013-2014	s. o.
Adoption d'un plan directeur en technologies de l'information	D'ici la fin 2013-2014	s. o.
Mise en œuvre d'un tableau de bord	D'ici la fin 2012-2013	En cours
Diminution du ratio des frais d'administration sur les revenus	2 %	-

\*La Société est en attente d'une étude externe visant à définir les retombées économiques de son plan d'entreprise.

## REVUE FINANCIÈRE

Le présent rapport financier passe en revue l'exploitation de la Société pour l'exercice financier clos le 31 mars 2013, ainsi que sa situation financière à cette date.

L'analyse par la direction doit être lue conjointement avec les états financiers et notes afférentes présentées ci-après, qui ont été préparées selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et dans le respect des articles 188 à 191 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, adoptée en juin 2013.

### Résultats en bref

La Sépaq a réalisé un résultat net de 3,6 M\$ pour son exercice clos le 31 mars 2013 comparativement à un montant de 2,6 M\$ pour son exercice financier précédent.

L'écart favorable s'explique principalement par des investissements moindres en maintien d'actifs imputables aux résultats pour un montant de 1,1 M\$.

### Produits

Les revenus totaux de la Société ont connu une croissance de 2,8 %, passant de 127,9 M\$ à 131,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les revenus commerciaux totalisent 96,9 M\$ par rapport à 92,7 M\$ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 4,5 %. Cette augmentation s'explique par une légère hausse de la fréquentation, ce qui a permis d'enregistrer des gains de 1,5 M\$ au niveau des revenus de droits d'accès, permettant d'augmenter les revenus complémentaires tels que boutique et dépanneur de 0,5 M\$. L'activité de camping a connu la plus forte hausse, soit 1,4 M\$, la température favorable de l'été 2012 étant le facteur déterminant.

Quant aux honoraires de gestion, une baisse de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent est constatée, ce qui représente une somme de 0,7 M\$. Cette réduction est applicable principalement au réseau des parcs nationaux pour 0,5 M\$ et 0,2 M\$ pour l'Aquarium du Québec (note 9).

### Charges

Les dépenses totales furent de 127,8 M\$ comparativement à 125,3 M\$ pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 2,0 %. Les principales augmentations se situent au niveau des charges d'intérêts (14,5 %), des frais d'amortissement (9,6 %) et des salaires et avantages sociaux (4 %). Ces augmentations sont, par ailleurs, compensées par une réduction de 5 % au niveau des dépenses d'entretien et d'énergie.

L'augmentation du taux d'intérêts moyen de 0,24 %, qui a prévalu au cours de l'exercice (note 9), explique la hausse des frais financiers. Concernant la dépense d'amortissement, la mise en opération de plusieurs bâtiments ayant une valeur significative, tels que les centres de découverte et de services des parcs nationaux, explique principalement cette hausse.

Concernant la réduction des frais d'entretien et d'énergie, la baisse est attribuable principalement à la baisse des investissements au niveau du maintien d'actifs pour 1,1 M\$.

Finalement, la hausse des charges relatives à la masse salariale et aux avantages sociaux est attribuable aux augmentations salariales et à une légère hausse des heures travaillées.

### Résultat net

Le résultat net de la Société s'est élevé à 3,6 M\$ pour son exercice clos le 31 mars 2013. Exprimé en fonction des revenus totaux, le revenu net représente 2,8 % comparativement à 2,0 % pour son exercice clos le 31 mars 2012, soit une légère amélioration de 0,8 %.

Au cours des deux exercices financiers, la Société n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat global.

### Investissements

Les investissements en immobilisations corporelles ont atteint 38,8 M\$ au cours de l'exercice 2012-2013, répartis de la façon suivante : 31,2 M\$ au niveau des bâtiments et des infrastructures, 5,2 M\$ pour le mobilier, les équipements et les améliorations locatives et finalement, une somme de 2,4 M\$ pour le remplacement du matériel roulant.

### Maintien d'actifs

L'objectif du Plan stratégique 2012-2017 d'investir 2 % de la valeur des actifs dans leur maintien n'a pas été atteint car l'investissement fût de 1,1 % en 2012-2013 comparativement à 1,2 % pour l'exercice précédent. Ce léger écart de 0,1 % se traduit par une diminution de 1,1 M\$ de la dépense imputée aux résultats nets de 2012-2013. Les sommes investies en 2012-2013 se chiffrent à 11,0 M\$.

Le financement des investissements en maintien d'actifs est réalisé majoritairement par les liquidités générées par l'exploitation. Au cours du dernier exercice, le gouvernement a financé 2,2 M\$ en maintien d'actifs pour porter le total des investissements à 13,2 M\$, ce qui représente 1,3 % de la valeur des actifs. La contribution du gouvernement au maintien de ce parc immobilier est essentielle compte tenu de son envergure et permet d'assurer la pérennité des actifs pour les générations futures.

### Flux de trésorerie

Une augmentation nette de trésorerie de 2 M\$ a été générée en 2012-2013 comparativement à 1 M\$ en 2011-2012.

Les activités opérationnelles ont généré des flux de trésorerie pour un montant de 22 M\$ comparativement à 10,4 M\$ pour l'exercice précédent. Cet écart de 12 M\$ s'explique principalement par l'augmentation de la variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement pour 9,2 M\$ (note 8). Les augmentations les plus significatives se situent au niveau des dépôts clients pour 4,6 M\$, des comptes fournisseurs pour 3,1 M\$ et des créances pour 1,7 M\$.

Les activités d'investissement ont totalisé 33,8 M\$ en 2012-2013 par rapport à 28,5 M\$ au cours de l'exercice précédent. L'augmentation de 5,3 M\$ s'explique par la variation des investissements en immobilisations corporelles de 5 M\$, conjuguée à la variation de l'avance à une société liée pour 6,9 M\$ et à la variation au niveau du produit de disposition d'immobilisations corporelles pour - 7,2 M\$.

Quant aux activités de financement, elles totalisent 13,7 M\$ comparativement à 19,1 M\$, soit une diminution de 5,4 M\$ attribuable à la diminution de la variation des emprunts pour - 15 M\$, à l'augmentation des subventions aux immobilisations corporelles pour 1,3 M\$ et à l'émission de capital-actions pour 8,8 M\$.

Le niveau des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, de même que l'apport en capital-actions, ont permis de ne pas recourir à des emprunts additionnels par rapport à 2011-2012.

Les tableaux des flux de trésorerie de la Société présentaient des liquidités de 2 M\$ au 31 mars 2013, comparativement à un découvert bancaire de 43 k\$ au 31 mars 2012.

### Situation financière

Au 31 mars 2013, la Sépaq présentait un actif total de 277,2 M\$ comparativement à 258,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2012, soit une augmentation de 18,7 M\$.

Cette hausse s'explique par une augmentation des actifs non courants de 22 M\$ attribuables aux immobilisations corporelles.

Les passifs courants totalisaient 60,9 M\$ au 31 mars 2013 comparativement à 90,4 M\$ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 29,5 M\$. Cette diminution est attribuable principalement à la variation de la portion courante des emprunts pour - 36,1 M\$, à l'augmentation de dépôts clients pour 4,6 M\$ de même qu'à la hausse des comptes à payer et des frais courus pour 1,7 M\$.

Les liquidités générées par l'exploitation, conjuguées à l'apport de capital, ont permis de maintenir le niveau de la dette et ainsi favoriser une situation financière de la Société relativement stable tout au long de l'exercice financier.

### Financement des activités

La Sépaq gère ses activités selon un cadre de financement autorisé par le conseil d'administration et par les limites fixées par le gouvernement du Québec. Le solde des emprunts au 31 mars 2013 est de 111 M\$, soit le même niveau que l'exercice précédent. La composition des échéances des emprunts a été modifiée de façon substantielle afin de réduire le risque de fluctuation des taux d'intérêts. Conséquemment, des emprunts à court terme de 45 M\$ ont été refinancés à long terme.

Les charges d'intérêts ont totalisés 1,9 M\$ comparativement à 1,6 M\$ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 0,3 M\$ imputable à la variation du taux moyen des emprunts de 0,24 %.

### IFRS et Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012

Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, la Société préparait ses états financiers selon les normes comptables du secteur public.

Compte tenu du caractère commercial de la Société et des besoins des utilisateurs, le choix du référentiel comptable selon les IFRS a été effectué au cours de l'exercice 2012-2013. Ainsi, les présents états financiers sont les premiers états financiers annuels de la Société établis conformément aux IFRS.

La Société a adopté les IFRS conformément à l'IFRS 1. La note 20 des états financiers audités au 31 mars 2013 comprend les reclassements à l'état de la situation financière au 1<sup>er</sup> avril 2011. Les chiffres comparatifs de l'exercice clos le 31 mars 2012 ont donc été retraités pour tenir compte des IFRS.

La préparation des états financiers de la Société a également été effectuée dans le respect des articles 188 à 191 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, adoptée en juin 2013 et qui concernent les subventions pluriannuelles. Les impacts se sont traduits par des redressements significatifs au niveau des postes d'actifs, de passifs, des capitaux propres et des résultats nets qui sont décrits dans la note 4 et dans le rapport du Vérificateur général du Québec.

Par ailleurs, aux fins de comparaison et d'évaluation de sa performance financière, la Société produit pour sa gouverne des états financiers qui sont conformes aux IFRS.

### Perspectives

L'exercice 2013-2014 sera marqué en outre par l'ouverture officielle du parc national du Lac-Témiscouata, de même que la poursuite du plan d'investissement de la Société.

Compte tenu de la pression grandissante dans le secteur touristique, la Société intensifiera ses stratégies de diversification de produits et d'activités afin de répondre davantage aux attentes de la clientèle actuelle et à venir.

Soucieuse d'accroître sa rentabilité, la Société poursuivra ses efforts afin de diversifier ses sources de revenus et d'améliorer son efficience.

Par ailleurs, la Société est à renégocier les conventions collectives pour la quasi-totalité de ses employés et les résultats produiront inévitablement un impact au niveau de la profitabilité de la Société qui s'est maintenue entre 2,0% et 2,8% pour les exercices 2011-2012 et 2012-2013.

Finalement, la Société poursuivra, au cours du prochain exercice financier, des travaux majeurs de révision de son modèle d'affaires afin d'améliorer sa performance financière, de maximiser sa croissance par l'affirmation de son volet commercial, pour ultimement, contribuer davantage à la matérialisation de retombées économiques et investir dans le maintien de ses actifs pour les générations futures.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

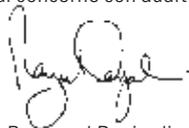
Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants basés sur l'information actuellement disponible. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). La Société a redressé ses états financiers pour se conformer à l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Raymond Desjardins  
Président-directeur général



Guylaine Berthiaume, CPA, CA  
Vice-présidente à l'administration et aux finances

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances et de l'Économie

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des établissements de plein air du Québec qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Québec, le 4 octobre 2013

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

La Société des établissements de plein air du Québec n'a pas comptabilisé au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011 à l'état de la situation financière des montants respectifs de 67 529 000 \$, de 53 778 000 \$ et de 39 975 000 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts. Cette situation n'est pas conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS) qui prévoient la comptabilisation des subventions lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société des établissements de plein air du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation des subventions reportées du gouvernement du Québec respectives de 65 002 000 \$, de 51 685 000 \$ et de 37 882 000 \$ et une sous-évaluation des résultats non distribués de 2 527 000 \$ au 31 mars 2013 et de 2 093 000 \$ au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011 ainsi qu'une sous-évaluation des revenus et du résultat net de 434 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et n'a aucune incidence sur le résultat net de l'exercice clos le 31 mars 2012.

#### *Opinion avec réserve*

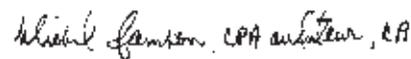
À mon avis, à l'exception de l'incidence du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 20 des états financiers, ces conventions ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2013 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour l'état de la situation financière d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, 4 octobre 2013

# ÉTATS FINANCIERS

## ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 mars (En milliers de dollars canadiens)	2013	2012 (retraité)
<b>PRODUITS</b>		
Pêche et villégiature	35 773	34 455
Chasse	17 148	16 929
Restauration, boutiques et dépanneurs	16 603	16 078
Autres activités de plein air	23 069	20 413
Concessions et divers	4 328	4 840
Intérêts	827	716
Subventions	5 460	5 511
Virement de subventions reportées (note 7)	7 183	7 168
Honoraires de gestion	21 023	21 751
	<b>131 414</b>	<b>127 861</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	62 972	60 552
Entretien et énergie	19 121	20 223
Frais généraux et administratifs	11 093	11 203
Produits de revente	9 482	9 471
Frais de vente et marketing	6 655	6 736
Amortissement	16 607	15 151
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(14)	313
Charge d'intérêts	1 882	1 644
	<b>127 798</b>	<b>125 293</b>
<b>RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE</b>	<b>3 616</b>	<b>2 568</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 mars (En milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions	Résultats non distribués	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2011	71 587	(11 296)	60 291
Redressement (note 4)		(2 093)	(2 093)
Solde redressé au 1 <sup>er</sup> avril 2011	71 587	(13 389)	58 198
Résultat net et résultat global déjà établi pour l'exercice		2 568	2 568
<b>Solde au 31 mars 2012</b>	71 587	(10 821)	60 766
Émission de capital-actions	8 822		8 822
Résultat net et résultat global pour l'exercice	-	3 616	3 616
<b>Solde au 31 mars 2013</b>	80 409	(7 205)	73 204

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 mars (En milliers de dollars canadiens)	2013	2012
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		(retraité)
Résultat net	3 616	2 568
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	16 607	15 151
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(14)	313
Virement de subventions reportées	(7 183)	(7 168)
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	92	212
Ajustements pour produits et charges d'intérêts	1 241	863
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement (note 8)	7 694	(1 536)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>22 053</b>	<b>10 403</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Avance à une société liée (note 9)	3 999	(2 894)
Intérêts reçus	804	699
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(177)	(59)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(38 752)	(33 828)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	369	7 543
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(33 757)</b>	<b>(28 539)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Subventions aux immobilisations corporelles encaissées	6 993	5 667
Variation nette des emprunts à court terme	(36 088)	(14 977)
Produits reçus d'emprunts à long terme	36 065	30 000
Émission de capital-actions (note 10)	8 822	-
Intérêts payés	(2 045)	(1 562)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>13 747</b>	<b>19 128</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>2 043</b>	<b>992</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>(43)</b>	<b>(1 035)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>2 000</b>	<b>(43)</b>
<b>LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SE COMPOSENT DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :</b>		
Encaisse	2 000	-
Découvert bancaire	-	(43)
	<b>2 000</b>	<b>(43)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

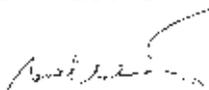
Aux (En milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012 (retraité)	1 <sup>er</sup> avril 2011 (retraité)
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Encaisse	2 000	-	-
Créances	5 259	6 115	5 279
Stock	2 413	2 126	2 147
Frais payés d'avance	1 724	1 522	1 170
Avance à une société liée (note 9)	44 103	48 102	45 208
À recevoir du gouvernement du Québec	38	963	1 882
	55 537	58 828	55 686
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles (note 11)	221 204	199 191	188 013
Immobilisations incorporelles (note 12)	482	479	622
	277 223	258 498	244 321
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Découvert bancaire	-	43	1 035
Comptes à payer et frais courus	12 297	10 636	11 952
Honoraires de gestion reportés	1 144	1 037	836
Subventions perçues d'avance	164	75	75
Dépôts de clients	17 742	13 148	13 166
Emprunts (note 13)	24 935	61 023	76 000
Provision pour congés de maladie et vacances (note 14)	4 636	4 466	4 248
	60 918	90 428	107 312
<b>Passifs non courants</b>			
Provision pour congés de maladie et vacances (note 14)	1 341	1 419	1 425
Emprunts (note 13)	86 065	50 000	20 000
Subventions reportées (note 7)	55 695	55 885	57 386
	204 019	197 732	186 123
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions (note 10)	80 409	71 587	71 587
Résultats non distribués	(7 205)	(10 821)	(13 389)
	277 223	258 498	244 321

Engagements (note 16)

Éventualités (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :



M. Daniel Deslauriers



M. Raymond Desjardins

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011 (en dollars canadiens)

## 1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (RLRQ, chapitre S-13.01). Son siège social est situé au 2640, boulevard Laurier, bureau 1300, à Québec au Canada. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

En raison de sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances et de l'Économie; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Le 30 mars 2010, lors du discours sur le budget 2010-2011, le gouvernement du Québec a annoncé l'abolition de la Société des parcs de sciences naturelles du Québec et l'intégration de ses activités à la Société des établissements de plein air du Québec. À la date d'autorisation pour publication des états financiers annuels, l'abolition et le transfert de ces activités étaient toujours en cours de préparation.

## 2 - BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS ET ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Les présents états financiers annuels sont les premiers états financiers à être établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils ont été préparés en appliquant la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. La note 20 contient de l'information sur les choix retenus conformément à la norme IFRS 1 et sur l'incidence du passage aux IFRS sur la situation financière de la Société, sa performance financière et ses flux de trésorerie.

Les présents états financiers annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 4 octobre 2013.

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des provisions pour congés de maladie et vacances présentés à l'état de la situation financière.

## 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables significatives ayant servi à la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après :

### a) Participation dans une coentreprise

La Société comptabilise sa participation dans la coentreprise selon la méthode de la consolidation proportionnelle en regroupant sa quote-part de chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement avec les éléments similaires, ligne par ligne, dans ses états financiers.

### b) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités de plein air sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les produits tirés de la vente de restauration, boutiques, dépanneurs, concessions et divers lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions affectées proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles et autorisées par le Parlement dans l'année financière du gouvernement, et lorsque les dépenses connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et d'une société liée pour assumer la gestion de l'offre des activités et des services dans les parcs nationaux et à l'Aquarium du Québec et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis selon la substance de l'accord concerné.

### c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, et le cas échéant, du découvert bancaire.

### d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

### e) Immobilisations corporelles, incorporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts ultérieurs sont incorporés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et dans la mesure où il est probable que les avantages économiques futurs devant être obtenus iront à la Société.

La Société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses composantes significatives et amortit séparément chacune de ces parties.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Terrains et territoires à vocation récréative ou touristique	non amortis
Bâtiments et infrastructures	entre 4 % et 14 %
Matériel roulant, mobilier, équipements et améliorations locatives	entre 6 % et 33 %

Les immobilisations incorporelles, composées de licences, de logiciels et d'investissements relatifs au site Web, ont une durée d'utilité déterminée et sont amorties selon la méthode linéaire à un taux de 20 %.

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net sous la rubrique : (Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles.

### f) Dépréciation des actifs à long terme

À la fin de chaque période, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif à long terme ait subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la Société détermine la valeur recouvrable de cet actif qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) concerné). Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, un actif doit être pris individuellement. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les entrées de trésorerie sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

### g) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

### h) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes à prestations définies comportent des garanties à la retraite ou au décès. Les risques liés à ces régimes sont partagés par plusieurs entités soumises à un contrôle commun, soit celui du gouvernement du Québec.

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### i) Provision pour congés de maladie

La portion courante de la provision pour congés de maladie est constituée des jours accumulés au cours de l'exercice et qui, majoritairement, seront remboursables à 50 % s'ils ne sont pas utilisés au cours du prochain exercice. Les congés de maladie seront utilisés ou remboursés à 50 % dans l'exercice suivant celui au cours duquel ils font l'objet de la provision et ne sont donc pas indexés et actualisés.

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est constituée de banques pour lesquelles il n'y a plus d'accumulation de journées et qui seront, dans la plupart des cas, écoulees en totalité au moment de la retraite de l'employé. Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle selon la méthode de répartition des prestations définies au prorata des années de service, selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le coût des prestations futures est imputé au résultat net au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Puisque le régime des congés de maladie cumulés est considéré comme un autre avantage à long terme, les écarts actuariels sont comptabilisés en charges immédiatement dans l'exercice courant.

## j) Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés de la Société sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Les vacances seront prises majoritairement dans l'exercice suivant celui au cours duquel elles font l'objet de la provision et ne sont donc pas indexées et actualisées.

## k) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers:

Encaisse	Prêts et créances
Créances	Prêts et créances
Avance à une société liée	Prêts et créances
À recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Découvert bancaire	Passifs comptabilisés au coût amorti
Comptes à payer et frais courus	Passifs comptabilisés au coût amorti
Emprunts	Passifs comptabilisés au coût amorti

Les actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale, majorés ou diminués des coûts de transaction.

Les instruments financiers classés dans les « Prêts et créances » sont évalués subséquemment au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.

Les instruments financiers classés dans les « Passifs comptabilisés au coût amorti » sont évalués subséquemment au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et qu'il en résulte une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

Une indication objective de dépréciation peut inclure, de la part du débiteur:

- des difficultés financières importantes; ou
- une rupture de contrat, telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière; ou
- la dégradation importante de la qualité du crédit.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable des instruments financiers est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

## 4 - REDRESSEMENT

La Société a redressé ses états financiers pour se conformer à l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, qui énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement.

L'application rétroactive de cet article a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers des exercices 2011 et 2012 présentés à titre comparatif:

(En milliers de dollars)	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
<b>ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(53 778)	(39 975)
Subventions reportées	(51 685)	(37 882)
Résultats non distribués	(2 093)	(2 093)

Le redressement relatif aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec est diminué de 2 320 000 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2011 et de 1 026 000 \$ au 31 mars 2012 suite à divers reclassements dans les créances et dans à recevoir du gouvernement du Québec.

Le redressement relatif aux subventions reportées est diminué de 75 000 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2011 et augmenté de 188 000 \$ au 31 mars 2012 suite à divers reclassements dans les subventions perçues d'avance et dans les comptes à payer et frais courus.

## 5 - NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS FUTURS

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers annuels, de nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes ont été publiés mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptés de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société est fournie ci-après.

### IFRS 9, *Instruments financiers*

En novembre 2009, l'IASB a publié, puis modifié en octobre 2010, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, dans le cadre de la première phase de son projet en cours visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9, qui doit être appliquée rétrospectivement, est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit le 1<sup>er</sup> avril 2015 pour la Société. Elle contient de nouvelles exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers qui font partie à l'heure actuelle du champ d'application de l'IAS 39.

Selon la norme, tous les actifs financiers doivent être classés, d'après le modèle économique de l'entité en matière de gestion des actifs financiers et selon les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers, dans l'une des deux catégories suivantes : évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers seront classés dans les mêmes catégories déjà définies par l'IAS 39; toutefois, l'évaluation des passifs financiers selon l'option à la juste valeur a été modifiée pour tenir compte du risque de crédit propre à l'entité.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

### IFRS 11, *Partenariats*, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités* et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

En mai 2011, l'IASB a publié puis modifié en juin 2012 l'IFRS 11, *Partenariats*, et en mai 2011, l'IASB a également publié l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités*, qui a été amendée en juin 2012 et en octobre 2012. Ces normes et amendements seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour la Société, et devront être appliqués rétrospectivement.

L'IFRS 11 et l'IAS 28 remplacent l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et la SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et fournissent des indications sur la comptabilisation des partenariats qui mettent l'accent sur les droits et les obligations aux termes de l'accord de partenariat plutôt que sur leur forme juridique. En outre, la norme élimine la possibilité de comptabiliser les partenariats au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle. La portée d'IAS 28 comprend dorénavant les participations dans les coentreprises.

L'IFRS 12 contient des exigences à l'égard des informations à fournir sur les filiales, les partenariats et les entreprises associées, ainsi que sur les entités structurées non consolidées, qui remplacent les exigences existantes. Les informations à fournir visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités, ainsi que les risques qui lui sont associés, de même que l'incidence de cette participation sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que ces nouvelles normes auront sur les états financiers de la Société.

### IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour la Société, et qui devra être appliquée prospectivement. L'IFRS 13 constitue une source unique d'indications pour l'évaluation de la juste valeur lorsque la juste valeur est exigée ou permise par les IFRS et rehausse les exigences en matière d'informations à fournir lorsque la juste valeur est appliquée.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

### IAS 1, *Présentation des états financiers*

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Le principal changement résultant des modifications apportées à l'IAS 1 est une exigence de regrouper les éléments dans les autres éléments du résultat global (AERG) qui peuvent être reclassés dans l'état du résultat. Les modifications réaffirment également les exigences existantes que les éléments dans les AERG et le résultat net soient présentés comme un seul état ou deux états consécutifs. La modification de l'IAS 1 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, soit le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour la Société, et devra être appliquée rétrospectivement. L'application anticipée est permise.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

### **IAS 19, Avantages du personnel**

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 19, *Avantages du personnel*. La modification touchant la Société concerne les changements effectués à la définition des avantages à court terme. La norme qui est actuellement publiée définit les avantages à court terme comme ceux dus aux salariés moins d'un an après qu'ils aient réalisé la prestation donnant droit à ces avantages. Les modifications de la norme IAS 19 proposent que ne soient considérés comme à court terme que les avantages dont l'entité s'attend à ce qu'ils soient réglés moins d'un an après la prestation. Il ne suffit plus que le salarié soit en droit de réclamer une rémunération moins d'un an après le travail accompli pour comptabiliser l'avantage à court terme, il faut qu'on s'attende à ce qu'il la demande. Cette modification sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour la Société, et devra être appliquée rétrospectivement. L'application anticipée est permise.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

### **IAS 32, Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir**

En décembre 2011, l'IASB a modifié l'IAS 32, *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*. Les modifications de l'IAS 32 précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les amendements apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalent à un règlement net. Ces amendements seront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit le 1<sup>er</sup> avril 2014 pour la Société, et devront être appliqués rétrospectivement.

En décembre 2011, l'IASB a modifié l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications de l'IFRS 7 contiennent de nouvelles exigences de divulgation concernant la compensation d'actifs et de passifs financiers. Ces modifications seront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour la Société, et devront être appliquées rétrospectivement.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que ces nouvelles normes auront sur les états financiers de la Société.

## **6 - UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS**

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux IFRS, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les estimations et jugements qui suivent sont ceux qui ont été faits par la direction et qui ont une incidence importante sur les états financiers de la Société. Les estimations sont fondées sur l'expérience passée, s'il y a lieu, ainsi que sur diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents des estimations.

Les estimations et les jugements que la direction considère comme critiques sont les suivantes :

### **i. Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles**

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et incorporelles de la Société sont établies par la direction au moment de leur acquisition, et sont par la suite réexaminées chaque année. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens similaires, ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'immobilisation corporelle est jugée importante si ses coûts répartis sont significatifs comparativement au coût total du bien en question. De plus, pour définir les parties d'un bien, la Société doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des rythmes de consommation distincts.

### **ii. Provision pour congés de maladie**

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle selon une méthode d'estimation simplifiée. Les prévisions actuarielles tiennent compte de l'âge moyen des salariés, du régime de retraite auquel ils contribuent, de leur salaire, et du nombre moyen d'heures de maladie non utilisées dans les banques de journées de maladie à la fin de l'exercice et du taux d'actualisation utilisé. Le montant total de la charge pour congés de maladie peut donc varier en fonction de changements dans les variables utilisées dans le calcul de la provision pour congés de maladie.

### **iii. Provision pour vacances**

Le calcul de la provision pour vacances est établi en multipliant, pour chaque employé, le nombre d'heures de vacances qu'il a accumulé par son taux horaire de rémunération à la fin de la période. Le total des vacances réellement payées peut varier du montant calculé en fonction de différents facteurs : l'augmentation des salaires, le départ ou l'arrivée d'employés, le report autorisé d'une partie des vacances. Les employés de la Société doivent normalement prendre leurs vacances chaque année.

#### iv. Instruments financiers

La direction exerce son jugement à l'égard de la classification des instruments financiers. Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs financiers. Le classement détermine le traitement comptable de l'instrument. La direction établit le classement lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, en fonction du but sous-jacent de cet instrument.

### 7- SUBVENTIONS REPORTÉES

(En milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde au début	55 885	57 386
Nouvelles subventions	6 993	5 667
Virements au résultat net	(7 183)	(7 168)
Solde à la fin	55 695	55 885

### 8- INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012
Créances	856	(836)
Stocks	(287)	21
Frais payés d'avance	(202)	(352)
À recevoir du gouvernement du Québec	925	919
Comptes à payer et frais courus	1 612	(1 471)
Honoraires de gestion reportés	107	201
Subventions perçues d'avance	89	-
Dépôts de clients	4 594	(18)
	7 694	(1 536)

Les acquisitions d'immobilisations corporelles d'une somme de 38 752 000 \$ (2012 : 33 828 000 \$) comprennent des variations de frais courus de (49 000 \$) (2012 : (155 000 \$)).

### 9- OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées selon la même base que si les parties n'étaient pas liées, la Société est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

En date du 3 mai 2006, la Société a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec, contrôlée par le gouvernement du Québec, selon laquelle, elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer l'Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société des parcs de sciences naturelles du Québec a remboursé à la Sépaq une somme nette de 3 999 000 \$ (2012 : emprunt net de 2 894 000 \$). La somme due à la Sépaq a porté intérêt au taux moyen de 1,78 % (2012 : 1,54 %) et est garantie par le gouvernement du Québec et est sans modalité de remboursement. Au cours de l'exercice, la Sépaq a inscrit un produit d'intérêts de 804 000 \$ (2012 : 699 000 \$). De plus, la Sépaq a comptabilisé un produit d'honoraires de gestion de 4 477 000 \$ (2012 : 4 654 000 \$).

#### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent le président-directeur général, les vice-présidents et les autres membres du comité de direction de la Société. Le tableau suivant représente la charge de rémunération des principaux dirigeants :

(En milliers de dollars)	2013	2012
Rémunération du personnel à court terme	1 061	954
Cotisations au fond de pension	113	96
	1 174	1 050

La Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec des parties liées autres que celles déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers.

## 10 - CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
<b>Autorisé</b>			
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances et de l'Économie, 1 100 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$			
<b>Émis</b>			
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862	26 862
535 467 actions (2012 : 447 250) payées comptant	53 547	44 725	44 725
	<b>80 409</b>	<b>71 587</b>	<b>71 587</b>

Le 15 mai 2012, la Société a émis au ministre des Finances et de l'Économie 88 217 actions ordinaires pour une considération monétaire de 8 821 700 \$.

## 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers de dollars)	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total 31 mars 2013
<b>Coût</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2012	2 475	13 817	260 060	19 247	24 676	320 275
Acquisitions	8	-	31 232	2 393	5 168	38 801
Dispositions	-	-	(151)	(993)	(80)	(1 224)
Solde à la fin	2 483	13 817	291 141	20 647	29 764	357 852
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2012	-	-	95 992	10 375	14 717	121 084
Amortissement	-	-	11 192	2 928	2 313	16 433
Dispositions	-	-	(57)	(733)	(79)	(869)
Solde à la fin	-	-	107 127	12 570	16 951	136 648
<b>Valeur comptable nette 31 mars 2013</b>	2 483	13 817	184 014	8 077	12 813	221 204

(En milliers de dollars)	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total 31 mars 2012	Total 1 <sup>er</sup> avril 2011
<b>Coût</b>							
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2011	2 475	13 839	241 563	16 650	21 022	295 549	
Acquisitions	-	-	26 127	3 038	4 818	33 983	
Dispositions	-	(22)	(7 630)	(441)	(1 164)	(9 257)	
Solde à la fin	2 475	13 817	260 060	19 247	24 676	320 275	
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2011	-	-	86 056	7 810	13 670	107 536	
Amortissement	-	-	10 475	2 804	1 670	14 949	
Dispositions	-	-	(539)	(239)	(623)	(1 401)	
Solde à la fin	-	-	95 992	10 375	14 717	121 084	
<b>Valeur comptable nette 31 mars 2012</b>							
	2 475	13 817	164 068	8 872	9 959	199 191	
<b>Valeur comptable nette 1<sup>er</sup> avril 2011</b>							
	2 475	13 839	155 507	8 840	7 352		188 013

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques bâtiments et infrastructures, matériel roulant et mobilier, équipements et améliorations locatives, représentant respectivement 19 240 123 \$, 482 407 \$ et 3 408 778 \$ (31 mars 2012 : 16 159 479 \$, 403 423 \$ et 2 530 933 \$; 1<sup>er</sup> avril 2011 : 13 232 000 \$, 281 000 \$ et 1 581 000 \$), n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'ont pas été mises en service en fin d'exercice.

## 12 - IMMIBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
<b>Coût</b>			
Solde au début	1 458	1 399	1 399
Acquisitions	177	59	-
Solde à la fin	1 635	1 458	1 399
<b>Amortissement cumulé</b>			
Solde au début	979	777	777
Amortissement	174	202	-
Solde à la fin	1 153	979	777
<b>Valeur comptable nette</b>			
	482	479	622

## 13 - EMPRUNTS

(En milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
Acceptations bancaires échéant d'avril 2013 à juin 2013 et portant intérêt à des taux variant de 1,332 % à 1,340 % (31 mars 2012: 1,324 % à 1,333 %, 1 <sup>er</sup> avril 2011: 1,337 % à 1,353 %)	16 000	61 023	76 000
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec			
a) 2,075 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	20 000	20 000	20 000
b) 3,022 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2022	30 000	30 000	-
c) 2,452 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2019	45 000	-	-
	111 000	111 023	96 000
<b>Portion courante</b>	<b>(24 935)</b>	<b>(61 023)</b>	<b>(76 000)</b>
	<b>86 065</b>	<b>50 000</b>	<b>20 000</b>

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

(En milliers de dollars)	\$
2014	24 935
2015	8 218
2016	8 420
2017	8 628
2018	16 582

La Société a négocié auprès d'institutions financières et du Fonds de financement des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 165 000 000 \$ que le gouvernement du Québec lui autorise à emprunter jusqu'au 30 avril 2015, en plus des emprunts actuels à long terme de 95 000 000 \$. Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Société le remboursement du capital et des intérêts des programmes d'investissements en immobilisations qu'il a préalablement autorisés par décret. Ces programmes représentent la quasi-totalité des emprunts contractés par la Société. Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

## 14 - AVANTAGES DU PERSONNEL

### a) Régimes de retraite

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 876 000 \$ (2012 : 2 624 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable, et celui du RRPE est demeuré à 12,30 %.

### b) Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)	31 mars 2013			31 mars 2012		
	Vacances	Congés de maladie	Total	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	3 191	2 694	5 885	2 986	2 687	5 673
Charge de l'exercice*	4 699	1 522	6 221	4 453	1 590	6 043
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 522)	(1 607)	(6 129)	(4 248)	(1 583)	(5 831)
<b>Solde à la fin</b>	<b>3 368</b>	<b>2 609</b>	<b>5 977</b>	<b>3 191</b>	<b>2 694</b>	<b>5 885</b>
<b>Portion courante</b>	<b>(2 757)</b>	<b>(1 879)</b>	<b>(4 636)</b>	<b>(2 634)</b>	<b>(1 832)</b>	<b>(4 466)</b>
	611	730	1 341	557	862	1 419

\* La charge de l'exercice inclut les intérêts et l'amortissement des gains et des pertes actuariels.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la provision pour congés de maladie de la Société sont les suivantes :

	2013	2012	2011
Taux d'actualisation	de 1,30 % à 2,20 %	de 1,45 % à 2,29 %	de 2,33 % à 3,04 %
Taux de croissance de la rémunération	de 2,13 % à 2,50 %	de 2,13 % à 2,50 %	de 2,13 % à 2,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	de 1 à 5 ans	de 2 à 5 ans	de 3 à 5 ans

## 15 - COENTREPRISE

La Société détient une participation de 50 % dans Mistissini-Sépaq S.E.N.C. dont l'objet est d'opérer et de gérer conjointement les réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi ainsi que de promouvoir l'emploi des Cris et de la population de la région. La quote-part de chacun des éléments de ce partenariat comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
<b>ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>			
<b>Produits</b>	543	532	518
<b>Charges</b>	520	500	484
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	45	48	40
<b>ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	-	-	8
Frais payés d'avance	3	2	3
<b>Passifs courants</b>			
Comptes à payer et frais courus	42	25	25
Dépôts de clients	192	186	179
<b>Passifs non courants</b>			
Subventions reportées	50	50	50

## 16 - ENGAGEMENTS

La Société est liée par des contrats de location simple dont le solde est de 8 227 000 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. La charge de loyer s'élève à 1 065 000 \$ (2012 : 1 083 000 \$) et les paiements minimums exigibles s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)	\$
Un an au plus	2 273
Plus d'un an mais à cinq ans au plus	4 864
Plus de cinq ans	1 090

De plus, au 31 mars 2013, la Société s'était engagée à acquérir des immobilisations corporelles au cours du prochain exercice pour un montant de 7 172 000 \$.

## 17 - ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société.

## 18 - GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### Gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités opérationnelles, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Société en réduisant l'exposition aux risques financiers.

## Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par cartes de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus. De plus, l'avance à la société liée est garantie par le gouvernement du Québec. Par conséquent, la Société n'a pas de compte en souffrance significatif.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque par son découvert bancaire, ses comptes à payer et frais courus et ses emprunts.

La Société gère son risque de liquidité en effectuant des prévisions et en gérant ses flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, et en prévoyant ses déboursés en immobilisations et ses activités de financement. La Société gère également ses flux de trésorerie en maintenant des soldes d'actifs financiers facilement convertibles en trésorerie et de facilités de crédit suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants.

Les échéances des passifs financiers se détaillent comme suit:

(En milliers de dollars)	Moins de un an	De un an à moins de cinq ans	De cinq ans à moins de dix ans	Plus de dix ans	Total
<b>Au 31 mars 2013</b>					
Découvert bancaire	-	-	-	-	-
Comptes à payer et frais courus	12 297	-	-	-	12 297
Emprunts (note 13)	27 311	31 266	65 901	-	124 478
	<u>39 608</u>	<u>31 266</u>	<u>65 901</u>	<u>-</u>	<u>136 775</u>
<b>Au 31 mars 2012</b>					
Découvert bancaire	43	-	-	-	43
Comptes à payer et frais courus	10 636	-	-	-	10 636
Emprunts (note 13)	111 572	-	-	-	111 572
	<u>122 251</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>122 251</u>
<b>Au 1<sup>er</sup> avril 2011</b>					
Découvert bancaire	1 035	-	-	-	1 035
Comptes à payer et frais courus	11 952	-	-	-	11 952
Emprunts (note 13)	76 677	20 225	-	-	96 902
	<u>89 664</u>	<u>20 225</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>109 889</u>

## Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur des paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

En raison de l'avance à la société liée et des emprunts, la Société est seulement exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de variations dans les taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt au niveau de l'avance à la société liée et des emprunts puisqu'ils portent intérêt à taux variable.

L'effet net d'une augmentation (réduction) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 8 009 \$ le résultat net et les capitaux propres (2012: 167 317 \$).

## 19 - GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués et du capital-actions. La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Québec.

À cette fin, la Société effectue périodiquement des analyses formelles pour comparer les résultats réels aux résultats prévus et en communique les conclusions au Comité de direction et au Conseil d'administration.

## 20 - PASSAGE AUX IFRS

Étant donné l'évolution récente des normes comptables, la direction est d'avis que les normes IFRS sont plus appropriées pour présenter les activités de la Société et que les états financiers répondent ainsi mieux aux besoins des utilisateurs. Auparavant, la Société préparait ses états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

La date de passage aux IFRS de la Société est le 1<sup>er</sup> avril 2011 (la date de transition). La Société a établi son état de la situation financière d'ouverture en IFRS à cette date.

Aux 1<sup>er</sup> avril 2011, 31 mars 2012 et 31 mars 2013, outre les reclassements mentionnés ci-dessous, le passage aux IFRS n'a eu d'incidence ni sur l'état du résultat net et global, ni sur l'état de la situation financière, ni sur les flux de trésorerie. Certains postes des états financiers sont libellés différemment en vertu des IFRS.

La Société a évalué les options disponibles pour les exemptions facultatives et aucune d'entre elles n'a été utilisée.

La Société a appliqué l'exception obligatoire suivante à l'application rétroactive des IFRS :

Sujet	IFRS	Répercussions
Estimations	IFRS 1 interdit aux entités d'avoir recours à des connaissances a posteriori pour établir des estimations conformément aux IFRS à la date de transition aux IFRS.	Les estimations au 1 <sup>er</sup> avril 2011 et au 31 mars 2012 sont cohérentes avec les estimations faites à la même date selon les NCCSP.

La Société a effectué le reclassement suivant à l'état de la situation financière aux fins de présentation :

(En milliers de dollars)	Montant selon les NCCSP au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Reclassement	Montant selon les IFRS au 1 <sup>er</sup> avril 2011
Immobilisations corporelles	188 635	(622)	188 013
Immobilisations incorporelles	-	622	622
	Montant selon les NCCSP au 31 mars 2012	Reclassement	Montant selon les IFRS au 31 mars 2012
Immobilisations corporelles	199 670	(479)	199 191
Immobilisations incorporelles	-	479	479

Selon les IFRS, les licences, logiciels et investissements relatifs au site Web doivent être présentés à titre d'immobilisations incorporelles, ce qui diffère des NCCSP. Par conséquent, des montants de 622 000 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2011 et de 479 000 \$ au 31 mars 2012 ont été reclassés des immobilisations corporelles aux immobilisations incorporelles.

Certains flux de trésorerie présentés dans les activités opérationnelles, notamment les intérêts reçus et versés, sont maintenant présentés distinctement dans les opérations d'investissement et de financement.



LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
EST COMPOSÉ DE

9

MEMBRES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

- 1 **DANIEL DESLAURIERS**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 2 **RAYMOND DESJARDINS**  
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
- **CAROLE BOISVERT** (ABSENTE SUR LA PHOTO)
- 3 **ANNE DUPÉRÉ**
- 4 **ASHLEY ISERHOFF**
- 5 **NICOLE PERRAULT**
- 6 **HUGHES T. POULIN**
- 7 **ANDRÉ ROY**
- 8 **KHATÉRÉ TALAÏ**

## COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la Société est composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général. Les membres sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société. À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à temps partiel.

Au cours du dernier exercice financier, aucune nouvelle nomination n'a eu lieu.

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DANIEL DESLAURIERS 1

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL > 21 DÉCEMBRE 2005  
DATE DE RENOUELEMENT > 17 MARS 2010  
DATE DE NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL > 14 SEPTEMBRE 2011  
DATE DE FIN DU MANDAT > 13 SEPTEMBRE 2016  
STATUT > ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Détenteur d'un doctorat en médecine (MD) du Collège des médecins du Québec depuis 1983 et d'un diplôme de spécialiste en biochimie médicale et en métabolisme du Collège des médecins du Québec (CSPQ) et du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (FRCPC) depuis 1992, Daniel Deslauriers est également détenteur d'une maîtrise ès sciences (MSc) en biologie cellulaire et moléculaire (1991). Il est aussi détenteur d'une licence du Conseil médical du Canada (LCMC).

M. Deslauriers a exercé la médecine générale et d'urgence dans différentes régions du Québec avant de faire sa spécialité en biochimie médicale. Depuis 1992, M. Deslauriers exerce sa spécialité au centre hospitalier affilié universitaire CHA-Hôtel-Dieu de Lévis ainsi que dans trois hôpitaux périphériques situés en région. Il a également eu l'opportunité d'agir à titre de chef du service de biochimie médicale et de chef du département de biologie médicale dans différents établissements. Il a été médecin-conseil dans deux Agences régionales de santé et de services sociaux du Québec (ARSSSQ).

M. Deslauriers détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC) et il est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA).

Il a siégé à différents conseils d'administration, dont celui de l'Association médicale du Québec (AMQ) et comme membre-substitut du conseil d'administration de l'Association médicale canadienne (AMC).

### RAYMOND DESJARDINS 2

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL > 8 SEPTEMBRE 2010  
DATE DE RENOUELEMENT > 17 JUILLET 2013  
DATE DE FIN DU MANDAT > 7 SEPTEMBRE 2016

Diplômé en biologie-écologie de l'Université du Québec à Montréal, Raymond Desjardins assumait la fonction de vice-président exploitation Parcs Québec depuis 1999 à la Société, jusqu'à sa nomination à titre de membre du conseil d'administration et président-directeur général, le 8 septembre 2010.

Depuis ses débuts à la Société, M. Desjardins a participé activement à la réalisation d'un programme d'investissement majeur et d'un plan d'affaires qui ont contribué à mener le réseau Parcs Québec à un niveau d'excellence qui se compare avantageusement aux grands réseaux de parcs nationaux en Amérique du Nord. Très sensible aux enjeux spécifiques des régions, il a participé à la mise en place de mécanismes de concertation avec ces milieux afin d'en favoriser le développement.

Auparavant, M. Desjardins a occupé diverses fonctions reliées à la ressource faunique et aux parcs, entre autres, au ministère de l'Environnement et de la Faune et au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il a également œuvré comme chargé de projets pour la réalisation de plusieurs études d'impacts sur l'environnement et comme directeur sur de nombreux projets de recherche en environnement. M. Desjardins a aussi enseigné au département des techniques du milieu naturel au cégep de Saint-Félicien.

M. Raymond Desjardins siège présentement au Comité directeur tourisme de même qu'au Comité interministériel sur le développement de l'industrie touristique.

## CAROLE BOISVERT ●

### MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL > 14 SEPTEMBRE 2011  
DATE DE FIN DU MANDAT > 13 SEPTEMBRE 2015  
STATUT > ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Membre en règle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en tant que Fellow et diplômée en administration de l'Université Laval, Carole Boisvert est également détentrice d'une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme une administratrice de sociétés certifiée (ASC).

M<sup>me</sup> Boisvert possède plusieurs années d'expérience qui lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie des différentes entités gouvernementales.

De 2004 à 2010, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe et contrôleur des finances au ministère des Finances du Québec. Le contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale, de l'intégrité du système comptable du gouvernement et de la fiabilité des données financières qui y sont enregistrées. Le contrôleur des finances produit, pour le ministre des Finances, les états financiers consolidés du gouvernement, les comptes publics et divers autres rapports financiers du gouvernement. À titre de comptable agréée, elle a signé les états financiers produits pour le ministre. Pour le gouvernement, cette signature est un gage certain de fiabilité de l'information financière divulguée dans ses états financiers.

De 1991 à 2004, M<sup>me</sup> Boisvert a assumé différents postes dans des ministères et organismes publics. Elle a été responsable de la Direction de la planification des programmes et des budgets au ministère du Revenu. Elle a aussi agi à titre d'agente de vérification pour le Vérificateur général du Québec. Par ailleurs, de 1988 à 1991, M<sup>me</sup> Boisvert a œuvré au sein de la firme comptable Samson Bélair Deloitte & Touche.

M<sup>me</sup> Carole Boisvert siège présentement au conseil d'administration de l'Agence du revenu du Québec, de l'Institut national de la recherche scientifique et du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHU de Québec) à titre d'administratrice indépendante.

## ANNE DUPÉRÉ ●

### PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL > 17 MARS 2010  
DATE DE FIN DU MANDAT > 16 MARS 2014  
STATUT > ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Diplômée en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal, Anne Dupéré est également détentrice d'un certificat en affaires immobilières de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval (1987).

M<sup>me</sup> Dupéré possède plusieurs années d'expérience dans le milieu des affaires, tant en entreprises privées que publiques. Ces expériences lui ont permis d'accroître et de diversifier ses compétences, notamment dans le développement d'entreprise, tant du point de vue local, national qu'international.

Elle a occupé, entre autres, le poste de directrice générale de la Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane et du Centre canadien de valorisation du diamant. De 2005 à 2010, elle a été directrice du développement des affaires pour Diarough Canada inc. Depuis mai 2010, elle assume les fonctions de vice-présidente au développement du Groupe Bertrand Rioux inc.

## ASHLEY ISERHOFF ●

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL > 28 MARS 2012  
DATE DE FIN DU MANDAT > 27 MARS 2016  
STATUT > ADMINISTRATEUR

Ayant fait des études en administration publique à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Ashley Iserhoff accomplit actuellement son second mandat à titre de vice-grand chef du Grand Conseil des Cris et vice-président de l'Administration régionale Crie.

Membre de la Nation Crie de Mistissini et résident de Mistissini, M. Iserhoff est également très impliqué au sein de nombreux organismes touchant la société crie. Ainsi, il est membre du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage qui a été créé lors de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) qui a été mis sur pied pour conseiller les gouvernements fédéral et provincial quant à l'adoption de politiques, de lois, de règlements ou de mesures pouvant affecter l'environnement ou la société crie.

M. Iserhoff est président du conseil d'administration du Réseau de communications Eeyou, une société de télécommunications à but non lucratif fournissant des services de transport de données à large bande pour les communautés d'Eeyou Istchee et les municipalités de la région de la Baie James.

Il siège également sur de nombreux comités relevant de l'Administration régionale Crie tels le groupe de travail sur la lutte contre la pauvreté, le groupe de travail sur la gouvernance de la Nation Crie et le Comité consultatif sur la Justice qui supervise la mise en œuvre de l'entente concernant l'administration de la justice pour les cris qui lie le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris.

M. Iserhoff est également impliqué au sein du Club de hockey « Bears » de la Nation Crie qui regroupe les équipes Bantam CC et Midget AA.

## NICOLE PERRAULT ●

### PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL > 17 MARS 2010  
DATE DE FIN DU MANDAT > 16 MARS 2014  
STATUT > ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Nicole Perrault est titulaire d'un baccalauréat en droit (1985) et d'un diplôme de droit notarial de l'Université Laval (1986). En 2002, elle a complété une formation en gestion de projets à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

M<sup>me</sup> Perrault a exercé la profession notariale à Val-d'Or pendant près de 17 ans pour ensuite occuper le poste de directrice du bureau de comté de la circonscription d'Abitibi-Est et d'attachée politique du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Depuis 2007, elle est chargée de projets en développement immobilier pour L. Fournier et fils inc. et Développements DSF à Val-d'Or.

Toujours engagée dans son milieu, elle a été membre du conseil d'administration de plusieurs organismes : la Chambre de commerce de Val-d'Or, la Corporation de développement industriel de Val-d'Or, l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or et la Cité de l'Or, le Club de natation les Marsouins de Val-d'Or et le Club de natation Aquamos. Elle a été également membre fondatrice et administratrice de la Maison de soins palliatifs de la Source Gabriel de Val-d'Or.

## HUGHES T. POULIN 6

### MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL > 21 DÉCEMBRE 2005  
DATES DE RENOUVELLEMENT > 17 MARS 2010 ET 28 MARS 2012  
DATE DE FIN DU MANDAT > 27 MARS 2013  
STATUT > ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Diplômé en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1969, Hughes T. Poulin est aussi détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval (1972). Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC).

M. Poulin a occupé différentes fonctions dans le domaine de l'immobilier. Il a entre autres fondé son entreprise de gestion et de développement immobilier en 1982. Concurrément à ses activités au sein de son entreprise, il a été impliqué dans l'administration de différentes entreprises de l'industrie de l'acier et occupe toujours des fonctions dans ce domaine. Ses principales activités touchent la gestion directe des opérations, le champ des affaires corporatives et du développement, le domaine des résidences pour personnes âgées, l'environnement et les ventes en ligne.

Il est présentement membre du conseil d'administration de Groupe Fertek inc., Numesh inc., Oméga inc., Métaltech-Oméga inc., Échafaud Plus (Laval) inc., Architecture Tout Bois 2007 inc., Huajin Jyangan Numesh Itée (Chine), Venture Talent Ltd., Numesh (USA) Ltd., 8135142 Canada Itée, Covoq.com inc. ainsi que de Zetika. De plus, il siège au conseil d'administration de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec de même qu'à son comité de gouvernance et d'éthique à titre d'administrateur non membre nommé par l'Office des professions du Québec et au comité de révision de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

## KHATÉRÉ TALAÏ 8

### MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL > 29 NOVEMBRE 2006  
DATE DE RENOUVELLEMENT > 17 MARS 2010  
DATE DE FIN DU MANDAT > 16 MARS 2013  
STATUT > ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Titulaire d'une maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (1992) et d'un baccalauréat en administration des affaires (1989) de l'Université du Québec à Chicoutimi, Khatéré Talaï détient aussi un diplôme d'études collégiales en sciences économiques et sociales (1984) de l'Académie de Paris.

Chargée de gestion pour l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi, M<sup>me</sup> Talaï a également été consultante pour l'implantation du modèle organisationnel et le développement des employés chez Rio Tinto Alcan et conseillère au Service aux entreprises et à la collectivité pour le cégep de Saint-Félicien.

Elle siège présentement au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'Université du Québec à Chicoutimi et de l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi.

## ANDRÉ ROY 7

### PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL > 25 AVRIL 2001  
DATES DE RENOUVELLEMENT > 21 DÉCEMBRE 2005 ET 17 MARS 2010  
DATE DE FIN DU MANDAT > 16 MARS 2012  
STATUT > ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

André Roy a occupé des postes de haut niveau dans la fonction publique du Québec pendant sa carrière. Il a notamment été directeur général de l'administration à la Régie de l'assurance maladie du Québec, directeur général adjoint du même organisme de même que directeur général du Réseau Travail Québec et directeur général des programmes au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Il a par la suite occupé le poste de vice-président aux relations publiques et aux communications à La Capitale groupe financier inc.

M. Roy a siégé à de nombreux conseils d'administration dont ceux de la Mutuelle des fonctionnaires du Québec, La Capitale, compagnie d'assurances générales, la Fondation du Musée de la civilisation, l'Hôpital Saint-François-d'Assise et sa fondation, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 03 ainsi que la Société des jeux mondiaux des policiers et des pompiers Québec 2005 et la Société des jeux du Québec à Charlesbourg.

Il siège présentement au conseil d'administration du Centre CASA et de la Fondation du Centre CASA, de Riviera Apts « A » of Hallandale Inc. et au comité de placement des Sœurs du Saint-Cœur-de-Marie.



# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de la Société et veille à sa performance. Il voit à ce que la gestion de la Société soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive, aux règlements y afférents et aux autres lois et règlements qui la régissent. Il s'assure aussi que la Société prenne les mesures requises pour atteindre les objectifs fixés par sa mission.

## PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil d'administration assume le leadership de la gouvernance du conseil d'administration. Il préside et anime les réunions et il dirige le conseil dans tous les aspects de son travail. Il voit à l'organisation et au bon fonctionnement du conseil et s'assure de l'exécution de ses responsabilités. Il peut participer à toutes les réunions des comités qui en découlent et veille à ce qu'ils présentent régulièrement des rapports. Il s'assure aussi que les décisions du conseil d'administration soient mises en œuvre. Finalement, il s'assure de l'application des lois, des règlements et des politiques concernant l'organisation.

## PRÉSENCE

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de réunion. Des réunions spéciales ou tenues par conférence téléphonique s'ajoutent, au besoin, durant l'année. Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration a tenu 5 réunions régulières et 1 réunion par conférence téléphonique. Quant à ses 3 comités, ils ont tenu 11 réunions régulières et 1 réunion par conférence téléphonique. L'assistance des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est présentée au tableau ci-après.

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil d'administration sont non rémunérés, à l'exception du président-directeur général de la Société. Les frais occasionnés par l'exercice de leurs fonctions leur sont cependant remboursés.

## RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Nom	Conseil d'administration		Comité de vérification	Comité des ressources humaines		Comité de gouvernance et d'éthique
	Séances régulières	Conférences téléphoniques	Réunions régulières	Réunions régulières	Conférences téléphoniques	Réunions régulières
<b>Nombre de réunions</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
Boisvert, Carole	4/5	1/1	4/4	s. o.	s. o.	s. o.
Desjardins, Raymond	5/5	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Deslauriers, Daniel	5/5	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dupéré, Anne	3/5	1/1	4/4 (P)	s. o.	s. o.	2/4
Iserhoff, Ashley	2/5	0/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Perrault, Nicole	4/5	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	4/4 (P)
Poulin, Hughes T.	4/5	1/1	s. o.	3/3	1/1	s. o.
Roy, André	5/5	1/1	4/4	3/3 (P)	1/1 (P)	4/4
Talai, Khatéré	4/5	1/1	s. o.	1/3	1/1	s. o.

(P) Président du comité

# FAITS SAILLANTS

## PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017

Le Plan stratégique 2012-2017 de la Société a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration en septembre 2012. Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le gouvernement a approuvé ledit plan stratégique par le décret numéro 448-2013 du 1<sup>er</sup> mai 2013. Le conseil d'administration s'est impliqué tout au long de la démarche qui a entraîné une réflexion globale sur l'avenir de la Société, en prenant en compte le contexte dans lequel elle évolue. Cette démarche a aussi permis d'actualiser la mission et les valeurs de la Société en plus de définir une vision qui saura inspirer le dépassement et l'excellence. Le conseil d'administration suit régulièrement la mise en œuvre de ce plan au sein de l'entreprise.

## RÉSULTATS FINANCIERS ET CONTRÔLE INTERNE

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers audités 2011-2012, le budget 2013-2014 et le plan d'immobilisations 2013-2014. Lors de chacune des réunions régulières, les résultats financiers périodiques ont été présentés aux administrateurs. Le conseil a aussi suivi l'application de la Politique de réduction et de contrôle des dépenses de la Société. Une nouvelle Politique sur la vérification interne, de même que l'institution d'un nouveau régime d'emprunts, ont aussi fait l'objet de décisions de la part du conseil d'administration.

## RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, le conseil d'administration a approuvé la programmation annuelle 2013-2014 et les projets en ressources informationnelles de la Société.

## GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

En matière de gouvernance et d'éthique, le conseil a approuvé, dans le cadre de sa révision annuelle, des modifications au Code d'éthique et de déontologie des employés afin notamment d'y inclure une section sur les médias sociaux. Il a également approuvé des modifications aux profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général.

## RESSOURCES HUMAINES

En matière de ressources humaines, le conseil d'administration a approuvé le Règlement sur les conditions de travail du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué et le Règlement sur les barèmes de rémunération du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué. Aussi, il a adopté une demande de mandat de négociation au Conseil du trésor pour huit (8) des neuf (9) conventions collectives de la Société. Finalement, il a approuvé l'indexation annuelle des échelles salariales du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué ainsi que la mise à jour de la structure salariale au 1<sup>er</sup> avril 2013.

## PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

Un addenda au plan d'action de développement durable 2008-2013 a été approuvé par le conseil d'administration, le prolongeant jusqu'en 2015 et y introduisant une nouvelle action en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec.

## FORMATION CONTINUE

Au cours de l'année 2012-2013, en conformité avec le plan de formation continue des membres du conseil d'administration, une formation portant sur la lecture des états financiers de même qu'une allocution portant sur « L'éthique, un instrument d'aide à la prise de décision et un guide du comportement » ont été offertes aux administrateurs.

# COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEURS ACTIVITÉS

Dans l'accomplissement de son mandat, en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration confie des mandats particuliers aux trois comités statutaires qui le soutiennent, soit le comité de vérification, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique, qui sont chargés d'étudier les dossiers stratégiques de leur secteur respectif, d'en suivre l'évolution sur une base régulière, d'en faire rapport au conseil et d'en recommander l'approbation s'il y a lieu.

Les comités se réunissent régulièrement et font rapport verbalement de leurs activités au conseil à la suite de la tenue de chaque réunion. De plus, chaque administrateur peut consulter sur l'intranet des administrateurs les procès-verbaux des comités.

## RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

### MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de vérification a notamment pour fonctions de voir à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation. Il doit veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques. Le comité a également pour mandat de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant. Finalement, il doit examiner les états financiers audités avec la direction et le Vérificateur général du Québec et en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants :

Présidente : Anne Dupéré

Membres : Carole Boisvert FCPA, FCA, André Roy

Le président du conseil, le président-directeur général, la secrétaire générale, le vérificateur interne et la vice-présidente à l'administration et aux finances peuvent assister aux réunions.

### ACTIVITÉS

Le comité de vérification s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice financier 2012-2013. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité de vérification :

- a examiné les états financiers audités au 31 mars 2012 avec le Vérificateur général du Québec et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (1) et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration;
- s'est assuré de l'indépendance des auditeurs externes;
- a examiné le compte rendu de l'audit externe 2011-2012 et ses recommandations;
- s'est assuré du suivi des recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec;
- a pris connaissance du rapport de gestion 2011-2012 du Vérificateur général du Québec adressé aux responsables de la gouvernance et à la direction de la Société;
- a pris connaissance du plan d'audit externe 2012-2013;
- a recommandé l'approbation de la nouvelle Politique de la vérification interne;
- a pris connaissance d'un nouveau modèle de cycle annuel de vérification interne et des documents y afférents;
- a confié des mandats ad hoc à la Direction de la vérification interne;
- a passé en revue chacun des comptes rendus produits par la Direction de la vérification interne;
- a pris connaissance de la mise à jour du rapport d'identification des risques;
- a effectué le suivi budgétaire des frais de fonctionnement du conseil d'administration.

Le comité a aussi soulevé certaines problématiques relatives à l'application du référentiel comptable du secteur public à la Société, lesquelles ont conduit à une réflexion globale sur la possibilité de changer le référentiel comptable de la Société.

Le comité a eu l'occasion de rencontrer le Vérificateur général du Québec en l'absence des membres de la direction.

Hormis le mandat d'audit confié par le Vérificateur général du Québec à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., le comité de vérification n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2012-2013.

(1) Les honoraires de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. sont de l'ordre de 40 000 \$ annuellement.

## RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

### MANDAT ET COMPOSITION

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonctions de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines. Il doit élaborer et proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général en plus de déterminer les critères pour son évaluation. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à l'établissement d'un programme de planification de leur relève.

Le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants :

Président: André Roy

Membres: Hughes T. Poulin, Khatéré Talai

Le président du conseil, le président-directeur général, la secrétaire générale et le vice-président aux ressources humaines peuvent assister aux réunions.

### ACTIVITÉS

Ce comité a tenu trois réunions et une conférence téléphonique au cours de l'exercice financier 2012-2013. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité des ressources humaines a :

- recommandé au conseil d'administration l'adoption du Règlement sur les conditions de travail du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué et du Règlement sur les barèmes de rémunération du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué;
- recommandé au conseil d'administration d'approuver une demande de mandat de négociation au Conseil du trésor pour huit des neuf conventions collectives de la Société;
- recommandé au conseil d'administration d'approuver l'indexation des échelles salariales du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué ainsi que la mise à jour de la structure salariale au 1<sup>er</sup> avril 2013;
- suivi l'avancement des travaux de la Vice-présidence aux ressources humaines portant sur la négociation des conventions collectives.

Le comité des ressources humaines n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2012-2013.

## RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

### MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions d'élaborer les règles de gouvernance et le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société ainsi que les codes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs et aux employés de la Société. Le comité détermine également les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général, et identifie les critères d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du conseil. Finalement, le comité doit élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres et effectuer l'évaluation du fonctionnement du conseil.

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de trois membres indépendants :

Présidente: Nicole Perrault

Membres: Anne Dupéré, André Roy

Le président du conseil, le président-directeur général, la secrétaire générale et une avocate du secrétariat général peuvent assister aux réunions.

### ACTIVITÉS

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu quatre réunions au cours de l'exercice financier 2012-2013. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité de gouvernance et d'éthique a :

- révisé le Règlement sur la régie interne de la Société;
- révisé les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général, et recommandé au conseil d'administration d'approuver lesdits profils modifiés;
- modifié le programme d'accueil pour les membres du conseil d'administration;
- mis à jour le programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration;
- procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- recommandé au conseil d'administration des modifications à la Politique sur les frais de fonctionnement du conseil d'administration;
- révisé le code d'éthique et de déontologie des employés et recommandé au conseil d'administration d'adopter un code d'éthique modifié.

Le comité de gouvernance et d'éthique n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2012-2013.



LE COMITÉ DE  
DIRECTION EST  
COMPOSÉ DE

8

MEMBRES

## LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

### LE COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de direction est composé de huit membres soit le président-directeur général, les cinq vice-présidents, la secrétaire générale et directrice des services juridiques et le directeur général des technologies de l'information. Les vice-présidents et la secrétaire générale et directrice des services juridiques sont nommés par le conseil d'administration, sur la recommandation du président-directeur général. Le comité de direction se réunit généralement toutes les deux semaines.

- 1 RAYMOND DESJARDINS**  
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 2 PIERRE BÉLANGER**  
VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES
- 3 GUYLAINE BERTHIAUME**  
VICE-PRÉSIDENTE À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES
- 4 ALAIN BROCHU**  
VICE-PRÉSIDENT AU MARKETING
- 5 GILBERT LAROCQUE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
- 6 JEAN-CHARLES MORIN**  
VICE-PRÉSIDENT EXPLOITATION, SECTEURS FAUNIQUE ET TOURISTIQUE
- 7 NELLY RODRIGUE**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ET DIRECTRICE DES SERVICES JURIDIQUES
- 8 MARTIN SOUCY**  
VICE-PRÉSIDENT EXPLOITATION PARCS QUÉBEC

## PRÉSIDENTE ET DIRECTION GÉNÉRALE

### ► Raymond Desjardins, président-directeur général 1

Le président-directeur général de la Société est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il assume la direction et la gestion de la Société dans le cadre des lois, règlements et politiques qui la concernent. Il propose au conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les plans d'immobilisations et d'exploitation. Il approuve les orientations et objectifs des vice-présidences et maintient un contrôle global sur les activités de la Société.

## VICE-PRÉSIDENTE EXPLOITATION, SECTEURS FAUNIQUE ET TOURISTIQUE

### ► Jean-Charles Morin, vice-président 6

La Vice-présidence exploitation, secteurs faunique et touristique chapeaute, pour le secteur faunique, 15 réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti et, pour le secteur touristique, 10 établissements œuvrant principalement dans les secteurs de l'hôtellerie, du camping et des attraits touristiques majeurs. Elle est constituée d'une Direction des opérations pour chacun des secteurs de même que d'un service de géomatique et de gestion intégrée des ressources.

En plus de soutenir l'ensemble des directions, la vice-présidence détermine les grandes orientations des deux secteurs.

Plus spécifiquement, en matière d'exploitation et de développement, elle planifie, coordonne et contrôle l'élaboration et la réalisation des programmes et des plans d'activités de chacun des établissements ainsi que la préparation et le suivi des plans d'opérations. Elle voit à l'élaboration des plans d'investissement et de mise en valeur ainsi qu'à la mise en œuvre des programmes d'immobilisations, et ce, en concertation avec les établissements. Elle prépare et effectue le suivi budgétaire des établissements et s'assure de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux sur la base de ses priorités.

Elle veille aussi à mettre en valeur le potentiel faunique et récréotouristique de chaque réserve. À cet effet, elle élabore des plans de gestion faunique, comme les plans directeurs des pêcheries et s'assure que les plans d'aménagement respectent le profil faunique de chaque territoire. Elle voit aussi à la protection du territoire et à une gestion intégrée des ressources. En ce qui concerne le secteur touristique, la vice-présidence supervise les plans de développement et la réalisation des travaux majeurs et des projets structurants.

Afin de contribuer à la concertation régionale et de maintenir la relation de confiance avec le milieu, la vice-présidence supervise, en collaboration avec ses établissements, la tenue des conseils d'administration locaux, pour le secteur faunique, et des comités de mise en valeur, pour certains établissements touristiques, en s'assurant de leur bon fonctionnement et en y associant les intervenants représentatifs du milieu.

Elle établit aussi des relations de partenariat avec les intervenants corporatifs intéressés à développer des activités et des services dans les établissements à l'intérieur des critères fixés par la Société.

## VICE-PRÉSIDENTE EXPLOITATION PARCS QUÉBEC

### ► Martin Soucy, vice-président 8

La Vice-présidence exploitation Parcs Québec a la responsabilité des 22 parcs nationaux méridionaux ainsi que du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Elle est constituée d'une Direction des opérations et d'une Direction de la conservation, de l'éducation et du développement.

En plus de soutenir l'ensemble des directions des parcs nationaux, elle détermine les grandes orientations de ce secteur en matière de gestion des opérations, de conservation, d'offres d'expérience aux visiteurs, de développement des territoires et de concertation. Elle veille à ce que toutes les mesures soient prises afin d'assurer le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux tout en intégrant un volet éducatif de découverte à l'offre des activités de chacun d'eux. Notamment, elle assure la mise en œuvre des plans de conservation et la gestion du Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE).

En matière d'exploitation et de développement, elle planifie, coordonne et contrôle l'élaboration et la réalisation des énoncés d'affaires quinquennaux ainsi que leur mise en œuvre via des plans d'action annuels. Dans la perspective d'une stratégie globale pour le réseau, elle élabore également, de concert avec les directeurs des parcs, les plans d'investissement et de développement, tout en assurant leur réalisation au sein d'un groupe de suivi du développement. Enfin, elle prépare et effectue le suivi budgétaire des établissements et s'assure de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux.

Afin d'entretenir des relations harmonieuses avec les intervenants du milieu représentatifs des diverses régions du Québec où sont implantés les parcs nationaux, elle supporte les directions des parcs dans l'animation des tables d'harmonisation. Elle établit et développe également des relations avec toute organisation régionale ou nationale susceptible de contribuer à l'atteinte de la mission des parcs et à leur rayonnement national et international.

Enfin, elle identifie et conclut des ententes de partenariat d'affaires avec des intervenants du domaine touristique afin de participer à la consolidation des destinations où sont présents les parcs nationaux et, de manière plus générale, au développement du tourisme de nature au Québec.

## VICE-PRÉSIDENTE À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES

► **Guylaine Berthiaume, vice-présidente** ③

La Vice-présidence à l'administration et aux finances soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière d'administration et de finances. Cette vice-présidence regroupe la Direction des immobilisations et des ressources matérielles ainsi que les services de la comptabilité et du contrôle et celui du budget et de l'analyse financière.

Cette vice-présidence planifie, coordonne et gère l'ensemble des activités en matière d'administration, de financement, de gestion de la trésorerie, de planification budgétaire, de comptabilité, d'investissement et de développement. Elle fournit un soutien administratif à tous les directeurs de même qu'au personnel attiré à des tâches administratives et leur assure une formation adéquate. Elle dirige les activités relatives à la préparation et au suivi budgétaire de la Société et procède également à la mise à jour des projections financières. Les études économiques de même que le processus d'acceptabilité des projets d'investissement sont sous sa gouverne. Celle-ci doit s'assurer également que la comptabilisation et les opérations financières s'effectuent conformément aux politiques et procédures administratives. Elle prépare les rapports financiers périodiques et annuels. Cette vice-présidence dirige les activités relatives à l'élaboration et au suivi de la programmation du plan d'investissement et en assure le respect. Finalement, elle est responsable des achats regroupés en matière d'approvisionnement.

## VICE-PRÉSIDENTE AUX RESSOURCES HUMAINES

► **Pierre Bélanger, vice-président** ②

La Vice-présidence aux ressources humaines soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière de gestion des ressources humaines.

Cette vice-présidence fournit des services-conseils à l'ensemble des gestionnaires de la Société en matière de relations du travail, de dotation, de formation du personnel et de santé et sécurité au travail. Elle assume aussi la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques en matière de gestion des ressources humaines, en collaboration avec l'ensemble des directions des établissements.

Elle est également responsable de la gestion des régimes d'assurance collective et d'avantages sociaux et, notamment, des régimes de retraite, de la production de la paie pour l'ensemble du personnel ainsi que de la gestion du programme d'aide au personnel.

Finalement, elle négocie et applique les neuf conventions collectives et siège, lorsque requis, sur divers comités patronaux-syndicaux. Elle représente la Société en arbitrage de griefs, et devant les différents tribunaux administratifs concernés.

## VICE-PRÉSIDENTE AU MARKETING

► **Alain Brochu, vice-président** ④

La Vice-présidence au marketing soutient les trois réseaux et l'ensemble des établissements en matière de mise en marché et de marketing au Québec et à l'étranger. Elle orchestre les communications corporatives, tant à l'interne qu'à l'externe. Elle regroupe le Service des ventes et réservations ainsi que la planification marketing et la recherche.

Cette vice-présidence assume la responsabilité de toutes les activités relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et l'intégration des programmes, stratégies et plans de marketing par réseau, par établissement et par produit. Elle planifie, coordonne et contrôle, en collaboration avec les vice-présidences de chaque secteur d'activités, les plans d'action marketing, les prévisions budgétaires annuelles de marketing et leur suivi. Elle gère donc les relations avec les médias, les tournées de presse, les stratégies et campagnes publicitaires et la promotion. Cela inclut les bulletins d'information, la production graphique et audiovisuelle, la gestion des médias sociaux, la recherche sur la connaissance de la clientèle et des marchés de même que l'évaluation de la qualité des services à la clientèle.

Le Service des ventes et réservations est, pour sa part, responsable du centre d'appels, des comptoirs des ventes et réservations, des tirages au sort, de la sollicitation des marchés corporatifs et scolaires ainsi que du réseau de distribution.

## DIRECTION GÉNÉRALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

► **Gilbert Larocque, directeur général** ⑤

La Direction générale des technologies de l'information met en place des solutions technologiques permettant de soutenir le développement des affaires, d'offrir un rôle-conseil et de maintenir des niveaux de services technologiques optimaux dans l'entreprise. Cette direction générale assure aussi la gestion de la sécurité et des actifs technologiques de la Société dans un souci d'excellence opérationnelle conforme aux pratiques reconnues. Dans le cadre de son mandat d'assistance et de soutien technique aux établissements et au siège social, elle a mis en place le Centre de services technologiques et s'assure de son bon fonctionnement.

Finalement, elle est responsable des systèmes informatiques et des infrastructures. À ce titre, elle acquiert et développe des systèmes et assure le respect de l'intégrité, la cohérence, la disponibilité et la sécurité des données.

## SECRETARIAT GÉNÉRAL ET DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

### ► Nelly Rodrigue, secrétaire générale et directrice 7

Le Secrétariat général et direction des services juridiques soutient le conseil d'administration et la haute direction dans l'élaboration et l'implantation des règles de gouvernance. Il fournit également le support juridique à l'ensemble de l'organisation.

Le rôle du secrétariat général consiste principalement à appuyer le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions, ce qui inclut notamment son obligation à se conformer à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. En plus du soutien en matière de convocation et de suivi des réunions du conseil d'administration et de ses trois comités, le secrétariat général rédige et révisé le Règlement sur la régie interne de la Société, le code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs ainsi que celui des employés. Par ailleurs, la démarche de planification stratégique, le processus de gestion intégrée des risques et le suivi du Plan d'action de développement durable relèvent également du secrétariat général tout comme la préparation des documents législatifs, tels que les décrets et mémoires. Le secrétariat général est aussi responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour la Société et est mandataire de la Société auprès de l'Office québécois de la langue française.

Les principales responsabilités rattachées au volet direction des services juridiques consistent à donner les avis légaux requis, préparer et réviser des contrats et autres documents légaux, tant pour les établissements que pour les vice-présidences, en plus de collaborer avec ceux-ci sur divers projets de développement et de partenariat. Cette direction fournit le support juridique tant en matière contractuelle que municipale et en environnement, en construction, en propriété intellectuelle et en pratiques commerciales. Elle offre aussi aux établissements de la formation sur ces sujets en plus de développer des outils à leur intention. Finalement, l'analyse et le traitement des poursuites reçues par la Société sont sous la responsabilité de cette direction.

## LA RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société.

Nom et fonction	Salaire annuel	Rémunération variable	Autres avantages *	Rémunération totale
<b>Raymond Desjardins</b> Président-directeur général	168 102\$	Aucune	1 163\$	169 265\$
<b>Jean-Charles Morin</b> Vice-président exploitation, secteurs faunique et touristique	140 018\$	Aucune	576\$	140 594\$
<b>Martin Soucy</b> Vice-président exploitation Parcs Québec	138 739\$	Aucune	1 163\$	139 902\$
<b>Alain Brochu</b> Vice-président au marketing	138 739\$	Aucune	1 163\$	139 902\$
<b>Pierre Bélanger</b> Vice-président aux ressources humaines	138 739\$	Aucune	638\$	139 377\$

\* Peut inclure : contribution de l'employeur à l'assurance collective et cotisation à un ordre professionnel.

Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général (article 10 alinéa 3 de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec). Un véhicule automobile est mis à sa disposition et il participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRSA).

Les vice-présidents participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE).

La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ces derniers participent.

# ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Depuis le 29 novembre 2009, le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (le « Règlement »), adopté en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, oblige les organismes publics à diffuser certains documents sur leur site Web. Ces documents se trouvent à la section « Accès à l'information » du site Web de la Société. Par ailleurs, ce Règlement enjoint la Société à rendre compte, dans son rapport annuel, des demandes d'accès reçues au cours de l'année financière et des activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels réalisées.

## COMPTE RENDU DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES EN 2012-2013

### NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS

Traitées dans un délai de 20 jours	24
Traitées dans un délai de 30 jours	5
<b>TOTAL DES DEMANDES REÇUES</b>	<b>29</b>

### NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS

Refusées	3
Acceptées	22
Partiellement acceptées	3
Référée	1
<b>TOTAL DES DEMANDES REÇUES</b>	<b>29</b>

Renseignements complémentaires :

- une demande a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information;
- aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodements raisonnables.

De manière générale, la nature des demandes d'accès se résume comme suit :

- renseignements ayant des incidences sur l'économie;
- renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;
- demande d'accès à des renseignements personnels.

De manière générale, les motifs de refus d'accès sont les suivants :

- les documents contiennent des renseignements de nature commerciale (article 22);
- les documents renferment des renseignements personnels (articles 53, 54, 59).

## PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société met en application sa Politique d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels. En outre, le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Société contient une section particulière sur la protection des informations confidentielles.



# EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La politique linguistique de la Société a été adoptée le 15 décembre 2008 conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

À la suite de la révision de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Société a adopté une nouvelle politique linguistique laquelle a reçu un avis officiel de l'Office québécois de la langue française. Ladite politique sera diffusée au début de l'année 2013-2014.

La Société a collaboré étroitement avec l'Office. De plus, la mandataire de la Société auprès de l'Office québécois de la langue française a répondu régulièrement à des interrogations du personnel de la Société relativement à l'application de sa politique linguistique.

---

## POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement annonçait la mise en place de la Politique de financement des services publics. Cette politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens. Par de meilleures pratiques tarifaires, elle vise à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et pour s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Les ministères et organismes sont donc tenus de faire état de la progression de la mise en place de la politique. En 2012-2013, la Société a poursuivi son processus de détermination et d'évaluation des tarifs basé sur la valeur du marché. Par ailleurs, une modification au Règlement sur les parcs a été édictée le 1<sup>er</sup> avril 2011. Celui-ci fixe la tarification des droits pour chacun des exercices financiers, et ce, jusqu'au 31 mars 2016. Le processus de révision des droits d'accès a été réalisé en conformité avec la Politique de financement des services publics.

## POLITIQUE DE RÉDUCTION ET DE CONTRÔLE DES DÉPENSES

L'Assemblée nationale a sanctionné, le 12 juin 2010, la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. En conséquence, le conseil d'administration de la Société a adopté, le 20 septembre 2010, sa Politique de réduction et de contrôle des dépenses, laquelle a été approuvée par le conseil des ministres le 16 février 2011.

Comme prévu par l'article 14 de la Loi, la politique adoptée prend en compte les caractéristiques commerciales de la Société afin de déterminer les dépenses de fonctionnement de nature administrative et la masse salariale qui seront soumises aux mesures de réduction. La politique a été établie afin de ne pas mettre en péril la génération de revenus ni la rentabilité de ses activités, et ce, tout en permettant de respecter les orientations stratégiques de la Société.

### Résultats 2012-2013

La cible de réduction et de contrôle des dépenses prévue à la politique de la Société pour l'exercice 2012-2013 a été atteinte et a fait l'objet d'une reddition de comptes au conseil d'administration. Par ailleurs, il est à noter que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a réduit ses dépenses de transfert à titre d'honoraires de gestion des parcs à la Société pour un montant équivalent à la cible de réduction.



# DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'action de développement durable 2008-2013 de la Société comporte 10 actions découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Société. Ce plan définit les activités que la Société met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Considérant le report de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'au 31 décembre 2014, la Société a reconduit son Plan d'action de développement durable 2008-2013 jusqu'au 31 mars 2015, tout en y ajoutant une 11<sup>e</sup> action en lien avec l'Agenda 21 de la culture. Une première reddition de comptes sur cette 11<sup>e</sup> action aura lieu dans le rapport annuel 2013-2014.

Comme prévu par la Loi sur le développement durable, la Société fait état, dans ce rapport, des activités réalisées en 2012-2013 pour chacune des 10 actions inscrites à son plan d'action.

## ACTION 01

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

#### OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

- Assurer l'adhésion du personnel aux orientations et actions gouvernementales de développement durable de même qu'aux orientations et au plan d'action de la Société en cette matière.
- Développer et maintenir les compétences de son personnel afin que l'exercice des responsabilités de la Société s'inscrive dans la recherche du développement durable.

#### ACTION

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique en s'assurant que 80 % du personnel de la Société soit sensibilisé d'ici 2011. De plus, réaliser des activités de formation des gestionnaires et de leur personnel sur la démarche de développement durable et le plan d'action de la Société afin qu'ils les intègrent dans l'exercice de leurs fonctions courantes; s'assurer que 50 % d'entre eux soient formés d'ici 2013.

#### CIBLES ET INDICATEURS

Le taux d'employés ayant été sensibilisés et formés.

- 80 % du personnel de la Société sera sensibilisé d'ici 2011.
- 50 % du personnel ciblé (184 employés) aura acquis, d'ici 2013, les compétences nécessaires pour intégrer les principes de développement durable dans l'exercice de leurs fonctions courantes.

#### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- La cible qui vise à ce que 80 % du personnel de la Société soit sensibilisé à la démarche de développement durable a été atteinte.
- La cible qui vise à ce que 50 % du personnel ciblé ait acquis les compétences nécessaires pour intégrer les principes de développement durable dans l'exercice de leurs fonctions courantes a été atteinte.

## ACTION 02

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.

#### ACTION

Développer et mettre en œuvre, sur un horizon de trois ans, une stratégie de communication des actions environnementales et de développement durable en milieu naturel.

#### CIBLES ET INDICATEURS

Perception positive de la clientèle sur les actions de la Société en développement durable.

- Une mesure de cette perception est entreprise en 2011-2012 et un suivi de son évolution est réalisé régulièrement.

#### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Une stratégie de communication de l'ensemble des composantes du plan d'action de la Société en matière de développement durable a été rédigée. Son déploiement est prévu au cours de l'année 2013-2014.

## ACTION 03

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.

#### ACTION

Augmenter la participation aux activités éducatives et de découverte, notamment par le développement de nouvelles activités mieux adaptées aux besoins, de manière à jouer pleinement un rôle de sensibilisation et d'éducation à la protection du patrimoine naturel.

#### CIBLES ET INDICATEURS

Le taux de participation aux activités éducatives et de découverte.

- À la suite d'une évaluation de sa performance éducative en 2009-2010, chaque parc s'est fixé des cibles d'augmentation de la participation d'ici mars 2013.
- Durant la période 2009-2013, la Société a poursuivi l'augmentation et la diversification de son offre de service à la clientèle scolaire.

#### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- En 2012-2013, la fréquentation totale aux activités de découverte dans les parcs nationaux fut de 357 500 visiteurs. Pour les groupes scolaires, la fréquentation s'est maintenue relativement à l'an passé à 47 000 étudiants, mais elle a tout de même connu une importante croissance depuis 2008 où elle était à 18 570.
- On dénombrait, dans les parcs nationaux, 388 activités de découverte en 2012-2013.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.

### ACTION

Faire connaître les résultats et les bénéfices de l'approche de gestion intégrée des ressources auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux impliqués en gestion de milieux naturels, particulièrement au niveau des conseils d'administration locaux des réserves fauniques et autres structures de concertation régionale et locale (partenaires fauniques, tables de gestion écosystémique, commissions régionales des ressources naturelles et du territoire, etc.).

### CIBLES ET INDICATEURS

Le nombre d'interventions structurées auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux.

- Par ces interventions, la somme des connaissances résultant des expériences en gestion intégrée de la Société leur est rendue accessible de manière à stimuler l'innovation et l'engagement.

### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

En 2012-2013, la Société a poursuivi assidûment sa participation aux travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) formées de représentants de multiples organisations présentes sur le territoire des différentes régions du Québec (communautés autochtones, MRC, pourvoyeurs, industrie forestière, associations environnementales, etc.). Ces tables ont été mises sur pied dans tout le Québec par les Conférences régionales des élus de concert avec le ministère des Ressources naturelles (MRN) dans le cadre de l'élaboration de la planification de l'aménagement forestier intégré (PAFI).

La Société a également participé activement à des groupes de travail constitués par des tables de GIRT sur des objets particuliers, tels les paysages, la faune, le récréotourisme et les enjeux écosystémiques.

La Société a aussi poursuivi sa participation aux travaux du comité triparti MDDEFP-Sépaq-MRN pour le développement éventuel d'aires protégées polyvalentes, notamment dans les réserves fauniques. En 2012, la Société a poursuivi sa participation dans le projet pilote MDDEFP-Sépaq-MRN mis en place pour expérimenter un concept d'aire protégée polyvalente dans les réserves fauniques des Chic-Chocs, de Matane, Mastigouche, du Saint-Maurice, territoires sous la gestion de la Société.

Par ailleurs, des efforts ont été investis pour doter la Société de nouveaux outils lui permettant de connaître l'état des écosystèmes forestiers dans les réserves fauniques et d'évaluer les modalités d'aménagement forestier les plus pertinentes pour en rétablir la qualité, lorsque requis, en vue d'améliorer le bilan de la biodiversité de ces territoires. De plus, l'identification des sites où il y a une forte concentration de valeurs écologiques, fauniques et récréatives dans les réserves fauniques a été réalisée dans le but d'y orienter en priorité des interventions forestières contributives à l'amélioration ou au maintien des écosystèmes dans ces lieux plus particuliers. Les résultats issus de ces projets permettent à la Société d'être mieux préparée pour participer aux travaux des tables de GIRT et l'aident à mieux faire intégrer les préoccupations des réserves fauniques dans les PAFI, dans un contexte d'aménagement écosystémique.

Enfin, la Société a participé au « Colloque sur la gestion intégrée des ressources : l'intégration des besoins de la faune dans la planification forestière » organisé conjointement par la Fondation de la faune du Québec et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. La Société y a présenté les outils qu'elle a développés depuis trois ans pour rendre davantage intégrée et écosystémique l'aménagement de la forêt dans les réserves fauniques auprès des gestionnaires, professionnels et techniciens des secteurs faunique et forestier participant au colloque.



RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI

## ACTION 05

### OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.

### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

### ACTION

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.

### CIBLES ET INDICATEURS

Nombre de pratiques mises en place et de gestes posés.

- Deux nouveaux gestes significatifs sont posés pour consolider les pratiques d'acquisition écoresponsables.
- Autant de gestes sont posés pour diminuer les émissions de GES ou la consommation d'énergie dans le cadre de l'exercice du travail par les employés et pour se rendre à leurs lieux de travail.

### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La cible a été atteinte.

- Une Politique d'achats écoresponsables est en application depuis 2010, laquelle s'applique à plusieurs catégories de biens spécifiques.
- Un Programme de gestion environnementale est en application. La description et les principaux résultats de ce programme sont présentés sous l'action 6.
- Plusieurs gestes sont posés pour diminuer les émissions de GES ou la consommation d'énergie dans le cadre de l'exercice du travail par les employés et pour se rendre à leurs lieux de travail.

## ACTION 06

### OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.

### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

### ACTION

Adopter un système de gestion environnementale, lequel est décrit à la Société comme étant le Programme de gestion environnementale (PGE), et mettre en œuvre ses composantes portant sur : la gestion de l'énergie; la gestion de l'eau; la gestion des matières résiduelles; la gestion des matières dangereuses et toxiques; la gestion des aménagements (nouvelles infrastructures et mise à niveau des aménagements non conformes); les achats écoresponsables (achat et revente des produits, entretien ménager et papier); les pratiques écologiques hôtelières; la sensibilisation et la communication en ces matières (personnel, clientèle, public).

### CIBLES ET INDICATEURS

Diminution de l'empreinte écologique de la Société.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de gestion environnementale, les cibles suivantes sont atteintes : diminution de 8 % de la quantité de GES émise par la consommation de carburants d'origine fossile; diminution de 6 % de la quantité d'électricité achetée au réseau de base d'Hydro-Québec; diminution de 9 % de la quantité d'eau potable consommée; 100 % des objets et produits valorisables et des produits dangereux et toxiques sont récupérés.

### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Quantité de GES émise - résultat = -15,5 % (cible : -8 %)
- Quantité d'électricité achetée - résultat = -9,7 % (cible : -6 %)
- Pourcentage de recyclage versus le potentiel de recyclage - résultat = 74,2 % (cible : 70 %)
- Quantité d'eau potable consommée - résultat = -16,6 % (cible : -9 %)
- Procédure de gestion des objets et produits valorisables et des produits dangereux - résultat = 88 % (cible : 100 %\*)

\* L'atteinte de cette cible fixée à 100 % est tributaire de la disponibilité de systèmes de valorisation des matières résiduelles organiques (compostage) au plan local (municipalités) ou régional (MRC).

## ACTION 07

### OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.

### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

### ACTION

Sur la base des orientations, des cibles et des indicateurs spécifiques du PGE, élaborer un plan d'action 2008-2013 pour chaque établissement.

### CIBLES ET INDICATEURS

Le nombre d'établissements ayant adopté et mis en œuvre un plan d'action.

- D'ici le 31 mars 2010, des cibles et des indicateurs spécifiques du PGE ont été définis et communiqués aux établissements.
- Au 31 mars 2013, tous les établissements ont mis en œuvre leur plan d'action.

### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Tous les établissements et le siège social ont adopté et mis en œuvre un plan d'action.

## ACTION 08

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer un leadership en matière d'aménagement et de développement durables et intégrer des ressources et des territoires sous sa responsabilité afin que leur mise en valeur soit harmonieuse avec la vocation et la mission des réseaux, et assumer un rôle d'éducation et d'information en ces matières.

### ACTION

Identifier, d'ici 2013, les résultats atteints depuis la mise en place de l'approche de gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques de même que les pistes d'amélioration, particulièrement au niveau du suivi de la performance des plans d'harmonisation « faune – forêt – récréation ».

### CIBLES ET INDICATEURS

Le nombre de plans d'aménagement forestier intégrant les principes de la gestion intégrée des ressources.

- Au 31 mars 2013, l'efficacité du suivi de la performance des plans d'harmonisation a été mesurée et des pistes d'amélioration mises en œuvre avec les partenaires.
- À cette même date, les résultats atteints par l'approche de gestion intégrée ont été évalués et rendus publics par une stratégie de diffusion auprès des principaux partenaires.

### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La Société a de nouveau participé à l'analyse des interventions forestières prévues dans les réserves fauniques aux plans d'aménagement forestier annuels proposés par les industriels ou convenus par l'entremise des ententes approuvées par le MRN dans le cadre des plans quinquennaux 2008-2013. En parallèle, la Société a aussi réalisé l'analyse des interventions forestières présentées aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) élaborés par le MRN pour la période 2013-2015 dans une optique de gestion intégrée et écosystémique de la forêt.

De plus, la Société a commenté, pour les réserves fauniques sous sa gestion, les plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFI-T) 2013-2018 déposé par le MRN aux fins de consultation publique. L'analyse des PAFI-O et PAFI-T a été réalisée en fonction de l'approche et des outils dont s'est dotée la Société pour optimiser la gestion intégrée des ressources dans les sites sensibles et d'intérêt pour les paysages, la faune, la récréation et la biodiversité dans les réserves fauniques.

Par ailleurs, la Société a continué de participer activement aux travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) dans les diverses régions où sont localisées les réserves fauniques et d'être active dans des comités mis en place par ces tables dans des domaines particuliers, tels les paysages, la faune, le récréotourisme et les enjeux écosystémiques.

Enfin, la Société a poursuivi ses actions en vue d'expérimenter le concept d'aire protégée polyvalente dans les réserves fauniques de concert avec le MDDEFP et le MRN. En 2012-2013, des efforts importants ont été investis avec des représentants du MDDEFP et du MRN afin de poursuivre l'expérimentation du concept dans deux réserves fauniques des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie.

## ACTION 09

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Maintenir l'intégrité écologique au même niveau que celui constaté selon les indicateurs mis en place dans les parcs nationaux et assurer le maintien du potentiel faunique déterminé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans les réserves fauniques.

#### ACTIONS

- Poursuivre, au cours de la période 2009-2013, le suivi d'indicateurs sur l'état de l'environnement des parcs nationaux; dans cette perspective, produire un premier bilan quinquennal des résultats atteints par le Programme de suivi de l'intégrité écologique.
- Réaliser un suivi efficace de l'exploitation des territoires des réserves fauniques afin de maintenir le potentiel faunique et ainsi, assurer la pérennité des espèces.

#### CIBLES ET INDICATEURS

La qualité de l'état de l'environnement des parcs nationaux.  
Le niveau de maintien du potentiel faunique.

- Au cours de 2009-2010, un plan quinquennal des résultats atteints par le Programme de suivi de l'intégrité écologique est rendu public. Sur la base de ces résultats, l'intégrité écologique des territoires des parcs est maintenue à un même niveau au cours de la période 2009-2013.
- Des mécanismes d'amélioration continue sont mis en place pour assurer l'efficacité du suivi de l'exploitation des territoires des réserves fauniques afin de maintenir le potentiel faunique.

#### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Le Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) a été rendu public par la Société en juin 2011. Il regroupe plusieurs indicateurs dont le but est de mesurer les changements du niveau d'intégrité écologique dans les parcs nationaux exploités par la Société. Les parcs suivent en temps réel leur situation et adaptent leur gestion si nécessaire en fonction des indicateurs mesurés. Au plan méthodologique, soulignons en 2012 la réalisation d'un travail impliquant tous les parcs afin de définir les seuils de changements des paramètres mesurés afin de fournir aux gestionnaires les outils nécessaires pour savoir quand il devient nécessaire d'agir sur le terrain. Un premier bilan des résultats du PSIE sera rendu public en 2013.

En 2012-2013, 6 nouveaux plans de pêcheries ont été complétés pour un total de 12 réalisés. Ces plans permettent de mieux orienter et optimiser les actions des réserves fauniques en matière de protection, de conservation et de mise en valeur des habitats et espèces de poissons inhérents à la pêche sportive. De plus, un système informatisé de suivi et d'analyse des pêcheries a été développé afin de réaliser éventuellement une gestion uniformisée et plus efficace de l'exploitation de la pêche à l'échelle du réseau des réserves fauniques.

Plusieurs projets ont été réalisés dans les réserves fauniques avec l'appui de la Fondation de la faune du Québec pour améliorer les connaissances sur certains habitats problématiques de l'omble de fontaine ou pour restaurer des frayères et la libre circulation du poisson. La réserve faunique des Laurentides a complété l'identification des paramètres d'habitat des lacs de pêche les plus performants identifiés au plan de pêche afin de pouvoir en assurer leur viabilité à long terme.

En 2012, des chercheurs de l'Université Laval ont poursuivi le projet sur les effets des fortes densités d'orignaux sur la condition corporelle et la fécondité de l'orignal de l'Est-du-Québec. Ce projet s'est déroulé en partie dans les réserves fauniques des Chic-Chocs et de Matane. Le projet d'aménagement de l'habitat de la gélinotte huppée dans une portion du territoire de la réserve faunique du Saint-Maurice a également été poursuivi en 2012.

Enfin, la Société a aussi participé aux travaux du comité ministériel du MRN sur le plan du rétablissement du caribou forestier et à celui concernant le rétablissement du caribou montagnard en Gaspésie. Enfin, la Société a collaboré aux travaux d'un groupe de travail financé par la CRÉ de la Capitale-Nationale et la Fondation de la faune du Québec dont le mandat vise à élaborer un concept d'aire protégée avec utilisation durable des ressources dans l'aire de confinement du caribou forestier de Charlevoix.

## ACTION 10

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales qui lui sont confiées en affectant des ressources suffisantes pour en assurer la pérennité, leur caractère distinctif et leur accessibilité.

#### ACTION

Mettre en œuvre, au cours des trois prochaines années, un plan d'investissement adéquat permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation ou l'aménagement des milieux naturels ou fauniques, la consolidation de l'offre d'activités, de produits et de services de même que le développement de nouveaux produits écoresponsables.

#### CIBLES ET INDICATEURS

Pourcentage des dépenses de maintien sur la valeur des actifs.  
Montant investi annuellement en aménagement et protection du milieu naturel.  
Niveau de mise en œuvre du plan triennal d'investissement.

- À terme, un montant annuel correspondant à 2 % de la valeur de remplacement des actifs est investi en plus de répondre aux besoins de mise en valeur des équipements et de conservation des milieux naturels.

#### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

L'un des objectifs du Plan stratégique 2012-2017 de la Société est de réinvestir de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Société et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel. À terme, le pourcentage d'investissement par année dans le maintien des actifs et en matière de protection du territoire devra atteindre 2 % de la valeur des actifs.

En 2012-2013, le pourcentage de dépenses de maintien sur la valeur des actifs se situe à 1,3 %.

De plus, les investissements permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation et l'aménagement des milieux naturels et fauniques, la consolidation et le développement se chiffrent à près de 39 M\$.



# **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**

## MANDAT

La Société des établissements de plein air du Québec (la « Société » ou la « Sépaq ») a pour mandat d'administrer et de développer les territoires naturels et les équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive.

## MSSION

La Sépaq a pour mission de rendre accessibles, de développer et d'assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

## VISION

La Sépaq est reconnue pour faire vivre des expériences distinctives et mémorables à ses clientèles, en matière de tourisme de nature. Elle s'appuie sur un savoir-faire en gestion et en développement du patrimoine naturel et culturel et sur l'engagement d'une équipe d'employés passionnés.

## VALEURS

**CRÉATIVITÉ** ► Nous mettons en œuvre des approches novatrices et originales dans la gestion et le développement des activités et des services afin de réaliser pleinement notre mission.

**PLAISIR** ► Nous faisons vivre à nos clients des expériences de qualité, enrichissantes et divertissantes, et nous évoluons dans un milieu de travail motivant et valorisant.

**PERFORMANCE** ► Nous créons un environnement favorisant l'excellence dans un esprit d'optimisation des ressources et de collaboration entre les équipes de travail.

**RESPECT** ► Nous traitons avec égard nos clients, nos partenaires et nos collègues. À cet effet, nous sommes à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes et nous les considérons dans la prise de décision. Nous sommes aussi reconnaissants de leur contribution.

**CONCERTATION** ► Nous favorisons la participation et l'implication de tous les intervenants afin que nos actions soient contributives aux collectivités.

**INTÉGRITÉ** ► Nous agissons de manière intègre et de façon à honorer nos engagements envers nos clients, nos partenaires, les collectivités et nos collègues, afin de mériter et de préserver leur confiance.

## DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

### DÉFINITIONS

1. Dans ce Code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions suivantes s'appliquent :

**Code** : Désigne le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des établissements de plein air du Québec.

**Conflit d'intérêts** : On entend par situation de Conflit d'intérêts, toute situation où les intérêts personnels de l'administrateur ou ceux de son conjoint, d'un membre de sa famille ou d'un partenaire d'affaires ou d'une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions, pourraient entrer en conflit réel ou apparent avec les intérêts de la Société. Un Conflit d'intérêts ne concerne pas exclusivement des opérations financières ou des avantages économiques. Il peut aussi prendre diverses formes : influencer une décision ou accorder un Traitement de faveur à des personnes physiques ou morales. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant. Toute situation susceptible d'entacher la loyauté, l'Intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.

**Conseil** : Désigne le conseil d'administration de la Société.

**Comité** : Désigne le comité de gouvernance et d'éthique prévu par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02).

**Information confidentielle** : Toute information ayant trait à la Société ou toute information de nature stratégique, financière, commerciale, syndicale qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet auquel la Société participe ou d'entraîner une perte à la Société.

**Intégrité** : État d'une personne qui honore ses engagements, en y donnant suite en temps opportun ou en dénonçant qu'elle ne pourra le faire à compter du moment où elle en est consciente, aux personnes ayant des attentes quant auxdits engagements, tout en prenant soin d'atténuer ou de réparer tous les inconvénients subis par ces personnes et découlant de son incapacité à y donner suite.

**Loi** : Désigne la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (chapitre S-13.01).

**Personne liée** : Le ou la conjoint(e) de l'administrateur, un enfant de l'administrateur ou de sa ou de son conjoint(e), un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ou une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions ou une fiducie ou succession dans laquelle l'administrateur a un droit appréciable ou dans laquelle il exerce des fonctions de direction ou un rôle décisionnel.

**Société** : Désigne la Société des établissements de plein air du Québec.

### INTERPRÉTATION

2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

## PORTÉE DU CODE

### OBJETS

3. (1) Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'Intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

3. (2) Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société auxquels les administrateurs doivent se soumettre. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

### CHAMP D'APPLICATION

4. Le présent Code s'applique aux administrateurs de la Société.

### ENTRÉE EN VIGUEUR

5. Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil, soit le 20 mars 2009 (révisé le 13 janvier 2012 et le 14 juin 2013). Il n'a aucun effet rétroactif.

## PRINCIPES D'ÉTHIQUE

### RÉALISATION DE LA MISSION

6. (1) Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens. Dans ce contexte, l'administrateur doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son Intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficace, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

6. (2) La contribution de l'administrateur doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. L'administrateur doit entretenir, à l'égard de toute personne et de la Société, des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

### RESPECT DES RÈGLES

7. (1) L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (chapitre M-30, r.D.1) et le présent Code. Ce dernier reflète et, le cas échéant, complète les dispositions prévues par la Loi et le règlement.

7. (2) L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

7. (3) Le présent Code ne reprend pas tous les sujets traités dans la Loi, le règlement ou d'autres lois ou dispositions applicables à l'un ou l'autre des administrateurs, dont la rémunération et les activités politiques.

### PROFESSIONNALISME

8. (1) Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixés par la Société. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

8. (2) La Société doit collaborer avec l'administrateur pour le supporter dans l'exercice de ses fonctions.

8. (3) L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs et les partenaires de la Société, le public ainsi qu'avec l'actionnaire de la Société.

8. (4) En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le président du Conseil.

### ADHÉSION

9. Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'administrateur. Il doit confirmer son adhésion au Code dans les 30 jours suivant le début de son mandat ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

## RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

### NEUTRALITÉ POLITIQUE, RÉSERVE ET ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

#### RESPECT DE LA SOCIÉTÉ

10. (1) En tout temps, l'administrateur doit s'abstenir de tenir des propos de nature à discréditer ou à ternir l'image ou la réputation de la Société.

10. (2) L'administrateur doit éviter de participer directement ou indirectement à des activités qui portent préjudice aux intérêts, à l'image ou à la réputation de la Société.

#### NEUTRALITÉ POLITIQUE

11. (1) L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

11. (2) Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle touchant des activités politiques.

#### MANIFESTATION PUBLIQUE

12. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

#### OFFRE D'EMPLOI

13. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

#### AFFAIRES PERSONNELLES

14. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

### TRAITEMENT DE L'INFORMATION

#### CONFIDENTIALITÉ

15. (1) L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. De plus, il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

15. (2) L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions

#### PROTECTION DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE

16. L'administrateur se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle :

- il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;
- s'il utilise un système de courrier électronique ou toute autre forme de messagerie électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas transmettre à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société;
- il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment :
- de ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;
- de prendre des mesures appropriées pour assurer la protection des documents porteurs d'Informations confidentielles quel que soit le support;
- d'éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;
- d'identifier sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- de se défaire par des moyens appropriés (déchetage, archivage, destruction informatique, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'administrateur.

#### CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES

17. La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

#### OBLIGATIONS APRÈS LA CESSATION DES FONCTIONS

18. (1) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

18. (2) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

18. (3) Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

18. (4) L'administrateur en poste ne peut traiter, dans les circonstances qui sont prévues au troisième alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

### ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

#### SITUATION CONFLICTUELLE ET DÉNONCIATION

19. (1) L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans une situation susceptible d'influer sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.

19. (2) L'administrateur doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

19. (3) Un administrateur ne doit offrir aucun service-conseil ou autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une personne morale ou d'une autre entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts importants.

19. (4) Chaque administrateur doit, lors de son entrée en fonction et annuellement par la suite, communiquer au président du Conseil la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales ou autres entités de même que la liste de tels intérêts que détient son conjoint avec un relevé de toutes opérations ayant modifié ces listes dans le cours de l'année.

19. (5) L'administrateur en situation de Conflit d'intérêts doit en aviser par écrit le président du Conseil et le secrétaire et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la personne morale ou autre entité dans laquelle il a ces intérêts. Il doit en outre dénoncer verbalement cette situation à toute séance qui aborde un sujet touchant ces intérêts, afin que cette dénonciation et son retrait de la séance soient dûment consignés au mémoire de délibérations.

#### CONFLIT D'INTÉRÊTS

20. En ce qui concerne les Conflits d'intérêts, l'administrateur doit se conformer à l'article 9 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02)

#### BIENS DE LA SOCIÉTÉ

21. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

#### AVANTAGES ET CADEAUX

22. (1) L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

22. (2) Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.

23. (1) L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

23. (2) L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

## MISE EN ŒUVRE

### ADOPTION ET RÉVISION

24. Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.

### RÉVISION DU CODE

25. Le Comité doit :

- réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation;
- assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code.

### APPLICATION

26. (1) Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

26. (2) Le président du Conseil a pour mandat :

- de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du Conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- de traiter toute demande d'information relative au présent Code;
- de faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.

26. (3) Dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le président du Conseil peut, au besoin, s'adresser au Comité.

### DÉNONCIATION D'UNE VIOLATION

27. (1) L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au président du Conseil ou, si c'est ce dernier qui est en cause, à l'autorité compétente mentionnée à l'article 31 du présent Code.

27. (2) Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- la description de la violation;
- la date ou la période de survenance de la violation;
- une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

27. (3) Le président du Conseil préserve, dans la mesure du possible, l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

27. (4) Lorsque le président du Conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le Conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.

## DÉCLARATIONS

### TYPES DE DÉCLARATIONS

28. (1) ADHÉSION: L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs » reproduit à l'annexe A du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours suivant sa nomination ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

28. (2) INTÉRÊTS: L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'intérêts » reproduit à l'annexe B du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de sa nomination et dans les 90 jours suivant le 31 mars de chaque année durant laquelle il demeure en fonction.

28. (3) MODIFICATIONS D'INTÉRÊTS: L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration de modifications d'intérêts » reproduit à l'annexe C du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif au contenu de l'annexe B.

28. (4) NON-PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS: L'administrateur fournit, s'il y a lieu, au président du Conseil, le formulaire « Déclaration de non-participation aux discussions » reproduit à l'annexe D du présent Code, dûment rempli et signé.

### DOSSIERS

28. (5) Le président du Conseil remet les documents reçus en application du présent article au secrétaire de la Société qui les conserve dans les dossiers de la Société.

### PROCÉDURE DE DÉLIBÉRATION

29. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne de l'administrateur ou s'il s'agit d'une personne morale ou autre entité déclarée par l'administrateur conformément à l'annexe D, le secrétaire applique la procédure de délibération relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe E du présent Code.

### ARCHIVES

30. (1) Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

30. (2) Il doit en outre prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en vertu du présent Code.

## PROCESSUS DISCIPLINAIRE

### AUTORITÉ COMPÉTENTE

31. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque le président du Conseil ou un administrateur nommé par le gouvernement est en cause.

### SANCTIONS ET PROCÉDURES

32. (1) L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

32. (2) L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

32. (3) Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent Code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose une sanction.

32. (4) En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé par le gouvernement, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération, le cas échéant, l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.

32. (5) La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

32. (6) Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

Les annexes au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs sont disponibles sur le site Web de la Société à [sepaq.com](#) sous l'onglet *Organisation – Accès à l'information*.

# COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS

## SECTEUR FAUNIQUE

### Réserve faunique Ashuapmushuan

Directrice : M<sup>me</sup> Colette Robertson  
Km 33, route 167, case postale 40  
La Doré (Québec) G8J 1Y4  
Téléphone : 418 256-3806  
Télécopieur : 418 256-3808  
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

### Réserve faunique Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directrice p. i. : M<sup>me</sup> Catherine Jobin  
1584, route 167 Nord, case postale 38  
Chibougamau (Québec) G8P 2K5  
Téléphone : 418 748-7748  
Télécopieur : 418 907-7295  
Courriel : assinica@sepaq.com

### Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : M. Bermans Drouin  
116, rue Prudent-Cloutier, case postale 102  
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0  
Téléphone : 418 797-5214  
Télécopieur : 418 797-5216  
Courriel : chicchocs@sepaq.com

### Réserve faunique des Laurentides

Directeur : M. Sylvain Boucher  
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11  
Québec (Québec) G2J 1E2  
Téléphone : 418 528-6868  
Télécopieur : 418 528-8833  
Courriel : laurentides@sepaq.com

## SECTEUR TOURISTIQUE

### Aquarium du Québec

Directeur : M. Christophe Zamuner  
1675, avenue des Hôtels  
Québec (Québec) G1W 4S3  
Téléphone : 418 659-5266  
Télécopieur : 418 646-9238  
Courriel : aquarium@sepaq.com

### Auberge de montagne des Chic-Chocs

Directeur : M. Guy Laroche  
10, rue Notre-Dame Est, case postale 120  
Cap-Chat (Québec) G0J 1G0  
Téléphone : 418 907-9024  
Télécopieur : 418 786-2515  
Courriel : auberge.chicchocs@sepaq.com

### Auberge et Golf Fort-Prével

Directeur : vacant  
2053, boulevard Douglas, case postale 58  
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0  
Téléphone : 418 368-2281  
Télécopieur : 418 368-1364  
Courriel : fortprevel@sepaq.com

### Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Abitibi-Témiscamingue

Directrice : M<sup>me</sup> Johanne Vienneau  
50, boulevard Lamaque, case postale 1330  
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8  
Téléphone : 819 354-4392  
Télécopieur : 819 736-2106  
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

### Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Outaouais

Directeur : M. Frédéric Lussier  
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0  
Téléphone : 819 438-2017  
Télécopieur : 819 438-2432  
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

### Réserve faunique Mastigouche

Directeur : M. Éric Harnois  
830, rue Sainte-Anne, case postale 1760  
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0  
Téléphone : 819 265-2098  
Télécopieur : 819 265-3415  
Courriel : mastigouche@sepaq.com

### Réserve faunique de Matane

Directeur : M. Dan Gagnon  
257, rue Saint-Jérôme  
Matane (Québec) G4W 3A7  
Téléphone : 418 562-3700  
Télécopieur : 418 562-4832  
Courriel : matane@sepaq.com

### Camping de la Baie-de-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde  
180, route 132, case postale 86  
Percé (Québec) G0C 2L0  
Téléphone : 418 782-2240  
Télécopieur : 418 782-2241  
Courriel : perce@sepaq.com

### Camping des Voltigeurs

Directrice : M<sup>me</sup> Chantal Paré  
575, rue Montplaisir, casier postal 878  
Drummondville (Québec) J2B 6X1  
Téléphone : 819 477-1360  
Télécopieur : 819 477-6936  
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

### Centre touristique du Lac-Kénogami

Directrice : M<sup>me</sup> Anne-Marie Vin  
9000, route de Kénogami, case postale 15  
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9  
Téléphone : 418 344-1142  
Télécopieur : 418 344-1156  
Courriel : kenogami@sepaq.com

### Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directrice : M<sup>me</sup> Christine Lefebvre  
443, route 309, case postale 100  
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0  
Téléphone : 819 454-2011  
Télécopieur : 819 454-2353  
Courriel : papineau@sepaq.com

### Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur : M. Dany Bacon  
24, boulevard des Îles, bureau 109  
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9  
Téléphone : 418 766-2524  
Télécopieur : 418 766-2921  
Courriel : portcartier@sepaq.com

### Réserve faunique de Port-Daniel

Directeur : M. Yves Briand  
262, route du Parc  
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0  
Téléphone : 418 396-2232  
Télécopieur : 418 396-3325  
Courriel : portdaniel@sepaq.com

### Réserve faunique de Portneuf

Directeur : M. Marc-André Tremblay  
229, rue du Lac Vert, case postale 10  
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0  
Téléphone : 418 323-2028  
Télécopieur : 418 323-2159  
Courriel : portneuf@sepaq.com

### Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : M. Jean-Luc Lussier  
1216, rue Principale, case postale 61  
Duhamel (Québec) J0V 1G0  
Téléphone : 819 428-5015  
Télécopieur : 819 428-3512  
Courriel : lacsimon@sepaq.com

### Gîte du Mont-Albert

Directeur : M. Simon Marinier  
2001, route du Parc  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4  
Téléphone : 418 763-2288  
Télécopieur : 418 763-7803  
Courriel : gitmtalb@sepaq.com

### Réserve faunique de Rimouski

Directeur : M. Michel Fournier  
112, route de la réserve Rimouski  
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0  
Téléphone : 418 735-2226  
Télécopieur : 418 735-2250  
Courriel : rimouski@sepaq.com

### Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur p. i. : M. Roger Lemieux  
4456, chemin du Lac-Supérieur  
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0  
Téléphone : 819 688-2325  
Télécopieur : 819 688-6369  
Courriel : rougematawin@sepaq.com

### Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur : M. Mathieu Therrien  
3773, route 155  
Trois-Rives (Québec) G0X 2C0  
Téléphone : 819 646-5680  
Télécopieur : 819 646-5693  
Courriel : stmaurice@sepaq.com

### Sépaq Anticosti

Directeur : M. Gilles Dumaresq  
25, chemin des Forestiers, case postale 179  
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0  
Téléphone : 418 535-0231  
Télécopieur : 418 535-0289  
Courriel : anticosti@sepaq.com

### Parc de la Chute-Montmorency

Directeur : M. Yves Juneau  
2490, avenue Royale  
Québec (Québec) G1C 1S1  
Téléphone : 418 663-3330  
Télécopieur : 418 663-1666  
Courriel : montmorency@sepaq.com

### Station touristique Duchesnay

Directeur : M. David Deslauriers  
140, montée de l'Auberge  
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier  
(Québec) G3N 0J5  
Téléphone : 418 875-2122  
Télécopieur : 418 875-2868  
Courriel : duchesnay@sepaq.com

## SECTEUR DES PARCS NATIONAUX

### Parc national d'Aigüebelle

Directrice : M<sup>me</sup> France Simard  
12373, route d'Aigüebelle  
Rouyn-Noranda (Québec) J0Z 2Y0  
Téléphone : 819 637-2480  
Télécopieur : 819 637-7106  
Courriel : parc.aigüebelle@sepaq.com

### Parc national d'Anticosti

Directeur : M. Gilles Dumaresq  
25, chemin des Forestiers, case postale 179  
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0  
Téléphone : 418 535-0231  
Télécopieur : 418 535-0289  
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

### Parc national du Bic

Directeur : M. André Rouleau  
3382, route 132 Ouest, case postale 2066  
Le Bic (Québec) G0L 1B0  
Téléphone : 418 736-5035  
Télécopieur : 418 736-5039  
Courriel : parc.bic@sepaq.com

### Parc national du Fjord-du-Saguenay

Directeur : M. Daniel Groleau  
91, Notre-Dame  
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0  
Téléphone : 418 272-1509  
Télécopieur : 418 272-1516  
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

### Parc national de Frontenac

Directeur : M. Éric Lessard  
599, chemin des Roy  
Sainte-Praxède (Québec) G0M 1H1  
Téléphone : 418 486-2300  
Télécopieur : 418 486-2226  
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

### Parc national de la Gaspésie

Directeur p.i. : M. Pascal Lévesque  
1981, route du Parc  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4  
Téléphone : 418 763-7494  
Télécopieur : 418 763-9492  
Courriel : parc.gaspésie@sepaq.com

### Parc national des Grands-Jardins

Directrice : M<sup>me</sup> Nancy Bolduc  
25, boulevard Notre-Dame  
Clermont (Québec) G4A 1C2  
Téléphone : 418 439-1227  
Télécopieur : 418 439-1228  
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

### Parc national des Hautes-Gorges- de-la-Rivière-Malbaie

Directrice : M<sup>me</sup> Nancy Bolduc  
25, boulevard Notre-Dame  
Clermont (Québec) G4A 1C2  
Téléphone : 418 439-1227  
Télécopieur : 418 439-1228  
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

### Parc national de l'Île-Bonaventure-et- du-Rocher-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde  
4, rue du Quai, case postale 310  
Percé (Québec) G0C 2L0  
Téléphone : 418 782-2240  
Télécopieur : 418 782-2241  
Courriel : parc.ibrperce@sepaq.com

### Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : M. André Despatie  
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310  
Boucherville (Québec) J4B 5J6  
Téléphone : 450 928-5089  
Télécopieur : 450 670-2747  
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

### Parc national de la Jacques-Cartier

Directeur : M. Mathieu-H. Brunet  
103, chemin du Parc-National  
Stoneham (Québec) G3C 2T5  
Téléphone : 418 848-3599  
Télécopieur : 418 848-1372  
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

### Parc national du Lac-Témiscouata

Directeur : M. Denis Ouellet  
400, chemin de la Vieille Route, case postale 28  
Saint-Michel-du-Squatec (Québec) G0L 4H0  
Téléphone : 418 855-5508  
Télécopieur : 418 855-5511  
Courriel : parc.lac-temiscouata@sepaq.com

### Parc national de Miguasha

Directeur : M. Rémi Plourde  
231, Miguasha Ouest, case postale 183  
Nouvelle (Québec) G0C 2E0  
Téléphone : 418 794-2475  
Télécopieur : 418 794-2033  
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

### Parc national du Mont-Mégantic

Directeur : M. Pierre Goulet  
189, route du Parc  
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0  
Téléphone : 819 888-2941  
Télécopieur : 819 888-2943  
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

### Parc national du Mont-Orford

Directrice : M<sup>me</sup> Brigitte Marchand  
3321, chemin du Parc  
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2  
Téléphone : 819 843-4545  
Télécopieur : 819 868-1259  
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

### Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur : M. André Despatie  
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310  
Boucherville (Québec) J4B 5J6  
Téléphone : 450 653-7544  
Télécopieur : 450 653-0509  
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

### Parc national du Mont-Tremblant

Directrice : M<sup>me</sup> Sylvie-Anne Marchand  
4456, chemin du Lac-Supérieur  
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0  
Téléphone : 819 688-2336  
Télécopieur : 819 688-6369  
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

### Parc national des Monts-Valin

Directeur : M. François Guillot  
360, rang Saint-Louis  
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0  
Téléphone : 418 674-1200  
Télécopieur : 418 674-1246  
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

### Parc national d'Oka

Directeur : M. Richard Rozon  
2020, chemin Oka  
Oka (Québec) J0N 1E0  
Téléphone : 450 479-1338  
Télécopieur : 450 479-6250  
Courriel : parc.oka@sepaq.com

### Parc national de Plaisance

Directrice : M<sup>me</sup> Isabelle Croteau  
1001, chemin des Presqu'îles, case postale 40  
Plaisance (Québec) J0V 1S0  
Téléphone : 819 427-5350  
Télécopieur : 819 427-5905  
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

### Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur : M. François Guillot  
835, rang 3 Ouest  
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0  
Téléphone : 418 347-5371  
Télécopieur : 418 347-2134  
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

### Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Codirectrice : M<sup>me</sup> Nathaël Bergeron  
91, Notre-Dame  
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0  
Téléphone : 418 272-2767  
Télécopieur : 418 272-3438  
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

### Parc national de la Yamaska

Directrice : M<sup>me</sup> Brigitte Marchand  
3321, chemin du Parc  
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2  
Téléphone : 450 776-7182  
Télécopieur : 450 776-9326  
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com

# SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

## SIÈGE SOCIAL

Place de la Cité, Tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 1300  
Québec (Québec) G1V 5C2

Téléphone : 418 686-4875  
Télécopieur : 418 686-6160

## SERVICE DES VENTES ET RÉSERVATIONS

Place de la Cité, Tour Cominar  
2640, boulevard Laurier  
Bureau 250, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5C2

Canada et États-Unis : 1 800 665-6527  
Autres pays : 418 890-6527  
Télécopieur : 418 528-6025  
Site Web : [sepaq.com](http://sepaq.com)  
Courriel : [inforeservation@sepaq.com](mailto:inforeservation@sepaq.com)

## BUREAU DES VENTES DE MONTRÉAL

Centre Infotouriste de Montréal  
1255, rue Peel, bureau 100  
(coin Sainte-Catherine)  
Montréal (Québec) H3B 4V4

Téléphone : 514 873-9899  
Télécopieur : 514 873-9907

1 800 665-6527 | [sepaq.com](http://sepaq.com)

Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la **Société des établissements de plein air du Québec** a limité l'impression du présent rapport annuel. Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Web de la Société à [sepaq.com](http://sepaq.com) sous l'onglet *Organisation – Documentation corporative*.

---

#### Politique sur l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, la Société a adopté une politique sur l'octroi de contrats. Cette politique est publique et est disponible sur le site Web de la Société à [sepaq.com](http://sepaq.com) sous l'onglet *Organisation – Appels d'offres*.

#### Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Société adhère au programme ÉcoGESTe d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**Page couverture :** Parc national des Grands-Jardins

**Mentions de source :** Stéphane Audet, Dominic Boudreault, Steve Deschênes, Mathieu Doyon, Mathieu Dupuis, Stéphane Groleau, Jean-Pierre Huard, Hugo Lacroix, Pierre-Luc Legault, Marc Loiselle, Pub Photo, Jonathan Robert, Luc Rousseau.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.

[sepaq.com](http://sepaq.com)

